

Séance du jeudi 1^{er} décembre 1955

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 2.

COMMISSIONS PERMANENTES :

Modifications, p. 2.

PROPOSITIONS DE LOI :

IMPRESSION ET DISTRIBUTION :

Le bureau a autorisé l'impression et la distribution de trois propositions de loi, p. 2.

BUDGET (Discussion) :

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR :

Projet de loi contenant le budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'exercice 1956. Suite de la discussion générale. *Orateurs* : MM. Brasseur, Van der Schueren, p. 2. — M. Van der Schueren, p. 9. — MM. Lalmand, Van Hamme, Van den Eynde, Sercu, Schot, Scheyven, p. 28. — M. Larock, Ministre du Commerce extérieur, p. 38.

ORDRE DES TRAVAUX :

COMMUNICATION DU BUREAU :

M. le Président fait une communication concernant l'ordre des travaux de la semaine prochaine, p. 8.

NATURALISATIONS :

PRISE EN CONSIDÉRATION :

Scrutin pour la prise en considération de demandes de naturalisation :

- 1° Constitution de quatre bureaux de scrutateurs, chargés de procéder au dépouillement du scrutin, p. 9.
- 2° Proclamation des résultats du scrutin, p. 11.

PROJET DE LOI (Dépôt) :

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur, dépose un projet de loi portant approbation du traité entre le royaume de Belgique, le grand-duché de Luxembourg et le royaume des Pays-Bas, relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, signée à Bruxelles le 7 janvier 1955, p. 38.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par MM. Berghmans, Busieau, Dejace, D'haeseleer, Kiebooms et Wirix, p. 42.

PRESIDENCE

DE

M. HUYSMANS, PRÉSIDENT.

MM. Jaminet et Vercauteren, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

La séance est ouverte à 14 heures.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE 1955-1956.
PARL. HAND. KAMER DER VOLKSV. — GEWONE ZITTIJD 1955-1956.

Vergadering van Donderdag 1 December 1955

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGD :

Gemotiveerde afwezigheden, bladzijde 2.

BESTENDIGE COMMISSIES :

Wijzigingen, blz. 2.

WETSVOORSTELLEN :

DRUKKEN EN RONNDELEN :

Het bureau heeft het drukken en ronddelen toegelaten van drie wetsvoorstellen, blz. 2.

BEGROTING (Behandeling) :

BUITENLANDSE ZAKEN EN BUITENLANDSE HANDEL :

Wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel voor het dienstjaar 1956. Vervolg van de algemene bespreking. *Sprekers* : de heren Brasseur, Van der Schueren, blz. 2. — De heer Van der Schueren, blz. 9. — De heren Lalmand, Van Hamme, Van den Eynde, Sercu, Schot, Scheyven, blz. 28. — De heer Larock, Minister van Buitenlandse Handel, blz. 38.

ORDE DER WERKZAAMHEDEN :

MEDEDELING VAN HET BUREAU :

De heer Voorzitter doet een mededeling met betrekking tot regeling van de werkzaamheden voor de volgende week, blz. 8.

NATURALISATIES :

INOVERWEGINGNEMING :

Stemming over de inoverwegingneming van aanvragen tot naturalisatie :

- 1° Samenstelling van vier stemopnemende bureau's, belast met de uitmaking van de uitgebrachte stemming, blz. 9.
- 2° Mededeling van de uitslagen van de stemming, blz. 11.

WETSONTWERP (Indiening) :

De heer Larock, Minister van Buitenlandse Handel, legt ter tafel een wetsontwerp houdende goedkeuring van het verdrag tussen het koninkrijk België, het groothertogdom Luxemburg en het koninkrijk der Nederlanden, betreffende de verplichte aansprakelijkheidsverzekering in zake motorrijtuigen, ondertekend op 7 januari 1955 te Brussel, blz. 38.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Berghmans, Busieau, Dejace, D'haeseleer, Kiebooms en Wirix, blz. 42.

VOORZITTERSCHAP

VAN

DE HEER HUYSMANS, VOORZITTER.

De heren Jaminet en Vercauteren, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGD.

MM. Eneman, Rongvaux, Thys et Wagemans, souffrants, et M. Lambotte, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

Voor heden : de heren Eneman, Rongvaux, Thys en Wagemans, ongesteld, en Lambotte, verhinderd.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

COMMISSIONS PERMANENTES. — BESTENDIGE COMMISSIES.

Modifications. — Wijzigingen.

M. le Président. — Le groupe socialiste propose que M. Major soit remplacé par M. Cugnon à la Commission du Travail et de la Prévoyance sociale et M. De Sweemer par M. Van Cleemput à la Commission de la Santé publique et de la Famille.

De socialistische fractie stelt voor dat de heer Major wordt vervangen door de heer Cugnon in de Commissie voor de Arbeid en de Sociale Voorzorg en de heer De Sweemer door de heer Van Cleemput in de Commissie voor de Volksgezondheid en het Gezin.

Voici, d'autre part, des modifications proposées par le groupe social-chrétien :

Commission de l'Intérieur.

Remplacer M. Develter par M. Saint-Remy.

Commission des Classes moyennes.

Remplacer MM. Van den Daele et De Saeger par MM. Gendebien et Struyvelt.

Ziehier, anderzijds, wijzigingen voorgesteld door de christelijk-sociale fractie :

Commissie voor de Binnenlandse Zaken.

De heer Develter vervangen door de heer Saint-Remy.

Commissie voor de Middenstand.

De heren Van den Daele en De Saeger vervangen door de heren Gendebien en Struyvelt.

Pas d'observation?

Geen opmerking?

Il en sera ainsi.

Aldus zal geschieden.

PROPOSITIONS DE LOI. — WETSVOORSTELLEN.

Impression et distribution. — Drukken en ronddelen.

Le bureau a autorisé l'impression des propositions de loi de :
M. Saint-Remy tendant à suspendre temporairement l'exécution de la loi du 7 mars 1935 concernant l'érection d'un mémorial du règne du roi Albert et des lois subséquentes, notamment de la loi du 6 juillet 1948 prorogeant l'existence du « Fonds bibliothèque Albert 1^{er} ».

M. le Hodey instituant une commission mixte chargée de donner un avis sur les problèmes de l'énergie nucléaire.

M. Paque tendant à reviser la loi du 1^{er} juillet 1954 sur la pêche fluviale.

Het bureau heeft het drukken toegelaten van de wetsvoorstellen van :

De heer Saint-Remy tot tijdelijke opschorting van de tenuitvoerlegging van de wet van 7 Maart 1935 tot oprichting van een gedenkteken der regering van koning Albert, van de daaropvolgende wetten en inzonderheid van de wet van 6 Juli 1948 tot verlenging van het bestaan van het « Bibliotheek-Fonds Albert I ».

De heer le Hodey tot oprichting van een gemengde commissie, belast met het uitbrengen van advies over de problemen van kern-energie.

De heer Paque tot wijziging van de wet van 1 Juli 1954 op de riviervisserij.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1956.

Suite de la discussion générale.

WETSONTWERP HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN EN BUITENLANDSE HANDEL VOOR HET DIENSTJAAR 1956.

Vervolg van de algemene bespreking.

M. le Président. — Nous poursuivons la discussion générale du projet de loi contenant le budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'exercice 1956.

La parole est à M. Brasseur.

M. Brasseur (à la tribune). — Si je puis, Monsieur le Ministre, vous marquer mon accord sur l'ensemble du bilan que vous avez dressé, je me dois de vous dire que les silences observés sur votre programme m'inquiètent. Je regrette ne pas avoir trouvé trace d'initiatives nouvelles, ni dans le rapport de l'honorable M. Bertelson ni dans votre exposé.

Il me plaît cependant de vous rendre justice : du gouvernement qui a accédé au pouvoir en avril 1954, vous étiez certainement celui dont la fermeté des convictions, l'énergie et la puissance de travail devaient nous inspirer le plus de craintes. Quelles solutions collectivistes n'alliez-vous pas donner aux graves problèmes de notre commerce extérieur? Dans quelle politique alliez-vous nous entraîner? Quelle direction aviez-vous l'intention d'imposer à nos échanges? Telles étaient pour ma part les questions que je me posais lorsque vous avez pris la direction du département du Commerce extérieur.

Dois-je le redire, ce fut une surprise pour l'opposition de constater que votre politique souvent libérale était en opposition avec les principes de votre doctrine.

Votre sens de l'opportunité, votre bonne volonté ont su maintenir au département du Commerce extérieur l'équilibre entre la tradition et les initiatives nouvelles.

Irais-je jusqu'à prétendre que seule votre action nous vaut l'amélioration constante que nous connaissons, depuis un an, de nos échanges avec l'étranger? Ce serait aller trop loin, et vous n'y croiriez pas vous-même. D'ailleurs, vous l'avez reconnu, avec la modestie des bons ouvriers : l'action du gouvernement, avez-vous dit la semaine dernière, compte pour bien peu dans l'évolution des conjonctures économiques. Vous avez ajouté que les producteurs, ouvriers et patrons, les banquiers, les commerçants, sont les principaux artisans de nos succès. Certes, c'est aussi notre avis. Mais ce n'est pas, comme nous le verrons tout à l'heure, une excuse pour ne rien entreprendre ni tenter dans le sens d'une véritable politique du commerce extérieur à longue échéance et qui devrait prévoir ce que vous redoutez vous-même.

Encore une fois, toute question de mérite ou de responsabilité mise à part, nous ne pouvons que nous déclarer presque d'accord sur votre bilan. Il est beau, il est exceptionnel, grâce à la conjoncture extraordinairement favorable dont nous bénéficions depuis un an. Des exportations supérieures à celles des huit mois correspondants de l'année antérieure, 30 p. c. en valeur et 23 p. c. en tonnage. Des ventes qui ont augmenté de 20 p. c. vers les Pays-Bas, de 28 p. c. vers la France et les Etats-Unis, de 56 p. c. vers l'Allemagne occidentale. Une amélioration sensible de la balance commerciale et du taux d'échange, les progrès de Benelux (harmonisation des politiques agricoles et communauté des politiques commerciales), libération progressive des échanges à l'O.E.C.E., position favorable de la Belgique à l'U.E.P., rôle actif dans la solution des problèmes qui se posent au G.A.T.T., amélioration des échanges de charbon et d'acier à l'intérieur de la C.E.C.A., signature ou renouvellement de nombreux accords, dont certains augmentent nos possibilités de ventes, libération des paiements de caractère financier... Et j'en passe.

J'ai moi-même eu l'occasion, il n'y a pas longtemps, d'ajouter à cette énumération les éléments positifs permanents ou de création récente, qui constituent la base de notre commerce extérieur : une des meilleures mains-d'œuvre du monde, une longue tradition industrielle, des capacités techniques exceptionnelles, une productivité en progrès rapide, une épargne abondante, des ports modernes, un réseau ferroviaire extrêmement serré, un réseau routier en nette amélioration, un préjugé favorable, presque partout, quant à la qualité de nos produits; en outre, tout un ensemble d'organismes publics ou privés dont le rôle est de faciliter et de développer nos échanges.

C'est dire qu'au total, nous applaudissons avec vous, Monsieur le Ministre, aux succès de notre commerce extérieur dans presque tous les domaines, et que nous apprécions comme il convient les initiatives publiques et privées destinées à soutenir notre expansion à travers le monde.

Mais vous reconnaîtrez avec nous que tout n'est pas également brillant dans le tableau et que des ombres, parfois inquiétantes, n'autorisent pas une satisfaction sans mélange. Vous le reconnaîtrez d'autant mieux que vous en avez vous-même signalé quelques-unes, et je n'y reviens pas.

Aux regrets que vous avez exprimés, on peut ajouter, ainsi que je le fis en commission, le problème des crédits et du ducroire, le problème des dettes, le problème de nos achats de café que nous payons en dollars à des pays qui s'adressent ailleurs pour leurs investissements et leurs biens de consommation; le problème de la « pré-pénurie » de charbon dans les pays de la C.E.C.A.; le problème des traités commerciaux que certains cosignataires n'appliquent pas loyalement; le problème de nos services de propagande et de nos services de presse à l'étranger; le problème de notre pénétration en Asie, où les meilleures places sont progressivement occupées par nos rivaux; le problème des produits dits stratégiques (j'ai signalé en commission que la Chine avait passé

commande de huit centrales électriques à la Suisse. Mais la Suisse n'est pas membre de l'O.N.U., ni de l'O.T.A.N., ni du C.O.C.O.M., aussi peut-elle faire ce qu'elle veut; n'y a-t-il pas là une anomalie?; le problème de notre présence en Amérique latine et, d'une façon générale, de notre coopération au développement des zones insuffisamment industrialisées.

S'il est utile de dresser ainsi le compte de nos déficiences, s'il est honorable d'en faire l'aveu, encore ne faut-il pas se borner à des regrets sous le prétexte que le gouvernement ne joue qu'un rôle effacé dans l'évolution des échanges internationaux. Le gouvernement est là pour agir, dans la limite de ses moyens, j'en conviens.

Gouverner, vous le savez, c'est agir, et gouverner, c'est prévoir. C'est précisément le développement de cette action que nous aurions voulu voir dans le rapport qui nous est soumis; ce sont les grandes lignes de cette prévoyance gouvernementale que nous espérons y découvrir. Hélas! rien d'original. Oui, la signature d'accords de commerce et de paiements; les réunions ministérielles de Benelux, les interventions à l'O.E.C.E., au G.A.T.T. et à la C.E.C.A., bien qu'à vos protestations relatives aux subventions aux exportations il n'ait été répondu, jusqu'à présent, que par des promesses aussi vagues que dilatoires; souhaitons ensemble qu'elles soient prises au sérieux dans l'avenir.

En toute objectivité, je me dois de reconnaître que vous avez, au cours de vos exposés, signalé trois initiatives qui sont à porter incontestablement à votre crédit: la création de bourses de stages à l'intention des jeunes Belges désireux de s'expatrier; le prix annuel de 100.000 francs en faveur d'un ouvrage sur l'expansion belge; la recherche de la collaboration étrangère à la fois sur le plan financier et sur le plan technique, soit sous la forme d'investissements de capitaux, soit sous la forme d'exploitations de brevets, de manière à introduire chez nous des productions nouvelles et de donner du travail supplémentaire à notre main-d'œuvre nationale. Ce sont là d'heureuses innovations, encore que la dernière ne soit pas un hommage rendu à notre esprit d'invention. Mais est-ce suffisant? Est-ce toute l'œuvre audacieuse que le pays était en droit d'attendre d'un homme comme vous?

Quant au programme envisagé pour 1956, on découvre à la page 10 du rapport quelques lignes où il est question de politique d'expansion: le gouvernement déclare qu'il a déjà déployé un gros effort en 1955 dans l'aide apportée au développement de notre commerce extérieur, et il annonce que cet effort sera poursuivi et perfectionné en 1956.

Ce « gros effort » déployé en 1955, je serais curieux de savoir où il se cache. En fait, vous l'avez dit vous-même, c'est la haute conjoncture actuelle qui nous a favorisés. En effet, quelles mesures concrètes le gouvernement a-t-il prises pour remédier aux désavantages qui empêchent notre commerce extérieur d'être une réussite complète? A-t-il aidé de façon effective et suffisante nos industriels et nos commerçants à prospecter des marchés nouveaux? A-t-il remédié dans la mesure souhaitable à l'insuffisance de nos cadres diplomatiques et consulaires?

Si vous avez pu augmenter le personnel diplomatique depuis votre arrivée au pouvoir, c'est grâce à un amendement au budget de 1954 que M. De Schrijver et moi-même avions déposé et fait voter.

D'autre part, le gouvernement a-t-il élargi les bases du du croire comme le demandent nos hommes d'affaires et comme vous nous l'aviez promis l'an dernier? A-t-il mis à la disposition de ceux-ci, à des conditions avantageuses, les crédits comparables avec la défense de notre monnaie? Comment a-t-il aidé nos fabricants et nos bureaux d'études à participer au programme d'industrialisation de l'Indonésie, de l'Inde et du Pakistan?

S'il songe, et je crois qu'il songe, que des millions d'acheteurs de l'Est pourraient eux aussi devenir acheteurs de produits belges, quelle conclusion en a-t-il tirée et quelle action cohérente a-t-il entreprise?

Sans doute, il y eut des missions officielles, des réceptions de groupes d'étrangers, mais croit-on vraiment que l'envoi d'une mission en Orient et que le fait d'inviter en Belgique des banquiers et des industriels qui effectuent un tour d'Europe suffisent pour ouvrir davantage des marchés à nos exportateurs? Il y eut des participations aux foires étrangères, mais de quelle qualité? A l'exposition de Djakarta, la Belgique occupait un stand exigu. Ne rappelons pas la médiocrité de nos stands de Paris et de Barcelone! Est-ce ainsi que l'on prétend assurer à côté de nos concurrents la mise en valeur de nos possibilités?

Je serais curieux de savoir comment nous nous présentons à Addis-Abeba. Si c'est une question de finances, alors mieux vaudrait que la Belgique ne participe qu'à quelques foires et expositions essentielles, soigneusement choisies d'après les capacités de nos acheteurs et nos propres possibilités, qu'elle ne revienne que périodiquement et non pas tous les ans, mais que ce soit avec tout l'éclat nécessaire.

Pour 1955, après avoir entendu votre exposé, nous sommes donc fixés. Ce qui nous intéresse maintenant, c'est l'avenir. A quoi se résument les perspectives développées dans le rapport de M. Bertelson: « A l'extérieur, » dit-il, « appuyer les initiatives en faveur de

la coopération économique internationale et encourager la présence belge; à l'intérieur, faciliter l'abaissement des prix de vente, améliorer le crédit et distribuer des informations. »

Est-ce donc à cela que se bornera la politique d'expansion que mentionne l'honorable rapporteur? Est-ce à cela que se ramènera le perfectionnement du gros effort gouvernemental de 1955? A cela que se réduisent, dans l'esprit du Ministre, les problèmes de notre commerce extérieur et du rôle de son département?

Mais une véritable politique d'expansion, c'est bien autre chose, vous le savez. J'en vois cependant une première amorce dans trois lignes du rapport: « L'effort pour augmenter et maintenir nos exportations doit surtout porter sur les biens de consommation et les produits finis. » J'en vois un reflet dans votre vœu en faveur d'un Fonds national de l'expansion belge qui vous permettrait d'envoyer des missions économiques à l'étranger, de créer des bureaux commerciaux, de faire participer la Belgique au développement de certains pays et de favoriser l'adaptation de nos industries aux demandes nouvelles émanant de marchés nouveaux.

Mais trois lignes dans trente-cinq pages, c'est vraiment peu! C'est un vœu pieux, ce n'est pas davantage. Ce n'est pas en tout cas le programme que nous attendions de vous. A quoi faut-il imputer cette réserve et ces silences?

« Il n'est guère permis à la Belgique », dit le rapporteur, « de se satisfaire de la contemplation et de l'analyse des chiffres et données, du haut niveau de son actuelle expansion économique. »

Je suis d'accord avec lui, mais il n'est pas permis non plus, à la Chambre, de se satisfaire de tableaux de statistiques et de l'énumération de traités pour voter le budget de 1956, car, en vérité, ce budget ne doit pas servir à couvrir l'activité du Ministère en 1955, mais bien à soutenir la politique commerciale de 1956.

Cette politique, où est-elle? Vous n'en ignorez pas les grandes lignes ni les impératifs. Encore une fois, vous avez rappelé vous-même les problèmes graves qui se poseront à plus ou moins longue échéance; vous avez énuméré vos raisons d'incertitude, puisque vous avez fait allusion à un retour de flamme possible.

Nous ne pouvons quand même pas croire que, pareil à certains de vos collègues, vous hésitez à vous détacher de la routine ou des contingences partisanes avant de vous élever jusqu'à l'intérêt national et lui apporter l'aide qu'il réclame.

C'est vraiment la surprise du monde des affaires que de constater l'absence d'un programme constructif en vue de parer à toutes les difficultés éventuelles de l'avenir.

Qu'il soit de gauche ou de droite, le devoir d'un gouvernement est de prévoir. Prévoir, c'est, par exemple, puisque vous n'êtes pas persuadés que 1956 sera aussi bonne pour nos exportations que l'année qui s'achève, puisque vous craignez, disons le mot, la possibilité d'une crise économique, prévoir, c'est prendre dès à présent des précautions dans le cadre de vos pouvoirs. Nous ne devons tout de même jamais oublier les enseignements passés. Je crois que, sur ce point précis, je suis en parfait accord avec la déclaration que vous avez faite la semaine dernière. Nous nous réjouissons de l'expansion actuelle et des promesses que nous y voyons pour l'avenir.

Mais l'histoire de notre organisation économique moderne nous rappelle qu'elle est sujette périodiquement à des perturbations plus ou moins profondes, plus ou moins étendues, plus ou moins longues. Nous savons qu'à la période d'activité et de prospérité économique croissante, activité souvent intense, fiévreuse même, pendant laquelle la production s'accélère en même temps que montent les prix, les salaires, les cours des valeurs mobilières, succède plus ou moins brusquement une baisse ou une chute des prix, des profits, revenus, salaires, valeurs, qui ralentit ou même arrête momentanément le commerce et l'industrie. Nous savons que ce phénomène s'est reproduit presque tous les dix ans depuis le début du XIX^e siècle et qu'il fut particulièrement grave en 1825, en 1857, en 1929.

Nous savons que toutes les théories avancées jusqu'à présent pour expliquer ces dépressions qui marquent, comme des paliers, les progrès du capitalisme industriel et bancaire, n'expliquent rien en fait et que les doctrines qui parlent de surproduction ou de sous-consommation, de spéculation ou d'erreurs financières, d'inflation ou de mauvais emploi, nous donnent bien plus des faits que des causes. Nous savons aussi que, le problème étant mal connu, les solutions proposées sont loin d'être certaines, mais que la connaissance de la périodicité des crises est déjà utile pour en amortir le choc et les effets, que les études de marchés et les ententes entre producteurs, commerçants ou banquiers peuvent stabiliser dans une certaine mesure l'évolution en réduisant les excès, quoique jamais, sans doute, nous n'arriverons à une adaptation parfaite et définitive de la production à la consommation.

Mais il se peut, comme vous l'assuriez aussi, que les perspectives demeurent favorables pour les prochains mois, qu'il n'y ait pas comme vous l'avez dit, de « récession » en vue; que l'expansion actuelle se poursuive, ainsi que l'annoncent certains économistes au rythme de 3 p. c. par an, ce qui est notre cadence depuis cinq ans, et qu'en 1965, dans dix ans, notre revenu national soit de 38 p. c. supérieur à celui de 1954; il se peut que nous vivions

actuellement cette phase de hausse générale. Mais il se peut aussi que cette expansion se disloque, et je vous demande, Monsieur le Ministre, ce que vous avez prévu pour parer à cette dislocation éventuelle.

Si je remémore tous ces faits, que vous connaissez bien, du développement mondial actuel, ce n'est certes pas pour éveiller des craintes, mais seulement pour rappeler que tout bilan comporte un actif et un passif, qu'il serait au moins imprudent de ne voir que nos succès pour juger notre situation économique et seulement les secteurs en expansion pour évaluer ce que nous apporteront les prochains mois. Je veux surtout insister sur le devoir de prévoyance qui s'impose à notre gouvernement.

Vous connaissez les mesures prises par les Pays-Bas; qui s'inquiètent de la pénurie de main-d'œuvre, des augmentations de salaires et d'un excès de liquidités; vous connaissez les sévères augmentations fiscales que vient de décider à Londres le chancelier de l'Échiquier; vous connaissez le programme du professeur Erhard, le Ministre de l'Économie d'Allemagne occidentale, désireux d'assainir et de stabiliser une économie qui souffre d'une consommation supérieure à la capacité actuelle de production, de prix en hausse, d'investissements excessifs; vous connaissez les mesures déflationnistes qui figurent au budget de 1956, le relèvement du taux d'escompte, les restrictions dans l'octroi du crédit bancaire; vous connaissez les mesures du même genre prises en Norvège, il y a six mois déjà. Vous savez que ces mêmes soucis existent et que de semblables précautions sont prises aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, etc.

En un mot, les avertissements et les exemples ne manquent pas. Partout, on sent que la situation favorable est constamment menacée de sombrer dans une inflation des prix et des salaires qui mènerait rapidement à une hausse du coût de la vie, à la mévente et à la crise.

Pour répondre à ce danger, quel est le programme du gouvernement? Inutile de rappeler — vous le savez aussi — à quel point la Belgique est sensible aux oscillations de la conjoncture internationale, combien nous dépendons des échanges avec l'étranger, et la gravité des conséquences qu'entraînerait pour nous une dépression générale, étant donné la composition et la souplesse insuffisante de notre production exportée. Si besoin en était, que l'on relise à ce sujet l'étude que notre Banque Nationale a publiée dans son *Bulletin de Documentation* de septembre.

En présence de ces faits et des dangers toujours menaçants, nous avons le droit, nous avons le devoir de demander au gouvernement: Si les échanges internationaux se détériorent, si nos exportations faiblissent, quel programme envisagez-vous pour protéger et pour aider nos producteurs? Car c'est bien là le rôle d'un ministre, tout autant que la reconduction des traités de commerce, les discours aux réunions internationales ou le commentaire des statistiques.

Il serait trop simple vraiment d'évoquer un *non possumus* facile, sous le prétexte que le gouvernement n'exerce qu'une influence minime sur les échanges avec l'étranger. Féliciter nos industriels, nos ouvriers et nos banquiers en période d'expansion, leur en laisser le mérite principal, c'est très bien; encore faut-il espérer que cette attitude n'annonce pas, en cas de difficultés, un « tirez-vous d'affaire » qui serait le résultat des imprévoyances actuelles.

Cette modification continue et progressive de la direction et de la nature des échanges, j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises au cours des derniers mois. J'y insiste, j'y reviens sans cesse, parce que c'est le problème capital qui non seulement se posera à nos exportateurs, mais conditionnera l'équilibre de nos échanges, toute notre économie, le bien-être de notre pays et sa place dans le monde nouveau qui se crée. L'industrie et le commerce des nations se transforment: première guerre mondiale, révolution russe, industrialisation de l'Amérique latine, communication de la Chine, indépendance de vastes colonies, c'est une transformation totale du cadre où la Belgique avait planté les principaux jalons de son commerce extérieur.

Quel est votre programme, Monsieur le Ministre, pour aider nos producteurs et nos commerçants à surmonter ces obstacles, à se modeler aux modifications de la conjoncture? Car la plupart font tout ce qu'ils peuvent, mais souvent le problème dépasse leurs possibilités et les solutions doivent être prises au niveau gouvernemental.

Et ici, je voudrais faire une réserve. Je viens de dire que la plupart de nos producteurs, soucieux de maintenir à leur affaire le niveau actuel, s'intéressent aux problèmes d'expansion, profitent de la documentation mise à leur disposition par le département ou l'Office du Commerce extérieur. Mais, hélas, il en est d'autres qui ignorent encore tout le bénéfice qu'ils peuvent retirer des organisations existantes, et je dis que c'est impardonnable. Avec vous, je reconnais qu'il y a, dans le chef de certains hommes d'affaires, une carence dans leur service de documentation et d'organisation qui pourrait un jour leur coûter cher. De ce manque d'adaptation à l'évolution actuelle, qui leur est imputable, on ne pourrait vous tenir rigueur.

Revenant à mon idée « programme », puis-je vous suggérer de penser davantage aux classes moyennes? Le 17 janvier 1954, m'adressant aux petites et moyennes entreprises, je les plaçais devant les problèmes nouveaux; qui n'ont pas changé depuis lors, et je leur disais notamment ce qui suit:

« Le renversement que nous connaissons et qui trouve sa cause principale dans la hausse des salaires et dans l'octroi d'avantages sociaux importants, — dont il faut d'ailleurs se féliciter, tant pour l'amélioration du niveau de vie des classes laborieuses qu'en raison du pouvoir d'achat supplémentaire ainsi créé sur le marché intérieur, — a placé nos entreprises d'exportation devant des difficultés auxquelles elles n'étaient guère préparées. Cette évolution a particulièrement frappé notre petite et moyenne industrie et notre artisanat. Elle exige de leur part la mise en œuvre de méthodes nouvelles et elle réclame de nos autorités des mesures susceptibles d'atténuer autant que possible les effets de cette situation. »

Je ne puis évidemment, Monsieur le Ministre, reprendre ici les suggestions que j'avais énoncées à l'époque. Si elles vous intéressent, vous pouvez les retrouver dans le *Bulletin d'Information du Centre national d'Etudes des Classes moyennes*. Quoi qu'il en soit, j'attire votre attention sur le problème extrêmement grave qui se pose à la petite et moyenne entreprise exportatrice.

« Gouverner, c'est prévoir! » ai-je dit. Qu'est-ce que cela signifie dans notre système actuel de production et d'échanges?

Cela signifie non substituer l'autorité de l'État à l'initiative privée, mais au contraire la mettre au service de cette initiative, de manière à faciliter la tâche de nos hommes d'affaires, à renforcer leurs efforts par la force du pouvoir exécutif, à ouvrir les marchés aux prospections qu'il faut ensuite soutenir, à conseiller, à prévenir, à protéger en cas de crise, à guider dans l'incessante et nécessaire adaptation aux conditions de l'économie mondiale...

Sans doute, une politique commerciale ne s'improvise pas: aussi, nous avons bien compris que le pays ne devait rien attendre de sensationnel ni de nouveau, pendant les premiers mois de sa charge, d'un homme qui n'était pas spécialement préparé au ministère dont il se trouvait soudain chargé. Mais maintenant? Après plus de dix-huit mois de pouvoir, nous sommes en droit de vous demander: Qu'avez-vous à nous proposer?

Je le répète, Monsieur le Ministre, ce n'est pas assez d'exécuter les tâches administratives quotidiennes, de prononcer des discours, que par ailleurs je lis toujours avec intérêt, de publier des statistiques et de conclure tous les trois mois: Cela va bien, mais attention, cela pourrait aller moins bien! Ce n'est pas assez d'être un ministre consciencieux, un conférencier châtié, un comptable scrupuleux! Ce n'est pas assez quand la situation est celle dont je viens de tracer un tableau rapide. Ce que nous demandons, ce que le pays vous demande, c'est une politique commerciale qui, maintenant, l'aide, et demain, le défende. Nous sommes d'autant plus en droit d'être exigeants que vous la connaissez, cette politique, comme vous connaissez tous les éléments du problème à résoudre, et nous pourrions vous reprocher de ne pas l'avoir traduite si pas encore en actes, du moins en propositions, que nous aurions examinées et que nous vous aurions sans doute aidé à mettre en pratique dans l'intérêt national. Nos hommes d'affaires, qui ont un sens précis des réalités, ne demandent pas au gouvernement des théories irréalisables. A quoi bon formuler de piteux vœux, cela ne servirait en rien notre progrès économique et social.

En fait, ce que demande au gouvernement notre secteur industriel et commercial intéressé au commerce extérieur, c'est une vraie politique de présence à l'étranger, ce qui signifie d'abord le renforcement nécessaire des services commerciaux de nos postes diplomatiques qui sont encore ridiculement modestes auprès du personnel spécialisé qu'entretiennent nos concurrents les plus directs, et je pense, en le disant, par exemple aux Pays-Bas; la nomination de chefs de poste animés d'un esprit dynamique et réaliste, au fait des problèmes politiques, bien sûr, mais aussi doués d'une formation économique suffisante pour pouvoir défendre notre pavillon sur tous les marchés mondiaux. Politique de présence à l'étranger signifie aussi l'envoi régulier de *missi dominici* chargés de faire rapport sur les résultats et sur les possibilités aux quatre coins du monde, avec les suggestions pratiques indispensables à nos hommes d'affaires; l'organisation mûrement réfléchie de missions et d'exportations dont on aura soin de ne pas laisser perdre les fruits, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, et notamment en Amérique latine.

Politique de présence à l'étranger signifie encore un appui effectif aux prospections de nos exportateurs. Lorsque vous constatez, Monsieur le Ministre, que « les entreprises qui ne sont pas de première grandeur n'ont de chances de développer leurs exportations, ou simplement de les maintenir, que si elles parviennent à se grouper, à mettre en commun leurs techniques et leurs capitaux », le conseil est bon et nous y souscrivons tous. Mais le conseil ne suffit plus; vous devez aller plus loin en concevant une politique efficiente capable de promouvoir et d'entraîner ces groupements, même en les y engageant par des dégrèvements fiscaux, des avantages à l'exportation, des crédits à la prospection.

Politique de présence à l'étranger signifie encore une aide effective à tous nos organismes d'information, en Belgique, comme à l'étranger, chambres de commerce ou autres, éventuellement au prix d'une modification de leur statut; c'est aussi la coordination, trop peu étudiée jusqu'à présent, de nos importations et de nos exportations, car si nous devons exporter, c'est en partie pour payer ce que nous achetons à l'étranger; c'est comme le disait récemment le président de la Chambre de commerce d'Anvers, renforcer notre position d'acheteur pour défendre nos activités exportatrices, assurer à nos produits fabriqués une place de choix dans les pays d'outre-mer, grâce à la puissance de notre commerce d'importation de matières premières. Ce problème de nos importations n'est pas au point et ne retient pas suffisamment, me semble-t-il, l'attention du département.

Politique de présence à l'étranger, c'est aussi savoir mettre à profit les occasions qui se présentent. Rappelez-vous la maxime de La Rochefoucauld : « On doit moins s'appliquer à faire naître des occasions qu'à profiter de celles qui se présentent. » Vous connaissez l'état déplorable de nos échanges avec le Paraguay; récemment, le président du « Banco Central » a visité quelques nations européennes, y compris la Belgique. Aussitôt après son passage en Grande-Bretagne, le gouvernement de ce pays a dépêché à Assomption le vice-président de la Banque d'Angleterre : on parle d'un emprunt qui pourrait atteindre 2 millions de livres. L'Allemagne offre des capitaux pour la création d'usines et des crédits pour l'acquisition de matériel. Inutile d'ajouter que les Etats-Unis ne se laissent pas distancer et que leurs missions se succèdent au Paraguay. Et nous? Qu'avons-nous fait depuis la visite de M. Mendès, fin septembre? Arriverons-nous de nouveau en carabiniers d'Offenbach? Comme je vous connais, c'est un rôle que vous ne devez pas aimer.

Une politique de présence à l'étranger, c'est aussi connaître les marchés : à la fois l'avenir des marchés traditionnels et les possibilités des marchés nouveaux. Car nos hommes d'affaires attendent aussi du Ministre du Commerce extérieur toutes les informations nécessaires sur les directions que prennent actuellement les échanges, sur les modifications que connaissent les courants commerciaux.

Je sais qu'en la matière, vous avez déjà fait un gros effort. C'est là, vraiment, une des tâches essentielles puisqu'il possède, puisqu'il doit posséder partout, aux meilleures places, les antennes chargées de sentir, de soupçonner, de prévoir les besoins qui vont naître autant que les débouchés qui vont se fermer.

Politique de présence à l'étranger, c'est garantir l'avenir sur ces vastes marchés de l'Est, comme aussi dans tous les pays sous-développés. Et là, nous sommes loin d'avoir une politique cohérente et nous ne nous résoudrons sans doute à engager des pourparlers que lorsque nos interlocuteurs ne demanderont plus rien et que toutes ces places seront prises. Pourtant, vous savez quelle est l'évolution de l'Amérique latine, quels sont les projets de la Chine, de l'Inde, du Pakistan, de l'Indonésie, quels sont les besoins des régions sous-développées, ce que nous pouvons attendre des Etats-Unis et espérer de l'Union soviétique. Alors? Je vous le demande : que fait-on pour modifier à la fois la direction de nos exportations et la nature de celles-ci? Recevez-vous des rapports de nos agents diplomatiques? Je veux dire des rapports qui ne soient ni des ébauches ni des paraphrases de statistiques, mais de vrais programmes de pénétration précis, concrets, efficaces. S'ils existent, que deviennent-ils? Demeurent-ils enfouis dans les dossiers confidentiels? S'égarer-ils dans des bureaux qui n'en ont que faire? Certes, leurs destinataires, ce sont les directeurs, les conseillers, les secrétaires, les attachés de votre département, mais ce sont bien plus nos hommes d'affaires. Combien en est-il qui parviennent à ceux qui, seuls, pourraient en tirer parti? L'Office belge du Commerce extérieur, qui rend déjà des services appréciables, peut jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, un rôle à la fois d'information et d'éducation et un rôle de documentation que vous avez vous-même évoqué, bien plus actif que la modeste activité « d'orientation » que signale le rapport.

Et ici, je voudrais faire une suggestion : ne croyez-vous pas que certains rapports, certains documents, dépouillés de ce qui doit être réservé au Ministre, seraient utilement transmis aux membres des commissions du Commerce extérieur de la Chambre et du Sénat?

Mais pour maintenir notre commerce extérieur, il ne suffit pas de chercher des débouchés nouveaux. Il faut aussi, je l'ai rappelé, produire les articles que réclament les nouvelles masses de consommateurs. C'est un fait bien connu que, jusqu'à présent, nos ventes se sont accrues moins vite que celles de nos concurrents. La Grande-Bretagne, la France, la Suisse, l'Allemagne augmentent leurs exportations de biens de consommation et inscrivent à l'actif de leur balance commerciale les produits nouveaux ou de remplacement qui font l'objet d'une demande croissante. Nul n'ignore que nous sommes plutôt en retard dans l'application de techniques nouvelles et dans la fabrication de nouveaux produits. Ce sont pourtant ces catégories que demanderont demain nos acheteurs étrangers. Sans doute, les montants de nos exportations atteignent des

chiffres records, mais ils le doivent surtout à l'accroissement des ventes de produits traditionnels. Le rapport le signale, et vous l'avez rappelé : l'amélioration de nos exportations est due aux expéditions de produits minéraux, d'armes et de munitions, d'instruments scientifiques, de bois, de pierres précieuses, surtout de produits sidérurgiques, qui interviennent pour plus de 50 p. c. dans cette augmentation. Cela est inquiétant parce que, d'une part, nos productions habituelles d'articles bruts ou semi-finis, qu'il faut défendre, bien entendu, ne sont cependant pas suffisantes pour assurer à notre économie une stabilité adéquate et, d'autre part, notre lenteur à développer les industries nouvelles de biens de consommation durables que demandent de plus en plus les marchés d'exportation diminue notre force à l'étranger et nous rend excessivement sensibles au moindre retournement de la conjoncture.

Ce problème intéresse directement notre commerce extérieur. Une étude récemment effectuée aux Etats-Unis révèle que, de 1947 à 1955, les secteurs qui ont connu une croissance de plus de 100 p. c. comprennent notamment l'aluminium, la radio et la télévision, les matières plastiques, le contreplaqué, les fibres synthétiques. Se sont accrues de 50 à 100 p. c. : la construction électrique, les produits pharmaceutiques, la cellulose, le caoutchouc synthétique, etc. Tels sont les principaux articles d'avenir qui sont appelés à tenir une place croissante sur le marché international.

Je sais que les solutions en la matière ne dépendent pas exclusivement de vous; mais, en l'occurrence, au C.M.C.E., vous avez un rôle important à jouer. Comme les décisions à prendre auront une répercussion considérable sur notre expansion de demain, vous devez, dès lors, y prendre vos responsabilités. Un bureau aux Etats-Unis, c'est très bien; mais vous devriez ajouter à votre politique : les concentrations industrielles nécessaires pour lancer de nouveaux produits, la diversification des activités, l'augmentation de la clientèle, et je souhaite que la loi de 1953, qui fut votée à l'initiative du Ministre des Affaires économiques de l'époque, soit revue et que plus de souplesse soit accordée aux crédits demandés à la S.N.C.I., car il faut des investissements plus souples, indispensables aux techniques nouvelles, à la production d'articles de plus grande valeur, à une spécialisation extrêmement poussée, possibilités d'accélération dans les amortissements de certains outillages, à l'exemple de ce que font nos voisins, le vieillissement « économique » du matériel étant hâté par les découvertes scientifiques et techniques plus rapides, dans la concurrence internationale plus intense; formation professionnelle et valorisation des ressources intellectuelles... et j'en passe! Il y a là tout un programme à réaliser d'urgence.

Encore une fois, que l'on ne croie pas que ces problèmes soient étrangers à notre commerce extérieur; ils lui sont au contraire essentiels, — votre allusion prudente dans votre discours le confirme, — puisqu'il est très possible que dans peu d'années, comme le suppose le dernier rapport de la Brufina, « la supériorité des pays industrialisés de longue date ne reposera plus que sur leur « savoir-faire ».

Mais avant de chercher des débouchés nouveaux, nous devons nous préoccuper de la hauteur de nos prix. Et je ne puis accepter ce que vous avez dit dans votre discours : « Je laisse de côté le problème des prix, il n'est pas de ma compétence. Je me borne à signaler que parmi les opérations qui ont demandé l'assurance du dueroire en 1954, exactement 65 p. c. d'entre elles ont échoué, parce que nos prix étaient plus élevés que ceux de nos concurrents français, suisses, japonais et américains, et cela dans une proportion allant de 5 à 45 p. c. » Dans votre discours, c'est peut-être la chose la plus grave à retenir. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous lorsque vous prenez la tangente en laissant à d'autres le soin de prendre leurs responsabilités sur le problème des prix.

Vous appartenez à un gouvernement et vous êtes solidaire de la politique pratiquée par MM. Rey et Troclet. Depuis votre arrivée au département, dans toutes vos conférences de presse, vous n'avez cessé d'attirer notre attention sur la gravité de ce problème, mais chaque fois qu'il vous a été donné d'empêcher l'accroissement de nos prix de revient, je n'ai trouvé nulle part l'intervention du Ministre du Commerce extérieur. C'était cependant votre devoir.

Dans ces conditions, nous sommes en droit de vous demander ce que vous allez faire dans l'avenir pour remédier à cette situation. J'aimerais sur ce point précis avoir une réponse claire et nette. J'aimerais aussi connaître votre avis sur l'application de la semaine des cinq jours, qui peut avoir, si elle n'est accompagnée de mesures parallèles de nature à alléger nos prix de revient, une répercussion grave sur nos échanges avec l'étranger. Quelles sont, en ce domaine, les mesures envisagées par le gouvernement?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques-unes des composantes de cette « politique d'expansion » telle que je l'entrevois et dont nous espérons au moins apercevoir certains signes dans le rapport pour 1956. Hélas, ni en commission ni dans le rapport, nous n'avons trouvé aucune trace de ce programme à la fois audacieux et réaliste que nous attendions de vous. L'avenir de notre équilibre commercial abandonné aux hasards des conjonctures? Cela ne ressemble guère

au disciple de cette doctrine, qui prétend ne plus seulement étudier les phénomènes économiques, mais bâtir scientifiquement le bonheur humain! Vous n'êtes pourtant pas de ceux qui sacrifient leurs principes aux avantages du pouvoir.

Mais vous direz peut-être, comme s'exprime le rapport, qu'une orientation du commerce sous l'impulsion des pouvoirs publics implique la mise en œuvre de moyens financiers qui font actuellement défaut, que les initiatives à prendre entraîneraient des dépenses excédant le budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Cela serait une mauvaise raison. Il vous appartient de prendre les initiatives indispensables pour sauvegarder l'avenir de notre expansion économique. Il faut semer pour récolter. Judicieusement, vous auriez dû exiger l'aménagement de votre budget! Nous savons bien que rien de grand ne se réalise à bon marché. Un problème aussi grave que celui-là, aussi essentiel, aussi national, doit de placer au-dessus des considérations de personnes, au-dessus des intrigues de couloirs et des questions de partis.

Et je termine. Je viens d'esquisser la ligne générale qui m'apparaît comme devant être la ligne maîtresse d'une politique d'avenir. J'attends que vous nous remerciez la vôtre. J'y souscrirai éventuellement si elle répond au souci que nous devons avoir de nous laisser guider par l'intérêt national. C'est une grande tâche, Monsieur le Ministre, que de défendre, d'élargir la place des Belges dans le monde qui se crée sous nos yeux. Puissiez-vous l'envisager avec sérénité, dégagé de tout esprit partisan! Une nation puissante possède des armes nombreuses pour s'imposer et jouer un grand rôle; un petit pays ne peut le faire qu'à la condition de pouvoir compter sur le travail, les valeurs morales de son peuple, mais aussi sur la grandeur et le courage de ceux qui le gouvernent. Ne l'oublions jamais! (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.*)

[M. le Président. — La parole est à M. Van der Schueren.

M. Van der Schueren (à la tribune). — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je m'excuse de reprendre à nouveau la parole dans la discussion du budget des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, mais je voudrais me permettre de faire un certain nombre d'observations au sujet de trois questions qui m'intéressent plus particulièrement.

Il y a tout d'abord le problème de nos exportations et de notre commerce extérieur à l'égard des Etats-Unis et de la République populaire de Chine, c'est-à-dire le problème de la recherche de nos nouveaux débouchés. Il y a ensuite le problème textile à Verviers.

Je crois, en effet, que ce serait une erreur profonde — et je me demande si, dans une certaine mesure, on n'est pas en train de la commettre — qu'un pays qui doit exporter 40 p. c. de sa production se désintéresse de la recherche de nouveaux débouchés pour la simple raison qu'on est en période de haute conjoncture et que les exportations atteignent ce qu'il est convenu d'appeler un plafond.

Cela est d'autant plus vrai, que si l'on veut jeter un regard sur les statistiques de notre commerce extérieur, on s'aperçoit notamment que la plupart de nos exportations se font vers un nombre très restreint de pays.

C'est ainsi que 43 p. c. de nos exportations vont vers les Pays-Bas, l'Allemagne occidentale et la France. Je crois que même dans la situation actuelle, nous avons tout intérêt à prospecter les marchés nouveaux, et spécialement les marchés qui peuvent présenter pour nos exportateurs la régularité des achats et aussi certaines facilités, ou mieux certaines garanties, au point de vue des paiements.

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous dire quelques mots des exportations belges vers les Etats-Unis.

J'ai eu l'occasion de faire un voyage de neuf semaines aux Etats-Unis, et je me suis spécialement intéressé au problème des exportations belges vers ce très important marché et ai examiné s'il était exact que ce que l'on signale comme la grande cause de nos difficultés d'exporter vers ce pays, à savoir la hauteur des droits de douane américains, était réellement un obstacle important et déterminant.

J'ai consulté un certain nombre de personnes et pris contact avec plusieurs associations qui s'occupent des problèmes du commerce extérieur. Je dois vous dire que la conclusion de ces entretiens est celle-ci : je considère que la hauteur des droits de douane américains, pour importante qu'elle soit, n'est pas la raison majeure qui empêche l'augmentation des exportations belges vers les Etats-Unis. Je vous cite immédiatement un exemple.

Si l'on regarde le problème des biens de consommation notamment, il est un fait certain que ces produits sont, après distribution, augmentés de 200 ou 300 p. c. Le droit de douane est appliqué *ad valorem* et, par conséquent, ne joue presque pas sur le prix de revient.

Ayant examiné le problème, je crois qu'il y a des difficultés de trois ordres :

La première difficulté que l'on rencontre dans le domaine des exportations belges vers les Etats-Unis, c'est la complexité de la législation douanière, complexité qui ne permet pas toujours de

déterminer la rubrique d'exportation d'un certain produit. Il en résulte qu'il est très difficile d'établir le montant du prix de revient et, par conséquent, le montant du prix de vente. Ce point-là est certainement beaucoup plus important qu'on veut bien le croire ou le penser ici en Belgique.

La deuxième difficulté, c'est qu'il est certain que nous ne connaissons pas suffisamment les possibilités du marché américain et que nous ignorons de façon générale la manière dont il faut l'aborder. Faut-il rappeler l'importance de ce pays de 150 millions d'habitants, son expansion économique et son expansion industrielle et les très vastes possibilités qu'il offre pour l'absorption des produits? D'autre part, il est certain aussi que lorsqu'un produit a été introduit aux Etats-Unis, on s'aperçoit souvent qu'il est impossible de fournir les commandes ultérieures, et je m'explique un instant à ce sujet.

J'ai eu l'occasion de prendre contact avec un certain nombre d'exportateurs aux Etats-Unis qui avaient été en relation avec des producteurs belges, lesquels leur avaient présenté certains types de produits. Le succès remporté par ces produits fut important et il avait entraîné de la part des importateurs américains des commandes extrêmement vastes, que les usines belges intéressées étaient rapidement incapables de fournir.

Ceci m'amène à une autre conclusion : c'est que l'on ne constate généralement pas suffisamment de solidarité parmi les exportateurs belges.

Autre chose, c'est que nous avons généralement ici, en Belgique, trop souvent tendance à vouloir exporter vers les Etats-Unis ce que nous fabriquons, sans nous préoccuper suffisamment de ce que les Américains demandent.

Il est certain que la présentation des marchandises, la manière dont les marchandises sont distribuées aux Etats-Unis sont souvent fort différentes de celles auxquelles nous sommes habitués en Belgique et que si nous ne faisons pas l'effort nécessaire pour nous conformer à ces exigences, notre tâche sera beaucoup plus difficile.

Je vous ai dit il y a un instant que les Américains étaient extrêmement gâtés au point de vue de la distribution du service, etc., et donc les problèmes du réapprovisionnement, des collections, des pièces de rechange, notamment, sont extrêmement importants; il ne faut pas les perdre de vue lorsque l'on veut pénétrer le marché américain.

Enfin, Monsieur le Ministre, il est certain qu'aux Etats-Unis le problème de la publicité joue un rôle de tout premier plan. La publicité se fait, aux Etats-Unis, par tous les moyens possibles et imaginables : par la télévision, la radio, les journaux, les expositions.

J'ai constaté que, généralement, à tort ou à raison, n'en discutons pas, les industriels ou les exportateurs belges n'ont pas consenti l'effort financier nécessaire. La troisième difficulté que l'on rencontre lorsque l'on veut pénétrer le marché américain, c'est la loi antidumping. Vous savez que lorsqu'un importateur américain s'aperçoit que l'on vend sur le marché américain un produit à un prix inférieur à celui auquel il est vendu sur le marché intérieur de l'exportateur, il peut demander l'application de cette loi antidumping. Vous savez que cela entraîne une procédure généralement extrêmement longue lorsque l'on s'engage dans le maquis de la procédure, on perd énormément de temps et, généralement, cela décourage les exportateurs belges, sans parler de la suspension des exportations qu'entraîne *ipso facto* l'application de cette loi.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, attirer l'attention de cette Chambre, et par là même des Belges qui s'intéressent au problème des exportations, sur l'importance exceptionnelle du marché américain, sur ses capacités d'absorption et aussi sur les garanties extrêmement importantes qu'il donne au point de vue paiement.

Vous nous avez signalé, au cours de votre intervention, il y a quelques jours, que les exportations belges à l'égard du marché américain étaient en augmentation de 28 p. c., et je crois que nous avons tout lieu de nous en réjouir. Mais je voudrais cependant, malgré cette augmentation, que nous fassions un effort supplémentaire, car je crois pouvoir vous dire qu'aux Etats-Unis, tout le monde est très favorablement disposé à l'égard de la Belgique et des produits belges, que notre renom y est excellent, qu'on y considère que, économiquement, financièrement et même politiquement, la Belgique est le pays dont les conceptions se rapprochent le plus de celles des Etats-Unis et que, par conséquent, il y a là une occasion certaine à saisir. Je voudrais que l'on fasse un effort pour le comprendre.

Je crois, Monsieur le Ministre, qu'il faut faire une étude complète et systématique du marché américain, et je crois devoir signaler qu'il y a aux Etats-Unis des firmes entièrement dignes de confiance qui peuvent procéder à ces études et fournir des indications extrêmement précieuses.

Il faut aussi mener ce que j'appelle une politique de présence à la fois du secteur public et, ce qui est plus important, du secteur privé.

Un fait certain est que les firmes belges qui s'intéressent au marché américain doivent faire un effort pour prendre contact avec des agents de premier plan, ce qui ne s'est pas toujours fait jusqu'à présent.

D'autre part, je considère qu'une des solutions serait aussi la création de ce que l'on appelle des syndicats industriels.

Je vous ai signalé tout à l'heure l'importance des possibilités d'absorption du marché américain; je vous ai signalé aussi l'importance de la publicité, mais, hélas, cette publicité coûte très cher. Il est généralement très difficile pour des usines de l'importance de celles que nous avons dans notre pays de faire face, seules, à de grandes obligations financières. C'est la raison pour laquelle, en vue de répondre à la fois aux nécessités du marché américain et aux vastes efforts financiers qu'entraîne la publicité nécessaire pour le pénétrer, il y aurait lieu de constituer ce que j'appelle des syndicats industriels, c'est-à-dire des syndicats au sein desquels seraient groupées un certain nombre de firmes qui s'occupent des mêmes produits à l'exportation.

Il ne serait pas mauvais non plus, Monsieur le Ministre, que nous puissions arriver dans notre pays à ce qui existe notamment aux États-Unis, — vous en avez parlé vous-même au cours de votre intervention, — c'est que les entreprises belges qui désirent exporter dorment à un organisme quelconque, tel l'Office belge du Commerce extérieur, les informations les plus complètes et les plus totales, à la fois sur l'importance de leurs affaires, sur leurs possibilités de vente, sur le nom des organismes financiers aussi avec lesquels ils traitent.

J'ai eu l'occasion d'entrer en rapport avec un certain nombre de fonctionnaires du département du Commerce aux États-Unis, et j'ai pu voir les fichiers que ce département possède. Ces fichiers comportent une nomenclature extrêmement vaste et complète de l'activité de tous les secteurs industriels et commerçants des États-Unis; lorsqu'une demande arrive de l'étranger, — demande d'information, demande d'agence, etc., — sur la base de la documentation qu'il possède, le département du Commerce extérieur peut immédiatement donner les informations sollicitées. Je crois pouvoir vous dire, d'après ce qui m'a été exposé, que ces méthodes ont souvent permis de réaliser un certain nombre d'affaires en raison de la rapidité avec laquelle les renseignements peuvent être fournis. J'ajoute que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, elles n'ont jamais permis de faire une concurrence déloyale.

Monsieur le Ministre, je vous ai dit que je considérais que la question de la hauteur des droits de douane aux États-Unis n'était peut-être pas le premier obstacle aux exportations que rencontrent nos industriels sur le marché américain. Ceci ne signifie pas que je sous-estime un seul instant ni le moins du monde l'importance de cette difficulté. Je n'en citerai qu'un seul exemple. Ce sont les discussions extrêmement âpres et ardues qui ont eu lieu au parlement américain au cours de l'examen de ce que l'on a appelé le « Trade Agreement Act », c'est-à-dire la proposition qui avait été faite par le président Eisenhower et qui tendait dans une certaine mesure à l'abaissement des droits de douane.

Les Américains ont aussi procédé à une vaste enquête dans l'opinion publique pour savoir si elle était en faveur ou en défaveur de l'abaissement des droits de douane. On peut généralement conclure du résultat de ces sondages que 70 p. c. environ de la population américaine ou plutôt des milieux consultés — et je m'empresse de dire que l'on avait consulté tous les milieux, aussi bien ceux qui s'intéressent aux importations que ceux qui s'intéressent aux exportations, le monde des consommateurs et le monde des producteurs, — étaient favorables à l'abaissement des droits de douane, avec cependant cette restriction qu'ils estimaient tous qu'un tel abaissement de droits devait être considéré comme un test et être accompagné d'un certain nombre de dispositions, telle que l'abolition des mesures artificielles prises dans un certain nombre de pays européens.

Je crois que nous pouvons dire de façon générale que, dans notre pays, nous sommes parfaitement d'accord sur cette conception et que, en tout cas en ce qui concerne la Belgique à l'heure actuelle, — et l'on peut peut-être le regretter pour certains secteurs, notamment le secteur des textiles, dont je vous parlerai dans un instant, — il n'existe plus de mesures artificielles.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Ministre, vous parler pendant quelques instants d'un autre problème : celui des possibilités commerciales à l'égard de la République populaire de Chine.

J'ai sous les yeux des statistiques du commerce extérieur à la fois pour l'année 1954 et pour l'année 1955. En ce qui concerne l'année 1954, les importations belges se sont élevées à 105 millions, les exportations à 24 millions. Pour les six premiers mois de 1955, nous avons importé pour 52 millions, dont 29 millions de matières textiles et 23 millions de produits du règne végétal. Nous avons exporté pour 172 millions, dont 73 millions de nitrate d'ammonium et 52 millions de sulfate d'ammonium.

Le problème des engrais que nous exportons vers la Chine est assez spécial, et je donnerai des explications complémentaires dans quelques instants.

J'ai eu l'occasion, Monsieur le Ministre, au retour de la mission que j'ai eu l'honneur de présider, de vous faire part du montant des contrats conclus. Je crois qu'il ne m'appartient pas, du haut de cette tribune, de rendre publics le montant des affaires conclues ni la liste des produits pour lesquels nous avons réalisé des affaires. Je crois que, de façon générale, on peut dire que les affaires conclues sont satisfaisantes, et ce qui est plus important, on peut dire également que les perspectives d'avenir sont extrêmement intéressantes. C'est surtout sur cette partie de mon exposé que je voudrais m'étendre plus longuement. Et tout d'abord, Monsieur le Ministre, je voudrais me permettre de vous rappeler très brièvement les difficultés auxquelles on s'est heurté au moment de la constitution de cette mission.

Vous savez que la Belgique a, depuis la fin de la guerre, organisé un certain nombre de missions qui ont été envoyées, l'une en Amérique du Sud (elle était présidée par notre collègue M. Brasseur), une autre en Indonésie, en Thaïlande et en Irak, et qui, elle, était présidée par M. Huvelde, etc.

Toutes ces missions avaient été minutieusement préparées, à la fois par le département du Commerce extérieur, par le département des Affaires étrangères, par l'Office belge du Commerce extérieur, par les représentations diplomatiques et consulaires que nous avons à l'étranger et par les représentations diplomatiques et consulaires accréditées ici à Bruxelles. D'autre part, il était facile d'avoir des renseignements sur les possibilités commerciales, sur les prix, sur les usages commerciaux en vigueur dans ces pays. Toutes ces facilités ont fait défaut au moment où a été constituée la mission qui devait se rendre dans la République populaire de Chine. Arrivés là-bas, nous nous sommes aperçus que cela constituait un handicap certain.

Une autre difficulté est le problème de l'embargo qui nous a certainement empêchés de réaliser un certain nombre d'affaires pour des produits dont la Belgique est traditionnellement exportatrice. Je pense notamment au fer et à l'acier, au matériel ferroviaire, au matériel électrique...

Autre difficulté, c'est que les membres de la mission ont été désignés sur la base d'un certain nombre de produits que les Chinois étaient désireux de nous vendre et de nous acheter.

C'est sur la base de cette liste que nous avons composé la mission et que nous avons désigné les membres qui en feraient partie. Il est certain que cela aussi a constitué un handicap, étant donné que les personnes faisant partie de la mission étaient parties pour des buts bien déterminés et qu'arrivées à Peking, on constata qu'elles n'étaient pas mandatées pour conclure des affaires dans d'autres secteurs. La prospection était de ce fait aussi limitée et c'est la raison pour laquelle il ne nous est pas toujours possible de répondre à toutes les demandes d'information qui nous parviennent de tous les secteurs industriels depuis notre retour. Si nous pouvons donner des informations de caractère général, il ne nous est pas toujours possible de répondre si tel ou tel autre produit est exportable vers la Chine.

On a parlé aussi ou plutôt il m'a été donné de lire dans un journal un petit écho dans lequel on regrettait que le secteur du textile ne fût pas représenté dans la mission. Monsieur le Ministre, je vous ai dit il y a un instant la manière dont la mission fut composée. La liste qui nous avait été soumise par les Chinois ne parlait pas de la possibilité d'exporter des produits textiles vers la Chine. C'est la raison pour laquelle initialement le secteur du textile s'est désintéressé de la mission. Cependant, quelques jours avant le départ, j'ai appris que, malgré tout, des affaires dans le domaine du textile auraient été possibles. Je me suis mis personnellement en rapport immédiatement avec la Fédération textile belge. Je leur ai indiqué la possibilité de vendre certains produits; je leur ai dit que s'ils en exprimaient le désir, il eût peut-être été possible d'adjoindre un représentant du secteur textile dans la mission. Pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'approfondir à la tribune, le secteur textile m'a fait savoir qu'il ne pourrait pas, en tant que secteur industriel, participer à la mission. A ce moment, nous avons été assaillis par un très grand nombre de firmes industrielles textiles qui auraient bien voulu participer à titre individuel à la mission, mais vous comprenez que s'il nous eût été facile d'adjoindre un membre pour l'ensemble du secteur, il était difficile de donner satisfaction à quatre, cinq ou six grosses entreprises qui désiraient participer à la mission à titre individuel. Ce n'était pas possible. Je voudrais cependant signaler, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque à cet égard, que beaucoup de firmes industrielles étaient cependant finalement représentées dans la mission. Elles avaient pris contact avec des membres déjà désignés. Je peux annoncer que des affaires ont été réalisées en textiles et que nous avons pu constater que de très vastes possibilités existent pour ces produits à l'avenir.

Lorsque nous sommes arrivés en Chine, Monsieur le Ministre, nous avons rencontré d'autres difficultés. Je mentionnerai simplement les deux principales. La première, c'est la difficulté de l'azote. Je vous ai signalé tout à l'heure les chiffres d'exportation des engrais azotés.

Vous savez que la Belgique exporte vers la Chine des quantités extrêmement importantes d'engrais azotés, sulfates et nitrates d'ammonium. Les chiffres ne sont pas loin d'atteindre annuellement le milliard, mais on constate que ces exportations se font non pas directement en Chine, mais par l'intermédiaire d'une firme anglaise extrêmement importante, qui a ses bureaux à Hong-Kong. Au moment où nous sommes arrivés dans la République populaire de Chine, les autorités chinoises, avec qui nous discutons, nous ont demandé si nous étions mandatés pour signer des contrats de longue durée, nous faisant savoir d'autre part qu'on aurait pu lier au problème des engrais, ou plutôt au problème du sulfate d'ammonium, l'exportation d'autres engrais, tels que les superphosphates, et peut-être, dans une certaine mesure, l'exportation d'autres produits.

C'était une proposition extrêmement alléchante, mais nous n'avions pas mandat, hélas, pour traiter de cette question.

La seconde difficulté est la suivante...

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Je retiens de ce que vous dites qu'il faut ajouter au chiffre fort modeste de nos exportations directes vers la Chine communiste ce montant d'un milliard de francs d'engrais qui proviennent de la Belgique, mais transitent par les territoires britanniques vers la Chine. Est-ce bien cela?

M. Van der Schueren. — C'est très exact, Monsieur le Ministre, si vous voulez vous rappeler le chiffre que j'ai cité tout à l'heure, vous pourrez remarquer qu'en 1954, les exportations s'élevaient à 24 millions. Pour les six premiers mois de l'année 1955, elles atteignaient 172 millions, et ce pour la raison suivante, c'est qu'une partie de nos exportations de sulfate d'ammonium, pour les six premiers mois, s'est effectuée directement vers la Chine. C'est la raison pour laquelle on les trouve dans les statistiques.

Si vous voulez consulter les statistiques des exportations belges pour Hong-Kong, vous verrez des montants extrêmement importants de sulfate et de nitrate d'ammonium. Or, la plupart des exportations de ces engrais sont en réalité destinées à la République populaire de Chine.

Par conséquent, vous avez parfaitement raison; aux montants des exportations actuelles de notre pays vers la Chine, il faut ajouter le chiffre très important que vous avez signalé.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Je le savais, mais j'aimais de le souligner.

M. Van der Schueren. — Une autre difficulté que nous avons rencontrée au moment où nous nous sommes trouvés en Chine, c'est le problème des fluctuations sur le marché des oléagineux.

Vous savez que nous avons essayé de réaliser un certain équilibre entre les exportations et les importations et il y avait à cette fin parmi les membres de notre mission deux personnes qui étaient parties pour s'intéresser spécialement au problème des achats en Chine. Parmi les possibilités d'achat il faut mentionner les vastes possibilités en ce qui concerne les oléagineux et l'huile de soya.

Ceux qui étaient partis dans ce but se sont malheureusement heurtés aux fluctuations du marché, qui n'a pas permis de réaliser des affaires bien importantes.

Voilà, Monsieur le Ministre, pour ce qui concerne les difficultés. Je voudrais maintenant, très brièvement, vous dire aussi quelques mots au sujet des perspectives d'avenir, et je voudrais, à cet égard, vous faire quelques observations au sujet du marché chinois et de la situation dans ce pays.

J'ai fait hier, dans le budget des Affaires étrangères, un certain nombre d'observations au sujet de la situation à la fois sociale, politique et culturelle de la République populaire, me réservant la possibilité de vous parler aujourd'hui de l'effort commercial, économique et industriel de ce pays.

Je vous ai signalé hier que le marché chinois était un marché de 600 millions d'habitants, que, économiquement et industriellement, ce pays était en plein développement, et je voudrais aujourd'hui, très brièvement, étayer cette argumentation par quelques chiffres.

Nous avons, au cours de notre séjour dans la République populaire de Chine, eu l'occasion de visiter un certain nombre d'usines. Nous avons visité les centres industriels de Chenyang, c'est-à-dire de l'ancienne ville de Moukden, et aussi la région de Anshan, où se trouve le centre sidérurgique le plus important de la Chine.

L'aciérie de Anshan est extrêmement importante, on y produit 1 million de tonnes de fonte par an, soit 800,000 tonnes d'acier, ce qui est un chiffre important.

D'autre part, nous avons pu voir l'équipement de cette aciérie. Elle comprend sept hauts fourneaux, dont quatre de 1,000 tonnes environ, qui sont automatiques. L'aciérie comprend aussi neuf fours Martin de 3,000 tonnes, neuf batteries Pitz pour la normalisation des lingots.

Il y a actuellement 50,000 personnes qui y travaillent. Environ 25,000 personnes travaillent réellement dans l'usine sidérurgique, mais 25,000 ou 30,000 travaillent à l'agrandissement de l'usine. Il ne faut pas le perdre de vue.

Il m'a été donné aussi de visiter une usine de coton ouverte en septembre 1955, un mois avant notre arrivée. C'est — faut-il le dire? — une usine extrêmement moderne, équipée complètement avec du matériel produit en Chine. A titre d'indication, je vous donne deux chiffres : dans cette importante usine, il y a 3,200 métiers dans deux halls. Dans un de ces halls, 1,800 métiers fabriquent le tissu pour les chemises. Il y a une femme pour 24 métiers automatiques.

Dans un second hall, il y a 1,400 métiers qui fabriquent le tissu pour l'armée, et ici, il y a une femme pour 20 métiers automatiques. Pour ceux qui s'y connaissent, ce sont des chiffres extrêmement importants, et l'on peut difficilement dire qu'il y a dans notre pays des usines équipées de la sorte.

Nous avons encore visité d'autres usines, notamment une usine de machines-outils construite en 1953, une usine qui fabrique de la soude caustique et une usine qui fabrique des transformateurs électriques petits et moyens, d'une puissance maximum de 35,000 kVA.

Ceci simplement, Monsieur le Ministre, pour vous dire que l'on voit dans le domaine industriel un développement extrêmement important. Vous savez que ce développement industriel de la République populaire de Chine s'exécute dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le plan quinquennal. Une organisation centrale met sur pied les projets de développement pour cinq ans, de 1952 à 1957. Ce plan prévoit une augmentation extrêmement importante de la production industrielle. Je vais me permettre de vous citer trois ou quatre chiffres. On estime que pour la fin de 1957 il faudra quadrupler la production sidérurgique de 1952 et la porter à environ 5.6 millions de tonnes d'acier par an.

M. le Président. — En avez-vous encore pour longtemps, Monsieur Van der Schueren?

M. Van der Schueren. — Encore environ pour un petit quart d'heure.

M. le Président. — Alors, je vous propose d'interrompre maintenant votre discours et de le reprendre après que nous aurons passé au vote prévu pour cet après-midi.

M. Van der Schueren. — Tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

Communication du bureau. — Mededeling vanwege het bureau.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous ne voterons aujourd'hui que le feuillet des naturalisations. Le vote du budget des Affaires étrangères ne pourra avoir lieu que la semaine prochaine. Nous étions d'ailleurs obligés, traditionnellement, de tenir compte de la fête de deux saints de notre calendrier : saint Eloi aujourd'hui pour les métallurgistes et — heureusement — dimanche prochain, sainte Barbe, pour les mineurs.

Je profite de l'occasion pour attirer l'attention des groupes sur la nécessité de ne voyager à l'étranger que les jours où il n'y a pas séance. (Sourires.)

J'ai aussi constaté aujourd'hui qu'il y a beaucoup de malades. J'ai cherché à me l'expliquer, et l'on m'a fait la remarque suivante : la Chambre possède une moyenne d'âge plus élevée que le Sénat (rires). Les jeunes vont siéger au Sénat. Nous sommes en réalité devenus la Haute Assemblée. Et je vous donne l'explication pour ce qu'elle vaut! (Sourires.)

Mesdames, Messieurs, je dois vous présenter également l'ordre des travaux pour la semaine prochaine.

Nous aurons le 6 décembre, à 14 heures : le budget des Affaires économiques avec les deux interpellations qui y sont jointes. Puis viennent les budgets de la Défense Nationale, de la gendarmerie, de la dette publique, les recettes et dépenses pour ordre et les non-valeurs. A 16 heures, ce même jour, viendra l'interpellation de M. Van den Daele au gouvernement sur la sécurité sociale : continuation et clôture.

Le mercredi et le jeudi, nous aurons la reprise de l'ordre du jour de mardi; de plus, jeudi, viendront les poursuites engagées à charge d'un membre de la Chambre, la nomination d'un membre du Conseil colonial et les votes nominatifs sur les projets terminés.

Mevrouwen, Mijne Heren, voor de werkzaamheden van de volgende week hebben wij : Dinsdag, om 14 uur, de begroting van het Ministerie van Economische Zaken met de interpellaties die er aan verbonden zijn.

Daarna, pro memoria : begroting van Landsverdediging, van de rijkswacht, de rijksschuld, de ontvangsten en uitgaven voor orde, de kwade posten en terugbetalingen. Om 16 uur, de interpellatie van de heer Van den Daele tot de regering, die zal worden voortgezet en gesloten.

Woensdag, hervatting van die agenda en Donderdag, idem, met ook nog : vervolgingen ten laste van een lid van de Kamer, benoeming van een lid van de Koloniale Raad en de naamstemming over de afgehandelde ontwerpen. Nous sommes d'accord là-dessus? Zijn wij daarover akkoord? (Assentiment. — Instemming.)

Il en sera donc ainsi.
Mesdames, Messieurs, nous avons également deux interpellations, l'une de M. Behogne, l'autre de M. Parisis. Elles ne pourront avoir lieu qu'à la séance de mardi en huit, à l'heure habituelle.

SCRUTIN POUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE DEMANDES
DE NATURALISATION.

GEHEIME STEMMING OVER DE INOVERWEGINGNEMING
VAN NATURALISATIEAANVRAGEN.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons procéder maintenant à la prise en considération des demandes de naturalisation qui font l'objet du feuillet n° 326, qui vient de vous être remis.

Je prie les honorables membres de déposer leur bulletin au bureau à l'appel de leur nom.

Je me permets de rappeler :

1. Que les bulletins pour la prise en considération ne doivent pas être signés.

2. Que lorsqu'un membre désire ne pas accorder la naturalisation à un demandeur, il y a lieu de biffer le nom sur le bulletin qui a été distribué.

Nous devons procéder au préalable au tirage au sort pour la constitution des quatre bureaux de scrutateurs.

Mevrouwen, Mijne Heren, thans zullen wij overgaan tot de inoverwegingneming van de naturalisatieaanvragen welke voorkomen op lijst n° 326, welke u werd ter hand gesteld.

Ik verzoek de achtbare leden hun bulletins bij de afroeping van hun naam op het bureau te komen neerleggen.

Ik ben zo vrij eraan te herinneren :

1. Dat de lijsten welke als stembiljet dienst doen, niet moeten ondertekend zijn.

2. Dat, wanneer een lid de naturalisatie aan een aanvrager wenst te weigeren, hij de naam van deze laatste op de rondgedeelde lijst dient te schrappen.

Vooraf moet evenwel overgegaan worden tot de uitloting van vier stembureau's.

— Il est procédé, par voie de tirage au sort, à la constitution de quatre bureaux de scrutateurs.

Le sort désigne :

Premier bureau — Eerste bureel : MM./De heren Wostyn, D'haeseleer, De Grootte, Fayat.

Deuxième bureau — Tweede bureel : MM./De heren Dewulf, Peiffer, Tielemans (François), Feyaerts.

Troisième bureau — Derde bureel : MM./De heren Demets, Tahon, Berghmans, Major.

Quatrième bureau — Vierde bureel : Mme/Mevr. de Moor-Van Sina, MM./de heren Becquevort, Van den Eynde, Janssens.

M. le Président. — Il va être procédé au scrutin.

— Il est procédé au scrutin pour la prise en considération des demandes de naturalisation.

Er wordt tot de stemming overgegaan over de inoverwegingneming van de naturalisatieaanvragen.

PROJET DE LOI

CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1956.

Reprise de la discussion générale.

WETSONTWERP HOUDENDE DE BEGROTING
VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN
EN BUITENLANDSE HANDEL VOOR HET DIENSTJAAR 1956.

Hervatting van de algemene bespreking.

De heer Voorzitter. — Mevrouwen, Mijne Heren, wij hervatten de aan gang zijnde algemene bespreking. Het woord wordt opnieuw verleend aan de heer Van der Schueren.

Mesdames, Messieurs, nous reprenons la discussion générale en cours. La parole est continuée à M. Van der Schueren.

M. Van der Schueren (à la tribune). — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs, dans le cadre du développement industriel prévu par le plan quinquennal, je venais, il y a quelques instants, de citer les chiffres de production pour l'acier. En ce qui concerne le charbon, on considère que l'indice devait être porté de 57 à 160, c'est-à-dire atteindre une production de 113 millions de tonnes. La production électrique devrait passer de 7,2 à 15,9 milliards de kWh par an. En ce qui concerne les communications, on estime que pendant la période de 1952 à 1957... (*Bruit de conversations particulières.*)

M. le Président. — Je prie les membres de regagner leur place et de faire le silence.

M. Van der Schueren. — ... de 1952 à 1957, 4.000 kilomètres de voies ferrées et 7.000 kilomètres de routes devraient être construites. Dans le domaine des travaux hydrologiques, pour éviter les inondations catastrophiques, et aussi pour produire une partie de l'énergie électrique, on considère qu'il faudrait construire des barrages d'une capacité de 3,9 milliards de mètres cubes.

Un grand nombre de ces projets ont, à l'heure actuelle, déjà été réalisés.

Je sais, Messieurs, que l'on pourrait mettre ces chiffres en doute; ce sont les statistiques de source chinoise et rien n'indique qu'en 1957, les chiffres qu'elles contiennent seront atteints.

Il est certain qu'au cours de l'élaboration du plan quinquennal, l'économie chinoise s'est heurtée à un certain nombre de difficultés qu'il était impossible de prévoir au départ. Il y a eu notamment, l'année dernière, des inondations catastrophiques; d'autre part, il y a eu certaines difficultés en ce qui concerne la reconversion de l'économie et son adaptation aux bases et standards russes. Dans beaucoup de domaines, enfin, l'absence ou plutôt la pénurie d'ingénieurs et de techniciens s'est fait sentir. Il en résulte qu'il se pourrait que le plan quinquennal ne puisse être exécuté au rythme exact qui avait été prévu. Mais enfin, cette considération n'est néanmoins qu'accessoire. Ce qui est important à signaler, c'est que l'on constate dans tous les secteurs industriels des progrès extrêmement importants. Les difficultés n'ont jamais été sous-estimées. D'autre part, il ne faut pas croire non plus qu'à la fin de la période de cinq ans, le développement économique aura atteint un plafond. Loin de là, le vice-premier ministre l'a lui-même déclaré il y a quelques semaines : il faudra, d'après-lui, un minimum de trois plans quinquennaux pour arriver à la socialisation complète de l'industrie chinoise, et il faut compter environ cinquante ans avant que l'économie chinoise puisse se comparer à celle des grands pays industrialisés.

Ce qu'il importe de signaler, je le répète, c'est que l'économie et l'industrie chinoises sont en période de pleine expansion; et que cette situation offre certainement de vastes perspectives pour des pays qui, comme le nôtre, sont obligés d'exporter une grande partie de leur production.

Un fait certain est qu'à l'heure actuelle et pour les années à venir, la Chine offrira à l'économie occidentale de très vastes débouchés. Il est certain qu'il est impossible, à l'heure actuelle et dans un avenir proche, pour la Russie et pour toutes les démocraties populaires, de suppléer totalement aux carences de la Chine populaire dans le domaine de l'équipement et des biens de consommation et qu'il restera toujours des possibilités pour des pays comme le nôtre.

J'ai eu l'occasion de me renseigner sur les possibilités d'un certain nombre de pays. Le fait est que la Grande-Bretagne, notamment, exporte, à l'heure actuelle, des quantités importantes d'équipements et de biens de consommation.

Mais pour des raisons qu'il ne m'a pas été possible d'approfondir, je ne crois pas que la Grande-Bretagne soit le pays le mieux placé pour faire le plus grand volume d'affaires avec la République populaire de Chine.

Si l'on examine la situation de pays tels que les pays scandinaves ou la Hollande, on constate immédiatement que leurs possibilités commerciales à l'égard de la Chine sont extrêmement limitées, tandis que, de son côté, la France discute encore à l'heure actuelle de l'opportunité d'y envoyer une mission commerciale. Il y a surtout trois pays qui pourraient constituer, au point de vue commercial, un danger pour la Belgique, c'est, d'une part, l'Allemagne occidentale, qui, petit à petit, reprend pied sur le marché chinois, c'est, d'autre part, l'Italie, qui pour le moment s'intéresse très fort à ce marché, et enfin, le Japon, qui occupe une situation géographique extrêmement privilégiée et dont nous connaissons au surplus les méthodes commerciales. Il est un fait certain, c'est que pour ce pays, le handicap politique ne subsistera pas toujours.

Il y a donc une place à prendre par la Belgique, qui se trouve en excellente position. Au cours des années 1900, notre pays s'est fortement occupé du développement économique de la Chine, nos industriels et nos ingénieurs ont réalisé dans ce pays des travaux extrêmement intéressants et extrêmement importants. Tout cela n'a pas été oublié et l'on considère que la Belgique est un pays pacifique, un pays industriel, et il existe en Chine un désir sincère d'entretenir et d'augmenter des relations commerciales étroites avec notre pays.

Pour terminer sur ce chapitre, j'ajouterai que si l'on n'a jamais lié les questions commerciales et politiques, il est certain que si nous pouvions avoir une représentation diplomatique en la République populaire de Chine, cela faciliterait certainement nos relations commerciales futures, ne serait-ce que par une présence permanente de la Belgique.

Comment faut-il envisager les relations commerciales futures? Je dirai immédiatement que je considère que l'établissement d'agents en Chine, l'envoi d'industriels ou d'agents isolés, n'est

pas à l'heure actuelle une solution à laquelle il faille s'arrêter. Je crois, en effet, que nous n'aurions pas les autorisations nécessaires pour établir des comptoirs belges en Chine et, d'autre part, tout me laisse croire que les Chinois préfèrent voir une mission plutôt que des industriels isolés se rendre dans leur pays.

Comment envisager les relations autrement que par la présence physique? La C.N.I.E.C. possède actuellement un bureau à Berlin-Est. Mais je crois que les négociations par cet intermédiaire sont généralement longues et il est préférable de s'adresser directement à Pékin. Le meilleur moyen, c'est cependant l'envoi d'une nouvelle mission, mission qui serait bien accueillie, je crois, mais j'insiste aussi, mission qui devra être minutieusement préparée, en tout cas mieux préparée que celle qui a été envoyée pour la première fois là-bas il y a deux mois.

A notre retour, on a également évoqué le problème des paiements, on nous a dit que la République populaire de Chine n'était pas un pays intéressant en ce qui concerne les relations commerciales futures, étant donné qu'il n'avait pas les moyens de paiement nécessaires. Je ne sais si c'est exact, il ne m'a pas été possible d'examiner la situation financière dans ce pays, mais, en tout cas, ce que je puis dire, c'est que jamais, au cours des négociations que nous avons eues, nous n'avons rencontré de difficultés au point de vue paiement.

J'ajoute immédiatement que nous avons traité un certain nombre d'affaires limitées, et par conséquent, je ne pourrais pas être aussi affirmatif pour le cas où nous parviendrions à augmenter nos transactions commerciales. Je ne sais, en effet, si les facilités que nous avons rencontrées au cours des négociations actuelles nous seront encore offertes si le volume d'échanges devait s'étendre fortement. Quelles sont les conditions de paiement que nous avons pu obtenir? Ce sont des conditions qu'il est extrêmement difficile de rencontrer, à l'heure actuelle, dans la plupart des pays où nous essayons de nous introduire. Toutes les affaires conclues se sont faites dans le cadre d'ouvertures de crédits confirmés irrévocables et transférables, paiement un mois avant l'expédition de la marchandise.

Je crois pouvoir dire — et vous en conviendrez tous avec moi — que ce sont là des conditions de paiement extrêmement favorables, surtout lorsqu'on se souvient que, dans beaucoup de pays où nous voulons prendre pied, il faut consentir des crédits extrêmement longs, s'étendant parfois sur cinq, six et sept ans.

Il est certain qu'il ne faut pas non plus sous-estimer les possibilités d'exportation de la Chine. Les Chinois ont, dans le domaine des matières premières, toute une série de produits à nous présenter.

D'autre part, l'effort d'industrialisation permet même d'exporter un certain nombre de semi-produits, qui procurent les devises nécessaires aux achats de biens d'équipement.

On a également attiré notre attention sur l'exécution des contrats qui ont été conclus. On a dit que les accords qui avaient été signés ne seraient pas respectés. Je crois pouvoir affirmer que c'est complètement inexact. Je sais, en effet, qu'à l'heure actuelle, des exportations ont été faites en exécution des contrats qui ont été signés il y a un mois.

On m'a posé des questions à propos des clauses de contrats. Il faut reconnaître que les clauses des contrats chinois sont des clauses extrêmement compliquées, mais il est certain que les Chinois ont dû les appliquer, notamment pour se prémunir contre certains désagréments qu'ils avaient rencontrés dans le passé. Mais il faut signaler aussi les améliorations substantielles qui ont été acquises par les missions précédentes et les améliorations qui ont été acquises au cours de notre mission. Je crois pouvoir dire que l'avenir semble plutôt rassurant et il n'est pas interdit d'espérer que ce pays se conformera un jour aux clauses internationales des contrats, ce qui facilitera grandement les négociations et les transactions commerciales futures.

Mon ami et collègue M. Kronacker, au cours de son intervention dans le budget des Affaires étrangères, la semaine dernière, a dit qu'il fallait absolument revoir le problème de l'embargo et revoir surtout le problème de l'embargo différentiel.

On l'a dit et on l'a répété au cours de la discussion du budget : il existe en effet un embargo différentiel suivant que les exportations concernent la Russie et les pays de démocratie populaire ou suivant qu'il s'agit de la République populaire de Chine. Il y a certaines espèces de produits qui sont tolérés à l'exportation vers la Russie et les démocraties populaires et qui sont interdits à l'exportation vers la Chine. Je crois que nous devrions nous efforcer de supprimer cette anomalie.

D'autre part, je crois que nous devrions envisager avec plus de souplesse le problème de l'octroi de licences d'exception. Je crois savoir, Monsieur le Ministre, que sur la base de ce qu'on appelle la procédure du document 782, il est permis au gouvernement de notre pays d'accorder certaines licences d'exception moyennant un certain nombre de conditions et moyennant communication au C.O.C.O.M. Mais je crois que cette communication ne doit être faite que pour permettre à cet organisme de donner un avis, mais qu'il vous est tout à fait possible d'accorder, indépendamment de cet avis, des licences d'exception.

Pourquoi est-ce que j'insiste sur ce problème? C'est parce que j'ai reçu un certain nombre d'informations, suivant lesquelles d'autres pays, et notamment des grands pays voisins, ont accordé à leurs industriels des licences d'exception qui sont relativement importantes. C'est notamment le cas de la France, qui aurait accordé des licences d'exception pour l'exportation de tôles galvanisées.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Deux mille tonnes.

M. Van der Schueren. — Merci, Monsieur le Ministre, je sais que vos informations sont meilleures et certainement plus sûres que les miennes, mais suivant les informations qui me sont fournies, ces licences d'exception auraient porté sur 30,000 tonnes, dont 10,000 auraient déjà été exportées. Ce sont des informations que je n'ai pas pu vérifier.

D'autre part, le Japon a lui aussi accordé des licences d'exception pour 15,000 tonnes de tôle galvanisée, et je sais également que de très vives pressions sont exercées par un certain nombre de parlementaires anglais auprès du gouvernement afin que soit accordé également à des exportateurs anglais un certain nombre de licences d'exception. Et alors, je vous pose la question : Devons-nous nous mettre en retard par rapport aux autres et ne devons-nous pas revoir nos positions?

Voici maintenant quelques réflexions sur notre commerce avec les autres pays du sud-est asiatique.

Lorsqu'on regarde les statistiques d'exportations et d'importations, on peut en tirer la conclusion que notre commerce extérieur avec la plupart de ces pays est particulièrement décevant, d'abord par son importance, ensuite par les difficultés de toutes sortes que nous y rencontrons, difficultés notamment de crédit, de paiement, de conditions de vente. Tout cela, dans une certaine mesure, a incité les industriels belges à se désintéresser des marchés de cette partie du monde.

Je voulais simplement attirer l'attention sur le fait suivant, c'est que s'ils ont eu des déboires du côté d'un certain nombre de pays du sud-est asiatique, il ne faudrait cependant pas généraliser et étendre ces vues pessimistes à un marché tel que celui de la Chine.

J'ai sous les yeux, Monsieur le Ministre, le rapport de notre représentation diplomatique en Thaïlande. Ce rapport a d'ailleurs paru dans le *Bulletin officiel belge du Commerce extérieur*. Il est particulièrement décevant. Voici ce que notre représentant diplomatique là-bas a bien voulu écrire : « Nous avons envoyé en Thaïlande une mission en 1952. Cette mission a fait un excellent travail de prospection, mais il est assez regrettable de voir que les excellentes recommandations et dispositions dont témoigne non seulement le rapport, mais le rapporteur, sont restées purement et simplement lettre morte. »

Eh bien, c'est cet ensemble de conditions qui ont certainement détourné l'attention de nos industriels du marché sud-est asiatique.

Je le répète, je voudrais qu'on n'entende pas cette appréciation pessimiste au marché de la Chine.

Il me reste maintenant, Monsieur le Ministre, comme je l'ai promis au début de mon intervention, à vous dire brièvement quelques mots au sujet de la situation du textile verviétois. Ma collègue Mme Copée-Gerbinet en a parlé au cours de son intervention de la semaine dernière. Il est certain que M. Parisis et M. Kofferschläger en parleront la semaine prochaine au cours de leur interpellation qui a été jointe à la discussion du budget des Affaires économiques.

Il m'appartient, comme représentant libéral, de vous en dire aussi quelques mots. Je puis annoncer que dans le domaine de la défense du textile verviétois, nous avons certainement une position commune. Nous avons eu un certain nombre de réunions auxquelles assistaient des représentants du patronat, des représentants du syndicat et tous les parlementaires de la région, et je vous dis que quant aux solutions, nous sommes tous unanimes.

Quelle est la situation, Messieurs? Elle a été suffisamment décrite ici dans la Chambre et dans la presse de notre pays et beaucoup de statistiques ont été données. La situation est particulièrement catastrophique. Je ne citerai comme exemple que quelques chiffres, se rapportant à un certain nombre de secteurs de l'industrie textile.

Dans le domaine des lavoirs notamment, on constate que depuis quelques années, quatorze entreprises ont disparu.

Dans le domaine du peigné, la production est tombée de 10,545 tonnes en 1948 à 8,908 tonnes en 1954.

Dans le domaine des filatures de peigné, il y avait 9 filatures en 1933. En 1955, il n'y en plus que sept.

Dans le domaine des filatures cardées, il y avait 38 filatures en 1930. Il n'y en a plus que 30 en 1955.

La production de 1947 à 1954 est tombée de 50 p. c.

Dans le domaine du tissage, 2,000 métiers en 1930, 1,156 en 1954.

Dans le domaine de l'achèvement, il y avait 21 entreprises en 1950; il n'y en a plus que 15 en 1954.

Monsieur le Ministre, la conclusion, c'est qu'il y a un chômage intensif dans cette région et il est tout à fait nuisible, du point de vue moral, tout d'abord, du point de vue financier, ensuite, car il faut non seulement payer les indemnités de chômage, mais il y a, d'autre part, un manque de rentrées fiscales qu'il ne faut pas sous-estimer.

Les causes de cette situation sont multiples, mais je crois que parmi elles, il faut citer notamment les mesures artificielles qui sont prises par un certain nombre de pays étrangers, notamment par notre grand pays voisin. Je crois qu'il faut tenter de rétablir l'équilibre dans la concurrence entre les différents pays.

Vous avez annoncé des mesures qui entreraient en vigueur au début de décembre. Si je ne me trompe, elles consisteraient dans l'établissement de droits compensatoires. Si ces derniers sont parfaitement et favorablement acceptés, ils ne concernent cependant qu'une partie des difficultés, notamment les difficultés que nos industriels rencontrent ici à l'intérieur du pays. Mais le problème des difficultés sur le marché extérieur n'est pas résolu.

Sur le marché extérieur, c'est le problème des prix qui compte et nos prix sont trop élevés. Si l'on veut rétablir un équilibre de la concurrence dans ce domaine, il faut envisager des mesures fiscales de façon à permettre un abaissement du prix de revient.

L'Association des Industriels verviétois en a proposé un certain nombre, notamment la réduction des frais de financement avec prolongation de la durée de celui-ci, la suppression de la taxe à façon et la réduction de la taxe de 5 p. c. à 5 p. m. sur les fournitures de vapeur par l'inter-vapeur, etc. Je sais très bien que vous pourriez me répondre que ces mesures, qui sont de caractère fiscal, ne dépendent pas de votre département, mais je n'ignore pas que vous vous êtes toujours penché avec beaucoup d'intérêt sur toutes les difficultés du secteur textile.

C'est pourquoi je me suis permis de vous en parler et je voudrais vous demander d'être l'interprète, comme vous le faites généralement, auprès de votre collègue des Finances pour attirer son attention sur l'importance des solutions financières et fiscales à apporter au problème du textile.

Je termine en vous assurant, ainsi que le gouvernement, de l'appui total du groupe libéral pour le vote de votre budget. Je voudrais féliciter le rapporteur ainsi que vous-même, Monsieur le Ministre, pour l'autorité avec laquelle vous dirigez votre département, pour le renom que vous avez acquis dans ce pays auprès de tous les milieux qui s'intéressent au problème des exportations, notamment par votre travail et votre compétence. Je vous en félicite et vous en remercie très sincèrement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

PRISE EN CONSIDÉRATION DE DEMANDES DE NATURALISATION.

INOVERWEGINGNEMING VAN NATURALISATIEAANVRAGEN.

Résultat du scrutin. — Uitslag van de stemming.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, voici le résultat du scrutin sur la prise en considération des demandes de naturalisation.

Mevrouwen, Mijne Heren, ziehier de uitslag van de stemming over de inoverwegingneming van aanvragen tot naturalisatie.

Nombre de votants : 164.

Getal stemmers : 164.

Votes valables : 164.

Geldige stemmen : 164.

Majorité absolue : 83.

Volstreekte meerderheid : 83.

Ont obtenu :

Hebben bekomen :

Grande naturalisation
(avec dispense du droit d'enregistrement).

Feuilleton n° 1.

Staatsburgerschap
(met vrijstelling van het registratierecht).

Lijst n° 1.

Cojean, Andrée-Marguerite, née à Saint-Denis (France) le 31 août 1906, sans profession, à Ougrée (Liège) : 162 suffrages.

Cojean, Andrée-Marguerite, geboren te Saint-Denis (Frankrijk) op 31 Augustus 1906; zonder beroep, te Ougrée (Luik) : 162 stemmen.

Sasso, Rodolfo, né à Pedavena (Italie) le 8 avril 1917, aide-machiniste, à Harchies (Hainaut) : 162 suffrages.

Sasso, Rodolfo, geboren te Pedavena (Italië) op 8 April 1917, hulpmachinist, te Harchies (Henegouwen) : 162 stemmen.

Grande naturalisation.

Feuilleton n° 2.

Staatsburgerschap.

Lijst n° 2.

Ilovaïsky, Michel, né à Novocierkaska (Russie) le 2 novembre 1904, administrateur de sociétés, à Luluabourg (Congo belge) : 163 suffrages.

Ilovaïsky, Michel, geboren te Novocierkaska (Rusland) op 2 November 1904, beheerder van vennootschappen, te Luluaburg (Belgisch Congo) : 163 stemmen.

Jacobs (ex-Jakubowicz), Abram-Josef, né à Piotrkow (Pologne) le 5 novembre 1913; médecin, à Anderlecht (Brabant) : 162 suffrages.

Jacobs (ex-Jakubowicz), Abram-Josef, geboren te Piotrkow (Polen) op 5 November 1913, geneesheer, te Anderlecht (Brabant) : 162 stemmen.

Turco, Vittorio, né à Casarsa (Italie) le 3 décembre 1901, vétérinaire, à Kerekere (Congo belge) : 164 suffrages.

Turco, Vittorio, geboren te Casarsa (Italië) op 3 December 1901; veearts, te Kerekere (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

van Hasselt, Edo, né à Slochteren (Pays-Bas) le 21 avril 1896; entrepreneur, à Anvers : 164 suffrages.

van Hasselt, Edo, geboren te Slochteren (Nederland) op 21 April 1896, aannemer, te Antwerpen : 164 stemmen.

Vink, Frans, né à Tongelre (Pays-Bas) le 4 juillet 1918, directeur de société, à Bruxelles : 164 suffrages.

Vink, Frans, geboren te Tongelre (Nederland) op 4 Juli 1918, directeur van vennootschap, te Brussel : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire
(avec dispense du droit d'enregistrement
et de la condition de résidence).

Feuilleton n° 3.

Gewoon burgerschap
(met vrijstelling van het registratierecht
en van de verblijfsvereiste).

Lijst n° 3.

Kluba, Stefan, né à Cyganka (Pologne) le 4 novembre 1908, garnisseur de canons, à Liège : 161 suffrages.

Kluba, Stefan, geboren te Cyganka (Polen) op 4 November 1908, kanongarneerder, te Luik : 161 stemmen.

Naturalisation ordinaire
(avec dispense de la condition de résidence).

Feuilleton n° 4.

Gewoon burgerschap
(met vrijstelling van de verblijfsvereiste).

Lijst n° 4.

de Pourbaix, Kasimierz, né à Horodec (Pologne) le 19 janvier 1917, employé, à Braine-l'Alleud (Brabant) : 162 suffrages.

de Pourbaix, Kasimierz, geboren te Horodec (Polen) op 19 Januari 1917, bediende, te Eigenbrakel (Brabant) : 162 stemmen.

Naturalisation ordinaire
(avec dispense du droit d'enregistrement).

Feuilleton n° 5.

Gewoon burgerschap
(met vrijstelling van het registratierecht).

Lijst n° 5.

Andrzejewski, Włodzimierz, né à Cracovie (Pologne) le 26 avril 1907, docker, à Borgerhout (Anvers) : 162 suffrages.

Andrzejewski, Włodzimierz, geboren te Krakau (Polen) op 26 April 1907, dokwerker, te Borgerhout (Antwerpen) : 162 stemmen.

Boeren, Johannes-Theodorus, né à Bois-le-Duc (Pays-Bas) le 21 juillet 1897, représentant de commerce, à Berchem-Sainte-Agathe (Brabant) : 164 stemmen.

Boeren, Johannes-Theodorus, geboren te 's-Hertogenbos (Nederland) op 21 Juli 1897, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Agatha-Berchem (Brabant) : 164 stemmen.

Bots, Antonius-Hubertus-Petrus, né à Blerick (Pays-Bas) le 15 décembre 1905, pâtissier, à Wandre (Liège) : 163 suffrages.

Bots, Antonius-Hubertus-Petrus, geboren te Blerick (Nederland) op 15 December 1905, pasteibakker, te Wandre (Luik) : 163 stemmen.

Czuchra, Stanislas, né à Brzozow (Pologne) le 5 mai 1909, ouvrier d'usine, à Ruisbroek (Anvers) : 164 suffrages.

Czuchra, Stanislas, geboren te Brzozow (Polen) op 5 Mei 1909, fabrieksarbeider, te Ruisbroek (Antwerpen) : 164 stemmen.

Delej, Anna-Borbála, née à Lucence (Tchécoslovaquie) le 23 mars 1913, sans profession, à Melle (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Delej, Anna-Borbála, geboren te Lucenec (Tsjechoslovakije) op 23 Maart 1913, zonder beroep, te Melle (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

de Lelys, Karel-Dionysius-Maria, né à Merksem (Anvers) le 6 octobre 1910, ouvrier métallurgiste, à Malines (Anvers) : 164 suffrages.

de Lelys, Karel-Dionysius-Maria, geboren te Merksem (Antwerpen) op 6 October 1910, metaalbewerker, te Mechelen (Antwerpen) : 164 stemmen.

Ejsmont, Konstanty, né à Pohost-Zahorodki (Pologne) le 26 mai 1918, mécanicien, à Deurne (Anvers) : 164 suffrages.

Ejsmont, Konstanty, geboren te Pohost-Zahorodki (Polen) op 26 Mei 1918, werktuigkundige, te Deurne (Antwerpen) : 164 stemmen.

Frenkiel, Dawid, né à Tomaszow Mazowieckie (Pologne) le 23 janvier 1908, administrateur d'une société de confection textile, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Frenkiel, Dawid, geboren te Tomaszow Mazowieckie (Polen) op 23 Januari 1908, beheerder van een textielconfectiebedrijf, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Grzegorek, Roch, né à Klon (Pologne) le 26 septembre 1921, chauffeur d'auto, à Saint-Nicolas-Waas (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Grzegorek, Roch, geboren te Klon (Polen) op 26 September 1921, autobestuurder, te Sint-Niklaas-Waas (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Janiszewski, Edward-Bohdan, né à Kiev (Russie) le 26 octobre 1917, employé, à Matadi (Congo belge) : 163 suffrages.

Janiszewski, Edward-Bohdan, geboren te Kiev (Rusland) op 26 October 1917, bediende, te Matadi (Belgisch Congo) : 163 stemmen.

Kirchenstein, Ernst-Joseph, né à Hamborn (Allemagne) le 18 mai 1922, tailleur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 162 suffrages.

Kirchenstein, Ernst-Joseph, geboren te Hamborn (Duitsland) op 18 Mei 1922, kleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 162 stemmen.

Klueff, Georges, né à Archangel (Russie) le 16 mai 1902, régleur de machines, à Embourg (Liège) : 163 suffrages.

Klueff, Georges, geboren te Archangel (Rusland) op 16 Mei 1902, machineregelenaar, te Embourg (Luik) : 163 stemmen.

Kremers, Johan-Joseph, né à Schaesberg (Pays-Bas), le 20 août 1921, coiffeur, à Genk (Limbourg) : 164 suffrages.

Kremers, Johan-Joseph, geboren te Schaesberg (Nederland) op 20 Augustus 1921, haarkapper, te Genk (Limburg) : 164 stemmen.

Lyons, George, né à Bootle (Grande-Bretagne) le 2 juillet 1923, mécanicien, à Sint-Pieters-Leeuw (Brabant) : 164 suffrages.

Lyons, George, geboren te Bootle (Groot-Brittannië) op 2 Juli 1923, mécanicien, te Sint-Pieters-Leeuw (Brabant) : 164 stemmen.

Majster, Necha, née à Rypin (Pologne) le 10 août 1928, commerçante en horlogerie, à Schaerbeek (Brabant) : 163 suffrages.

Majster, Necha, geboren te Rypin (Polen) op 10 Augustus 1928, handelaarster in uurwerken, te Schaerbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Mandelbaum, Dudek, né à Oberhausen (Allemagne) le 31 août 1922, tailleur d'habits, à Bruxelles : 163 suffrages.

Mandelbaum, Dudek, geboren te Oberhausen (Duitsland) op 31 Augustus 1922, kleermaker, te Brussel : 163 stemmen.

Mandelbaum, Nordechaj-Nachman, né à Lublin (Pologne) le 27 octobre 1923, ouvrier cartonier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Mandelbaum, Nordechaj-Nachman, geboren te Lublin (Polen) op 27 October 1923, kartonbewerker, te Sint-Gillis-bij-Brussel : 163 stemmen.

Mitrofanoff, Léonty, né à Taganrog (Russie) le 4 février 1900, manoeuvre, à Monceau-sur-Sambre (Hainaut) : 163 suffrages.

Mitrofanoff, Léonty, geboren te Taganrog (Rusland) op 4 Februari 1900, arbeider, te Monceau-sur-Sambre (Henegouwen) : 163 stemmen.

Mizernik, Hélène, née à Varsovie (Pologne) le 29 décembre 1917, couturière, à Liège : 164 suffrages.

Mizernik, Hélène, geboren te Warschau (Polen) op 29 December 1917, naaister, te Luik : 164 stemmen.

Plocki, Jan, né à Lemberg (Pologne) le 6 juillet 1918, chauffeur-mécanicien, à Turnhout (Anvers) : 164 suffrages.

Plocki, Jan, geboren te Lemberg (Polen) op 6 Juli 1918, chauffeur-mecanicien, te Turnhout (Antwerpen) : 164 stemmen.

Pollak, Henri-René-Désiré, né à Paris (France) le 2 décembre 1900, directeur-gérant de sociétés, à Bruxelles : 164 suffrages.

Pollak, Henri-René-Désiré, geboren te Parijs (Frankrijk) op 2 December 1900, directeur-beheerder van vennootschappen, te Brussel : 164 stemmen.

Praiss, Mieczyslaw, né à Chocica (Pologne) le 13 novembre 1924, entrepreneur, à Wommelgem (Anvers) : 164 suffrages.

Praiss, Mieczyslaw, geboren te Chocica (Polen) op 13 November 1924, aannemer, te Wommelgem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Rengwelski, Wiktor, né à Rufno (Pologne) le 17 avril 1918, chauffeur d'auto, à Ekeren (Anvers) : 164 suffrages.

Rengwelski, Wiktor, geboren te Rufno (Polen) op 17 April 1918, autobestuurder, te Ekeren (Antwerpen) : 164 stemmen.

Rosentraub, Estera, née à Kalisz (Pologne) le 3 mars 1897, commerçante, à Anvers : 163 suffrages.

Rosentraub, Estera, geboren te Kalisz (Polen) op 3 Maart 1897, handelaarster, te Antwerpen : 163 stemmen.

Rottesmann, Esther, née à Zalubincze (Pologne) le 14 février 1903, ouvrière, à Jette (Brabant) : 162 suffrages.

Rottesmann, Esther, geboren te Zalubincze (Polen) op 14 Februari 1903, arbeidster, te Jette (Brabant) : 162 stemmen.

Naturalisation ordinaire
(avec dispense du droit d'enregistrement).

Feuilleton n° 6.

Gewoon burgerschap
(met vrijstelling van het registratierecht).

Lijst n° 6.

Rozenberg, Isaac, né à Grodzik (Pologne) le 2 mars 1922, commerçant, à Schaerbeek (Brabant) : 162 suffrages.

Rozenberg, Isaac, geboren te Grodzik (Polen) op 2 Maart 1922, handelaar, te Schaerbeek (Brabant) : 162 stemmen.

Sasso, Fausto, né à Pedavena (Italie) le 3 mai 1921, ouvrier mineur, à Harchies (Hainaut) : 162 suffrages.

Sasso, Fausto, geboren te Pedavena (Italië) op 3 Mei 1921, mijnwerker, te Harchies (Henegouwen) : 162 stemmen.

Siklosi, Eva, née à Budapest (Hongrie) le 26 janvier 1916, exploitante d'un débit de boissons, à Bruxelles : 163 suffrages.

Siklosi, Eva, geboren te Budapest (Hongarije) op 26 Januari 1916, herbergierster, te Brussel : 163 stemmen.

Stolarek, Pawel, né à Pickary-Rudne (Pologne) le 4 janvier 1921, ouvrier, à Gand : 164 suffrages.

Stolarek, Pawel, geboren te Pickary-Rudne (Polen) op 4 Januari 1921, arbeider, te Gent : 164 stemmen.

Swinkels, Johannes-Wilhelmus-Cornelis, né à Deurne en Liesel (Pays-Bas) le 23 novembre 1901, pensionné, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Swinkels, Johannes-Wilhelmus-Cornelis, geboren te Deurne en Liesel (Nederland) op 23 November 1901, gepensioneerde, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Tomas, Zygmunt, né à Ostrowek (Pologne) le 6 juin 1924, ajusteur, à Amay (Liège) : 162 suffrages.

Tomas, Zygmunt, geboren te Ostrowek (Polen) op 6 Juni 1924, bankwerker, te Amay (Luik) : 162 suffrages.

Turzynski, Jan, né à Wdzydze (Pologne) le 16 mai 1920, tailleur d'habits, à Lokeren (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Turzynski, Jan, geboren te Wdzyde (Polen) op 16 Mei 1920, kleermaker, te Lokeren (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Urbach, Idel, né à Dzialoszyn (Pologne) le 27 mars 1903, commerçant, à Farcennes (Hainaut) : 162 suffrages.

Urbach, Idel, geboren te Dzialoszyn (Polen) op 27 Maart 1903, handelaar, te Farcennes (Henegouwen) : 162 stemmen.

Wanderer, Zofia, née à Bochnia (Pologne) le 13 mars 1912, aide chimiste, à Bruxelles : 164 suffrages.

Wanderer, Zofia, geboren te Bochnia (Polen) op 13 Maart 1912, hulpscheikundige, te Brussel : 164 stemmen.

Wells, William-James-Samuel, né à Liverpool (Grande-Bretagne) le 25 mai 1921, teinturier, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 163 suffrages.

Wells, William-James-Samuel, geboren te Liverpool (Groot-Brittannië) op 25 Mei 1921, verver, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Wijas, Albin, né à Bialogon (Pologne) le 29 août 1915, mécanicien, à Gentbrugge (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Wijas, Albin, geboren te Bialogon (Polen) op 29 Augustus 1915, werktuigkundige, te Gentbrugge (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Wolkas, Solomon, né à Rokhmistrowka (Russie) le 10 novembre 1905, commerçant, à Jemeppe (Hainaut) : 162 suffrages.

Wolkas, Solomon, geboren te Rokhmistrowka (Rusland) op 10 November 1905, handelaar, te Jemeppe (Henegouwen) : 162 stemmen.

Feuilleton n° 7.

Nawrot, Feliks, né à Nosalach (Pologne) le 18 mai 1921, garagiste, à Rijkvorsel (Anvers) : 164 suffrages.

Nawrot, Feliks, geboren te Nosalach (Polen) op 18 Mei 1921, garagehouder, te Rijkvorsel (Antwerpen) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 8.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 8.

Abel (ex Moritz Ausübel), Moryc, né à Lauenburg (Allemagne) le 15 juin 1912, commerçant, à Schaerbeek (Brabant) : 163 suffrages.

Abel (ex Moritz Ausübel), Moryc, geboren te Lauenburg (Duitsland) op 15 Juni 1912, handelaar, te Schaerbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Abramowicz, Lejzor, né à Przedborz (Pologne) le 27 juin 1905, tailleur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Abramowicz, Lejzor, geboren te Przedborz (Polen) op 27 Juni 1905, kleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Actis-Grosso, Giovanni-Battista, né à Turin (Italie) le 27 décembre 1907, garagiste, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Actis-Grosso, Giovanni-Battista, geboren te Turijn (Italië) op 27 December 1907, garagehouder, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Ajdler, Noech, né à Varsovie (Pologne) le 11 octobre 1907, commerçant, à Bruxelles : 164 suffrages.

Ajdler, Noech, geboren te Warchau (Polen) op 11 October 1907, handelaar, te Brussel : 164 stemmen.

Ajsenberg, Jankel-Zelek, né à Busko (Pologne) le 15/27 avril 1899, tailleur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Ajsenberg, Jankel-Zelek, geboren te Busko (Polen) op 15/27 April 1899, kleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Ajzenberg, Léon, né à Kielce (Pologne) le 30 mars 1914, tailleur coupeur d'habits, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Ajzenberg, Léon, geboren te Kielce (Polen) op 30 Maart 1914, kleermaker-snijder, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Aldeano, Poldy, né à Falticeni (Roumanie) le 19 décembre 1908, représentant de commerce, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Aldeano, Poldy, geboren te Falticeni (Roemenië) op 19 December 1908, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Altbregin, Ruben, né à Daugavpils (Lettonie) le 29 décembre 1911, maroquinier, à Anderlecht (Brabant) : 163 suffrages.

Altbregin, Ruben, geboren te Daugavpils (Letland) op 29 December 1911, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant) : 163 stemmen.

Amzel, Alter-Jakob, né à Brzeziny (Pologne) le 12 juillet 1922, tailleur d'habits, à Koekelberg (Brabant) : 163 suffrages.

Amzel, Alter-Jakob, geboren te Brzeziny (Polen) op 12 Juli 1922 : kleermaker, te Koekelberg (Brabant) : 163 stemmen.

Amzel, Henoeh, né à Brzeziny (Pologne) le 27 avril 1900, commerçant, à Koekelberg (Brabant) : 163 suffrages.

Amzel, Henoeh, geboren te Brzeziny (Polen) op 27 April 1900, handelaar, te Koekelberg (Brabant) : 163 stemmen.

Amzel, Izrael-Chaim, né à Brzeziny (Pologne) le 5 octobre 1920, tailleur d'habits, à Koekelberg (Brabant) : 163 suffrages.

Amzel, Izrael-Chaim, geboren te Brzeziny (Polen) op 5 October 1920, kleermaker, te Koekelberg (Brabant) : 163 stemmen.

Amzel, Szlama-Elja, né à Brzeziny (Pologne) le 2 novembre 1925, tailleur d'habits, à Koekelberg (Brabant) : 163 suffrages.

Amzel, Szlama-Elja, geboren te Brzeziny (Polen) op 2 November 1925, kleermaker, te Koekelberg (Brabant) : 163 stemmen.

Andreas, Paul, né à Istanbul (Turquie) le 30 décembre 1908, sans profession, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Andreas, Paul, geboren te Istanbul (Turkije) op 30 December 1908, zonder beroep, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Arboit, Maria, née à Arsié (Italie) le 24 mai 1930, infirmière, à Cuesmes (Hainaut) : 163 suffrages.

Arboit, Maria, geboren te Arsié (Italië) op 24 Mei 1930, verpleegster, te Cuesmes (Henegouwen) : 163 stemmen.

Arenstein, Alfred-Isaak, né à Berlin (Allemagne) le 28 février 1915, directeur de société, à Forest (Brabant) : 162 suffrages.

Arenstein, Alfred-Isaak, geboren te Berlijn (Duitsland) op 28 Februari 1915, directeur van een vennootschap, te Vorst (Brabant) : 162 stemmen.

Aron, Marcu, né à Bucarest (Roumanie) le 24 juillet 1914, commerçant, à Gilly (Hainaut) : 161 suffrages.

Aron, Marcu, geboren te Boekarest (Roemenië) op 24 Juli 1914, handelaar, te Gilly (Henegouwen) : 161 stemmen.

Arzouman, Nourhan, né à Istanbul (Turquie) le 23 mai 1914, marchand de tapis, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Arzouman, Nourhan, geboren te Istanbul (Turkije) op 23 Mei 1914, tapijthandelaar, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Bajrech, Josef, né à Piotrkow (Pologne) le 2 août 1907, confectioneer, à Koekelberg (Brabant) : 164 suffrages.

Bajrech, Josef, geboren te Piotrkow (Polen) op 2 Augustus 1907, confectiekleermaker, te Koekelberg (Brabant) : 164 stemmen.

Balazs, Istvan-Dezsö, né à Jasztelek (Hongrie) le 14 août 1921, licencié en sciences commerciales, à Wavre (Brabant) : 164 suffrages.

Balazs, Istvan-Dezsö, geboren te Jasztelek (Hongarije) op 14 Augustus 1921, licentiaat in de handelswetenschappen, te Waver (Brabant) : 164 stemmen.

Balon, Karel, né à Dolni Bludovice (Tchécoslovaquie) le 22 janvier 1903, boucher, à Binche (Hainaut) : 162 suffrages.

Balon, Karel, geboren te Dolni Bludovice (Tsjechoslovakije) op 22 Januari 1903, beenhouwer, te Binche (Henegouwen) : 162 stemmen.

Bechhoff, Julius-Kurt-Ernst, né à Aix-la-Chapelle (Allemagne) le 27 janvier 1923, représentant de commerce, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant) : 164 suffrages.

Bechhoff, Julius-Kurt-Ernst, geboren te Aken (Duitsland) op 27 Januari 1923, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant) : 164 stemmen.

Bekker, Dimitry, né à Moscou (Russie) le 5 juillet 1896, ingénieur-conseil, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Bekker, Dimitry, geboren te Moskou (Rusland) op 5 Juli 1896, ingenieur-raadsman, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Benisek, Ernst-Max, né à Vienne (Autriche) le 12 février 1913, ouvrier, à Sint-Amandsberg (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Benisek, Ernst-Max, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 12 Februari 1913, arbeider, te Sint-Amandsberg (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Benrubi, Margot, née à Thessaloniki (Grèce) le 22 octobre 1923, employée, à Forest (Brabant) : 162 suffrages.

Benrubi, Margot, geboren te Thessaloniki (Griekenland) op 22 October 1923, bediende, te Vorst (Brabant) : 162 stemmen.

Berger, Menasche-Max, né à Piwniczny (Pologne) le 1^{er} mai 1890, courtier en diamants, à Anvers : 163 suffrages.

Berger, Menasche-Max, geboren te Piwniczny (Polen) op 1 Mei 1890, diamantmakelaar, te Antwerpen : 163 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 9.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 9.

Berger, Nusim, né à Dobromil (Pologne) le 16 mai 1904, horloger, à Bruxelles : 163 suffrages.

Berger, Nusim, geboren te Dobromil (Polen) op 16 Mei 1904, uurwerkmaker, te Brussel : 163 stemmen.

Bergman, Chune, né à Brzostek (Pologne) le 4 mars 1906, commerçant, à Anvers : 163 suffrages.

Bergman, Chune, geboren te Brzostek (Polen) op 4 Maart 1906, handelaar, te Antwerpen : 163 stemmen.

Berkowicz, Aron-Josek, né à Dzialoszyn (Pologne) le 21 avril 1911, cordonnier, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Berkowicz, Aron-Josek, geboren te Dzialoszyn (Polen) op 21 April 1911, schoenmaker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Berliner, Chaim-Aron, né à Wiernszowic (Pologne) le 4 juin 1924, cliveur de diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Berliner, Chaim-Aron, geboren te Wiernszowic (Polen) op 4 Juni 1924, diamantklover, te Antwerpen : 164 stemmen.

Bernardinello, Ettore, né à Lendinara (Italie) le 27 août 1915, porion, à Hautrage (Hainaut) : 162 suffrages.

Bernardinello, Ettore, geboren te Lendinara (Italie) op 27 Augustus 1915, mijnopzichter, te Hautrage (Henegouwen) : 162 stemmen.

Bernat, Czeslaw-Marian, né à Zawiercie (Pologne) le 21 octobre 1926, ouvrier tourneur, à Jemeppe-sur-Meuse (Liège) : 162 suffrages.

Bernat, Czeslaw-Marian, geboren te Zawiercie (Polen) op 21 October 1926, draaier, te Jemeppe-sur-Meuse (Luik) : 162 stemmen.

Bernstein, Mordka, né à Rozany (Russie) le 5 novembre 1885, employé, à Bruxelles : 162 suffrages.

Bernstein, Mordka, geboren te Rozany (Rusland) op 5 November 1885, bediende, te Brussel : 162 stemmen.

Bertulesi, Giovanni-Pierino, né à Zanica (Italie) le 25 février 1921, mouleur, à Dampremy (Hainaut) : 162 suffrages.

Bertulesi, Giovanni-Pierino, geboren te Zanica (Italie) op 25 Februari 1921, gieter, te Dampremy (Henegouwen) : 162 stemmen.

Bessling, Wilhelm-Anton, né à Krefeld-Fischeln (Allemagne) le 27 octobre 1910, monteur, à Lanklaar (Limbourg) : 164 suffrages.

Bessling, Wilhelm-Anton, geboren te Krefeld-Fischeln (Duitsland) op 27 October 1910 : 164 suffrages.

Bettio, Mario-Carlo-Guglielmo, né à Trieste (Italie) le 3 juillet 1918, comptable, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Bettio, Mario-Carlo-Guglielmo, geboren te Triëst (Italie) op 3 Juli 1918, accountant, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Binsztock, Dwojra, née à Losice (Pologne) le 11 mai 1908, commerçante, à Auderghem (Brabant) : 164 suffrages.

Binsztock, Dwojra, geboren te Losice (Polen) op 11 Mei 1908, handelaarster, te Oudergem (Brabant) : 164 stemmen.

Bleiberg, Max, né à Mikuliczyn (Pologne) le 1^{er} mars 1907, représentant de commerce, à Bruxelles : 164 suffrages.

Bleiberg, Max, geboren te Mikuliczyn (Polen) op 1 Maart 1907, handelsvertegenwoordiger, te Brussel : 164 stemmen.

Blumin, Lola, née à Charlottenburg (Allemagne) le 3 mai 1905, sans profession, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Blumin, Lola, geboren te Charlottenburg (Duitsland) op 3 Mei 1905, zonder beroep, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Boeije, Jozias-Izaak, né à Oostburg (Pays-Bas) le 3 mai 1918, employé, à Bukavu (Congo belge) : 164 suffrages.

Boeije, Jozias-Izaak, geboren te Oostburg (Nederland) op 3 Mei 1918, bediende, te Bukavu (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Bohac, Jozef, né à Velke Ripnany (Tchécoslovaquie) le 12 novembre 1927, chauffeur d'auto, à Wasmuel (Hainaut) : 161 suffrages.

Bohac, Jozef, geboren te Velke Ripnany (Tsjechoslovakije) op 12 November 1927, autovoerder, te Wasmuel (Henegouwen) : 161 stemmen.

Böhm, Jan-Krstitel-Jindrich, né à Prague (Tchécoslovaquie) le 1^{er} juin 1902, ingénieur, à Liège : 163 suffrages.

Böhm, Jan-Krstitel-Jindrich, geboren te Praag (Tsjechoslovakije) op 1 Juni 1902, ingenieur, te Luik : 163 stemmen.

Bojkof, Koliou-Petcof, né à Trevna (Bulgarie) le 18 septembre 1906, ingénieur, à Gand : 164 suffrages.

Bojkof, Koliou-Petcof, geboren te Trevna (Bulgarie) op 18 September 1906, ingenieur, te Gent : 164 stemmen.

Bonetti, Marcello-Afredo-Umberto, né à Trieste (Italie) le 18 novembre 1922, employé, à Anderlecht (Brabant) : 163 suffrages.

Bonetti, Marcello-Afredo-Umberto, geboren te Triëst (Italie) op 18 November 1922, bediende, te Anderlecht (Brabant) : 163 stemmen.

Boom, Hendrik-Casper, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 juillet 1905, retoucheur, à Deurne (Anvers) : 164 suffrages.

Boom, Hendrik-Casper, geboren te Amsterdam (Nederland) op 6 Juli 1905, retoucheur, te Deurne (Antwerpen) : 164 stemmen.

Borensztejn, Jusek-Symcha, né à Ruda Guzowska (Pologne) le 10 avril 1904, négociant, à Liège : 162 suffrages.

Borensztejn, Jusek-Symcha, geboren te Ruda Guzowska (Polen) op 10 April 1904, handelaar, te Luik : 162 stemmen.

Borower, Nusyn-Dawid, né à Lodz-Balut (Pologne) le 23 novembre 1896, courtier en diamants, à Strombeek-Bever (Brabant) : 164 suffrages.

Borower, Nusyn-Dawid, geboren te Lodz-Balut (Polen) op 23 November 1896, diamantmakelaar, te Strombeek-Bever (Brabant) : 164 stemmen.

Bota, Emanuel, né à Vinerea (Roumanie) le 18 juillet 1899, garagiste, à Sint-Pieters-Leeuw (Brabant) : 164 suffrages.

Bota, Emanuel, geboren te Vinerea (Roemenie) op 18 Juli 1899, garagist, te Sint-Pieters-Leeuw (Brabant) : 164 stemmen.

Boyadjian, Bogos, né à Ada-Bazar de Brousse (Turquie) le 5 février 1908, mécanicien, Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Boyadjian, Bogos, geboren te Ada-Bazar de Brousse (Turkije) op 5 Februari 1908, werktuigkundige, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Bredel, André-Zéphyr, né à Montvilliers (France) le 7 novembre 1910, sans profession, à Frameries (Hainaut) : 162 suffrages.

Bredel, André-Zéphyr, geboren te Montvilliers (Frankrijk) op 7 November 1910, zonder beroep, te Frameries (Henegouwen) : 162 stemmen.

Brodsky, Joseph, né à Kiew (Russie) le 24 juin 1883, sans profession, à Bruxelles : 164 suffrages.

Brodsky, Joseph, geboren te Kiew (Rusland) op 24 Juni 1883, zonder beroep, te Brussel : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 10.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 10.

Bruders, Armin-Voldemar, né à Koslov (Russie) le 23 septembre 1906, débardeur, à Anvers : 164 suffrages.

Bruders, Armin-Voldemar, geboren te Koslov (Rusland) op 23 September 1906, havenarbeider, te Antwerpen : 164 stemmen.

Brzezinski, Michel, né à Kalisz (Pologne) le 25 mai 1917, confectioneer, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Brzezinski, Michel, geboren te Kalisz (Polen) op 25 Mei 1917, confectiekleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Bukowicz, Thadeus, né à Dillich (Allemagne) le 24 mars 1922, technicien-électricien, à Liège : 163 suffrages.

Bukowicz, Thadeus, geboren te Dillich (Duitsland) op 24 Maart 1922, technicus-électricien, te Luik : 163 stemmen.

Bulz, Wolf, né à Przemysl (Pologne) le 9 septembre 1907, commerçant, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Bulz, Wolf, geboren te Przemysl (Polen) op 9 September 1907, handelaar, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Bunting, Sophie, née à Tver (Russie) le 17 février 1912, secrétaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Bunting, Sophie, geboren te Tver (Rusland) op 17 Februari 1912, secretaresse, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Buwalda, Yde, né à Burgward (Pays-Bas) le 9 décembre 1905, ouvrier agricole, à Bree (Limbourg) : 164 suffrages.

Buwalda, Yde, geboren te Burgward (Nederland) op 9 December 1905, landbouwarbeider, te Bree (Limburg) : 164 stemmen.

Canini, Charles, né à Montignies-sur-Sambre (Hainaut) le 20 mai 1929, tourneur, à Montignies-sur-Sambre (Hainaut) : 162 suffrages.

Canini, Charles, geboren te Montignies-sur-Sambre (Henegouwen) op 20 Mei 1929, draaier, te Montignies-sur-Sambre (Henegouwen) : 162 stemmen.

Casagrande, Giovanni, né à Fontanafredda (Italie) le 21 novembre 1911, ajusteur, à Marchienne-au-Pont (Hainaut) : 162 suffrages.

Casagrande, Giovanni, geboren te Fontanafredda (Italie) op 21 November 1911, paswerker, te Marchienne-au-Pont (Henegouwen) : 162 stemmen.

Causanschi, Moïse, né à Kichineff (Roumanie) le 14 avril 1910, commerçant, à Schaerbeek (Brabant) : 162 suffrages.

Causanschi, Moïse, geboren te Kichineff (Roemenie) op 14 April 1910, handelaar, te Schaarbeek (Brabant) : 162 stemmen.

Cavalieri, Giuseppe, né à Pratovecchio (Italie) le 15 avril 1892, ouvrier tôlier, à Liège : 164 suffrages.

Cavalieri, Giuseppe, geboren te Pratovecchio (Italie) op 15 April 1892, plaatslager, te Luik : 164 stemmen.

Cerami, Giuseppe, né à Misterbianco (Italie) le 28 avril 1922, coureur cycliste, à Couillet (Hainaut) : 162 suffrages.

Cerami, Giuseppe, geboren te Misterbianco (Italie) op 28 April 1922, Wielrenner, te Couillet (Henegouwen) : 162 stemmen.

Chatskilevitch, Boruch, né à Alichefka (Russie) en septembre 1909, gantier, à Bruxelles : 164 suffrages.

Chatskilevitch, Boruch, geboren te Alichefka (Rusland) in September 1909, handschoenfabrikant, te Brussel : 164 stemmen.

Chlapowski, André-Joseph-Zdzislaw-Bronislaw, né à Poznan (Pologne) le 12 août 1921, employé, à Yangambi (Congo belge) : 164 suffrages.

Chlapowski, André-Joseph-Zdzislaw-Bronislaw, geboren te Poznan (Polen) op 12 Augustus 1921, bediende, te Yangambi (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Chojnacki, Abram-Majer, né à Lodz (Pologne) le 5 janvier 1918, maroquinier, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Chojnacki, Abram-Majer, geboren te Lodz (Polen) op 5 Januari 1918, marokijnbewerker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Chorowicz, Chaskel, né à Radomysl (Pologne) le 5 août 1910, civeur de diamants, à Bruxelles : 164 suffrages.

Chorowicz, Chaskel, geboren te Radomysl (Polen) op 5 Augustus 1910, diamantklover, te Brussel : 164 stemmen.

Cige, Schaja, né à Berlin (Allemagne) le 11 août 1922, coupeur-tailleur d'habits, à Anderlecht (Brabant) : 163 suffrages.

Cige, Schaja, geboren te Berlijn (Duitsland) op 11 Augustus 1922, coupeur-kleermaker, te Anderlecht (Brabant) : 163 stemmen.

Claessen, Maria-Petronella, née à Susteren (Pays-Bas) le 10 août 1898, administrateur de société, à Maaseik (Limbourg) : 164 suffrages.

Claessen, Maria-Petronella, geboren te Susteren (Nederland) op 10 Augustus 1898, vennootschapsbeheerder, te Maaseik (Limburg) : 164 stemmen.

Cogan, Moïse, né à Kichinev (Roumanie) le 3 septembre 1912, docteur en médecine, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Cogan, Moïse, geboren te Kichinev (Roemenië) op 3 September 1912, geneesheer, te Sint-Gillis-bij-Brussel : 164 stemmen.

Cogan-Portnoï, Pessea, née à Kichinau (Bessarabie-Roumanie) le 15 février 1909, directrice d'œuvre, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Cogan-Portnoï, Pessea, geboren te Kichinau (Bessarabië-Roemenië) op 15 Februari 1909, bestuurster van een werk, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Corio, Aristide, né à Monza (Italie) le 8 juillet 1905, garçon de café, à Bruxelles : 164 suffrages.

Corio, Aristide, geboren te Monza (Italië) op 8 Juli 1905, kellner, te Brussel : 164 stemmen.

Costa, Gabriel, né à Santa Margarita (îles Baléares-Espagne) le 26 janvier 1915, négociant, à Liège : 163 suffrages.

Costa, Gabriel, geboren te Santa Margarita (Balcaeren-Spanje) op 26 Januari 1915, handelaar, te Luik : 163 stemmen.

Crisocos, Dimitri, né à Alexandrie (Egypte) le 2 septembre 1901, représentant de commerce, à Elisabethville (Congo belge) : 164 suffrages.

Crisocos, Dimitri, geboren te Alexandrië (Egypte) op 2 September 1901, handelsvertegenwoordiger, te Elisabethstad (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Cristolovean, Ioan, né à Rasnov (Roumanie) le 29 mai 1927, ouvrier électricien, à Bruxelles : 164 suffrages.

Cristolovean, Ioan, geboren te Rasnov (Roemenië) op 29 Mei 1927, electricien, te Brussel : 164 stemmen.

Csala, Joseph, né à Thil (France) le 13 août 1927, transporteur, à Bray (Hainaut) : 163 suffrages.

Csala, Joseph, geboren te Thil (Frankrijk) op 13 Augustus 1927, vervoerder, te Bray (Henegouwen) : 163 stemmen.

Cyngiser, Herszek, né à Krasnik (Pologne) le 3/16 novembre 1905, marchand ambulancier, à Anvers : 164 suffrages.

Cyngiser, Herszek, geboren te Krasnik (Polen) op 3/16 November 1905, leirhandelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 11.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 11.

Cyngiser, Israel-Jacob, né à Krasnik (Pologne) le 24 août 1904, commerçant, à Bruxelles : 164 suffrages.

Cyngiser, Israel-Jacob, geboren te Krasnik (Polen) op 24 Augustus 1904, handelaar, te Brussel : 164 stemmen.

Czekalski, Kazimierz, né à Ostrow (Pologne) le 4 mars 1923, domestique, à Anloy (Hainaut) : 162 suffrages.

Czekalski, Kazimierz, geboren te Ostrow (Polen) op 4 Maart 1923, huisknecht, te Anloy (Henegouwen) : 162 stemmen.

Czesny, Chaskiel-Jena, né à Rejowia (Pologne) le 31 juillet 1905, négociant, à Liège : 162 suffrages.

Czesny, Chaskiel-Jena, geboren te Rejowia (Polen) op 31 Juli 1905, handelaar, te Luik : 162 stemmen.

Czopp, Rechl, né à Dukla (Pologne) le 17 avril 1911, commerçant, à Gand : 164 suffrages.

Czopp, Rechl, geboren te Dukla (Polen) op 17 April 1911, handelaar, te Gent : 164 stemmen.

Czyzewski, Szlama, né à Izbica (Pologne) le 27 mars 1905, maroquinier, à Bruxelles : 164 suffrages.

Czyzewski, Szlama, geboren te Izbica (Polen) op 27 Maart 1905, marokijnbewerker, te Brussel : 164 stemmen.

Dancygier, Icyk-Jacques, né à Czeszochowa (Pologne) le 27 décembre 1900/9 janvier 1901, commerçant, à Liège : 162 suffrages.

Dancygier, Icyk-Jacques, geboren te Czeszochowa (Polen) op 27 December 1900/9 Januari 1901, handelaar, te Luik : 162 stemmen.

Dawidson, Moszko-Boruch, né à Siedlce (Pologne) le 20 octobre 1905, commerçant, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Dawidson, Moszko-Boruch, geboren te Siedlce (Polen) op 20 October 1905, handelaar, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

De Bernardi, Alvise, né à Nemezzio di Feltre (Italie) le 9 juillet 1923, ouvrier d'usine, à Hondelange (Luxembourg) : 164 suffrages.

De Bernardi, Alvise, geboren te Nemezzio di Feltre (Italië) op 9 Juli 1923, fabrieksarbeider, te Hondelingen (Luxemburg) : 164 stemmen.

De Biasi, Ugo-Antonio, né à Remscheid (Allemagne) le 17 janvier 1909, ouvrier charpentier, à Liège : 164 suffrages.

De Biasi, Ugo-Antonio, geboren te Remscheid (Duitsland) op 17 Januari 1909, timmerman, te Luik : 164 stemmen.

De Biasio, Mario, né à Montereale Cellina (Italie) le 26 août 1922, ouvrier monteur, à Mont-sur-Marchienne (Hainaut) : 162 suffrages.

De Biasio, Mario, geboren te Montereale Cellina (Italië) op 26 Augustus 1922, monteerder, te Mont-sur-Marchienne (Henegouwen) : 162 stemmen.

de Bruijn, Jacobus-Johannes-Adrianus-Gerardus, né à Roosendaal en Nispen (Pays-Bas) le 7 octobre 1919, carrossier, à Borgerhout (Anvers) : 164 suffrages.

de Bruijn, Jacobus-Johannes-Adrianus-Gerardus, geboren te Roosendaal en Nispen (Nederland) op 7 October 1919, rijtuigmaker, te Borgerhout (Antwerpen) : 164 stemmen.

De Lazzari, Vittorio, né à Treviso (Italie) le 14 novembre 1902, maçon, à Seraing (Liège) : 162 suffrages.

De Lazzari, Vittorio, geboren te Treviso (Italië) op 14 November 1902, metselaar, te Seraing (Luik) : 162 stemmen.

De Nardi, Antonio-Epifania, né à Vittorio Veneto (Italie) le 6 janvier 1923, soudeur, à Manage (Hainaut) : 162 suffrages.

De Nardi, Antonio-Epifania, geboren te Vittorio Veneto (Italië) op 6 Januari 1923, soldeerder, te Manage (Henegouwen) : 162 stemmen.

Del Piero, Elio, né à Roveredo in Piano (Italie) le 24 octobre 1927, dessinateur mécanicien, à Vilvorde (Brabant) : 164 suffrages.

Del Piero, Elio, geboren te Roveredo in Piano (Italië) op 24 October 1927, werktuigkundig tekenaar, te Vilvoorde (Brabant) : 164 stemmen.

Del Zotto, Vittorio, né à Montereale Cellina (Italie) le 27 novembre 1900, ouvrier mosaïste, à Angleur (Liège) : 162 suffrages.

Del Zotto, Vittorio, geboren te Montereale Cellina (Italië) op 27 November 1900, mozaïekwerker, te Angleur (Luik) : 162 stemmen.

De Pagter, Lauris-Johannes, né à Hoofdplaat (Pays-Bas) le 19 janvier 1888, poissonnier, à Gand : 164 suffrages.

De Pagter, Lauris-Johannes, geboren te Hoofdplaat (Nederland) op 19 Januari 1888, vishandelaar, te Gent : 164 stemmen.

De Pasqua, Humbert-Léonard, né à Iserlohn (Allemagne) le 4 août 1917, ouvrier soudeur, à Seraing (Liège) : 162 suffrages.

De Pasqua, Humbert-Léonard, geboren te Iserlohn (Duitsland) op 4 Augustus 1917, lasser, te Seraing (Luik) : 162 stemmen.

de Vexler, Anatole, né à Pskow (Russie) le 21 juin 1901, employé, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

de Vexler, Anatole, geboren te Pskow (Rusland) op 21 Juni 1901, bediende, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Devillers, Louis, né à Saint-Quentin (France) le 29 août 1924, ouvrier agricole, à Sauvenière (Namur) : 162 suffrages.

Devillers, Louis, geboren te Saint-Quentin (Frankrijk) op 29 Augustus 1924, landbouwarbeider, te Sauvenière (Namen) : 162 stemmen.

de Wrangel, Nicolas, né à Sofia (Bulgarie) le 3 juin 1920, architecte, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 162 suffrages.

de Wrangel, Nicolas, geboren te Sofia (Bulgarije) op 3 Juni 1920, architect, te Sint-Gillis (Brussel) : 162 stemmen.

D'Inverno, Emilio-Vittorio, né à Atina (Italie) le 3 janvier 1919, employé, à Goma (Congo belge) : 164 suffrages.

D'Inverno, Emilio-Vittorio, geboren te Atina (Italië) op 3 Januari 1919, bediende, te Goma (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Dresner, Bluma, née à Cracovie (Pologne) le 24 mai 1895, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Dresner, Bluma, geboren te Krakau (Polen) op 24 Mei 1895, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

du Bois, Izaak-Jacob, né à Middelburg (Pays-Bas) le 13 mars 1919, employé, à Ostende (Flandre occidentale) : 162 suffrages.

du Bois, Izaak-Jacob, geboren te Middelburg (Nederland) op 13 Maart 1919, bediende, te Oostende (West-Vlaanderen) : 162 stemmen.

Duczak, Julian, né à Stojanan (Pologne) le 8 août 1921, manoeuvre, à Sint-Pieters-Leeuw (Brabant) : 164 suffrages.

Duczak, Julian, geboren te Stojanan (Polen) op 8 Augustus 1921, fabrieksarbeider, te Sint-Pieters-Leeuw (Brabant) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 12.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 12.

Edelman, David-Szlama, né à Biala-Podlaska (Pologne) en 1905, maroquinier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Edelman, David-Szlama, geboren te Biala-Podlaska (Polen) in 1905, lederbewerker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Eduin, Louise-Madeleine, née à Saint-Denis (France) le 23 janvier 1912, infirmière, à Namur : 164 suffrages.

Eduin, Louise-Madeleine, geboren te Saint-Denis (Frankrijk) op 23 Januari 1912, ziekenverpleegster, te Namen : 164 stemmen.

Elsdon, Albert-Omer, né à Casteau (Hainaut) le 4 mars 1909, manoeuvre, à Casteau (Hainaut) : 163 suffrages.

Elsdon, Albert-Omer, geboren te Casteau (Henegouwen) op 4 Maart 1909, dagloner, te Casteau (Henegouwen) : 163 stemmen.

Engel, Maurice-Robert, né à Luxembourg (grand-duché de Luxembourg) le 25 juillet 1922, technicien en textiles, à Bruxelles : 164 suffrages.

Engel, Maurice-Robert, geboren te Luxemburg (groot Hertogdom Luxemburg) op 25 Juli 1922, textieltechnicus, te Brussel : 164 stemmen.

Epifanoff, Grégoire, né à Novotcherkask (Russie) le 9 juillet 1896, peintre en bâtiments, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Epifanoff, Grégoire, geboren te Novotcherkask (Rusland) op 9 Juli 1896, huisschilder, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Epsztejn, Sender, né à Czestochowa (Pologne) le 18/31 décembre 1902, gérant, à Bruxelles : 164 suffrages.

Epsztejn, Sender, geboren te Czestochowa (Polen) op 18/31 December 1902, beheerder, te Brussel : 164 stemmen.

Epsztejn, Wulf, né à Wilna (Lithuanie) le 27 mai 1909, industriel, à Forest (Brabant) : 164 suffrages.

Epsztejn, Wulf, geboren te Wilna (Litauen) op 27 Mei 1909, nijveraar, te Vorst (Brabant) : 164 stemmen.

Erlich, Berek, né à Radoszyce (Pologne) le 20 avril 1898, employé, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Erlich, Berek, geboren te Radoszyce (Polen) op 20 April 1898, bediende, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Ernst, Elfriede, née à Budweis (Tchécoslovaquie) le 19 août 1910, employée, à Bruxelles : 164 suffrages.

Ernst, Elfriede, geboren te Budweis (Tsjechoslowakije) op 19 Augustus 1910, bediende, te Brussel : 164 stemmen.

Fabisiewicz, Kopel, né à Lodz (Pologne) le 15 janvier 1912, maroquinier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Fabisiewicz, Kopel, geboren te Lodz (Polen) op 15 Januari 1912, marokijnwerker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Fabris, Conrad, né à Langendreer (Allemagne) le 2 avril 1906,ouvrier d'usine, à Seraing (Liège) : 163 suffrages.

Fabris, Conrad, geboren te Langendreer (Duitsland) op 2 April 1906, fabrieksarbeider, te Seraing (Luik) : 163 stemmen.

Fadeeff, Oleg, né à Stavropol (U.R.S.S.) le 7 octobre 1920, chimiste, à Jette (Brabant) : 164 suffrages.

Fadeeff, Oleg, geboren te Stavropol ((U.S.S.R.) op 7 October 1920, scheikundige, te Jette (Brabant) : 164 stemmen.

Fardelli, Alberto, né à Cassino (Italie), le 3 novembre 1920, magasinier, à Saint-Josse-ten-Node (Brabant) : 164 suffrages.

Fardelli, Alberto, geboren te Cassino (Italië) op 3 November 1920, magazijnier, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Feder, Joachim, né à Pilica (Pologne) le 6 septembre 1900, négociant, à Liège : 163 suffrages.

Feder, Joachim, geboren te Pilica (Polen) op 6 September 1900, handelaar, te Luik : 163 stemmen.

Feigenbaum, Salomon, né à Lublin (Pologne) le 27 mars 1904, importateur-exportateur, à Anvers : 164 suffrages.

Feigenbaum, Salomon, geboren te Lublin (Polen) op 27 Maart 1904, importeur-exporteur, te Antwerpen : 164 stemmen.

Feiner, Samuel-Schmelke, né à Mosciska (Pologne) le 24 novembre 1902, confiseur, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Feiner, Samuel-Schmelke, geboren te Mosciska (Polen) op 24 November 1902, suikerbakker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Felhendler, Lejba, né à Lukow (Pologne) le 2 février 1897, maroquinier, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Felhendler, Lejba, geboren te Lukow (Polen) op 2 Februari 1897, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Filipson, Mayer-Martin, né à Eisenach (Allemagne) le 20 janvier 1926, ingénieur, à Esneux (Liège) : 163 suffrages.

Filipson, Mayer-Martin, geboren te Eisenach (Duitsland) op 20 Januari 1926, ingenieur, te Esneux (Luik) : 163 stemmen.

Finel, Emmanuel, né à Lwow (Pologne) le 14 avril 1896, boucher, à Anvers : 164 suffrages.

Finel, Emmanuel, geboren te Lwow (Polen) op 14 April 1896, slager, te Antwerpen : 164 stemmen.

Fixler, Moise, né à Craciunesti (Roumanie) le 18 février 1907, diamantaire, à Anvers : 163 suffrages.

Fixler, Moise, geboren te Craciunesti (Roemenië) op 18 Februari 1907, diamantbewerker, te Antwerpen : 163 stemmen.

Flaiban, Antonio-Pietro, né à Caneva (Italie), le 2 août 1908, ouvrier d'usine, à Marchienne-au-Pont (Hainaut) : 163 suffrages.

Flaiban, Antonio-Pietro, geboren te Caneva (Italië) op 2 Augustus 1908, fabrieksarbeider, te Marchienne-au-Pont (Henegouwen) : 163 stemmen.

Fordonski, Abram-Symcha, né à Warta (Pologne) le 17 juillet 1901, négociant, à Liège : 164 suffrages.

Fordonski, Abram-Symcha, geboren te Warta (Polen) op 17 Juli 1901, handelaar, te Luik : 164 suffrages.

Forys, Jan, né à Zurada (Pologne) le 19 février 1928, ouvrier de charbonnage, à Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut) : 162 suffrages.

Forys, Jan, geboren te Zurada (Polen) op 10 Februari 1928, mijnarbeider, te Chapelle-lez-Herlaimont (Henegouwen) : 162 stemmen.

Frauman, Azryel-Dawid, né à Lodz (Pologne) le 29 décembre 1922, fourreur, à Schaerbeek (Brabant) : 163 suffrages.

Frauman, Azryel-Dawid, geboren te Lodz (Polen) op 29 December 1922, bontwerker, te Schaerbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Frauman, Szlama-Lajb, né à Głowno (Pologne) le 22 juin 1897, pelletier, à Bruxelles : 164 suffrages.

Frauman, Szlama-Lajb, geboren te Głowno (Polen) op 22 Juni 1897, bontwerker, te Brussel : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 13.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 13.

Frison, Lino, né à Montagnana (Italie) le 25 juillet 1901, ouvrier mineur pensionné, à Jemeppe (Liège) : 162 suffrages.

Frison, Lino, geboren te Montagnana (Italië) op 25 Juli 1901, gepensionneerd mijnwerker, te Jemeppe (Luik) : 162 stemmen.

Frkovic, Juraj, né à Gospic (Yougoslavie) le 7 avril 1922, ajusteur, à Vivegnis (Liège) : 161 suffrages.

Frkovic, Juraj, geboren te Gospic (Joegoslavië) op 7 April 1922, paswerker, te Vivegnis (Luik) : 161 stemmen.

Früschel, Lothar, né à Hambourg (Allemagne) le 18 juillet 1926, représentant de commerce, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Früschel, Lothar, geboren te Hamburg (Duitsland) op 18 Juli 1926, handelsvertegenwoordiger, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Frydman, David, né à Lodz (Pologne) le 22 août 1920, marchand tailleur, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 163 suffrages.

Frydman, David, geboren te Lodz (Polen) op 22 Augustus 1920, meester kleermaker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Ftáčsek, Stefan, né à Vyskovce (Tchécoslovaquie) le 1^{er} janvier 1902, ouvrier mineur, à La Louvière (Hainaut) : 163 suffrages.

Ftáčsek, Stefan, geboren te Vyskovce (Tsjechoslovakije) op 1 Januari 1902, mijnwerker, te La Louvière (Henegouwen) : 163 stemmen.

Gabay, Hayim (dit Vital), né à Istanbul (Turquie) en 1913, commerçant, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Gabay, Hayim (genaamd Vital), geboren te Istanbul (Turkije) in 1913; handelaar, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Gabay, Léon, né à Constantinople (Turquie) le 25 septembre 1915, commerçant, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Gabay, Léon, geboren te Konstantinopel (Turkije) op 25 September 1915, handelaar, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Gaiot, Giovanni-Natale, né à San Polo di Piave (Italie) le 22 août 1905, ouvrier charpentier, à Braine-le-Comte (Hainaut) : 163 suffrages.

Gaiot, Giovanni-Natale, geboren te San Polo di Piave (Italië) op 22 Augustus 1905, timmerman, te 's-Gravenbrakel (Henegouwen) : 163 stemmen.

Galdean, Nicolae, né à Lebes Alba (Roumanie) le 15 septembre 1892, cordonnier, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Galdean, Nicolae, geboren te Lebes Alba (Roemenië) op 15 September 1892, schoenmaker, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Galland, Walter-Georg, né à Francfort-sur-Main (Allemagne) le 9 mai 1903, fondé de pouvoirs, à Bruxelles : 164 suffrages.

Galland, Walter-Georg, geboren te Frankfort-aan-de-Main (Duitsland) op 9 Mei 1903, procuratiehouder, te Brussel : 164 stemmen.

Galperin, Lazare-Ber, né à Proscourow (Russie) le 24 août 1892, courtier en diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Galperin, Lazare-Ber, geboren te Proscourow (Rusland) op 24 Augustus 1892, diamantmakelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Gancz, Blanca, née à Dragomiresti (Roumanie) le 23 février 1908, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Gancz, Blanca, geboren te Dragomiresti (Roemenië) op 23 Februari 1908, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

Gantman, Jos-Mendel, né à Odessa (U.R.S.S.) le 28 juin 1919, représentant de commerce, à Wasmes (Hainaut) : 163 suffrages.

Gantman, Jos-Mendel, geboren te Odessa (U.S.S.R.) op 28 Juni 1919, handelsvertegenwoordiger, te Wasmes (Henegouwen) : 163 stemmen.

Geldt, Boris, né à Pskov (Russie) le 24 novembre 1884, sans profession, à Wenduine (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

Geldt, Boris, geboren te Pskov (Rusland) op 24 November 1884, zonder beroep, te Wenduine (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Gibelli, Roberto-Stefano, né à Dolceaqua (Italie) le 27 mars 1892, photographe d'art, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Gibelli, Roberto-Stefano, geboren te Dolceaqua (Italië) op 27 Maart 1892, kunstfotograaf, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Gittler, Jacob-Jozef, né à Bedzin (Pologne) le 1^{er} avril 1920, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Gittler, Jacob-Jozef, geboren te Bedzin (Polen) op 1 April 1920, diamanthandelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Gleicher, Peretz, né à Mikow (Pologne) le 11 novembre 1906, courtier en diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Gleicher, Peretz, geboren te Mikow (Polen) op 11 November 1906, diamantmakelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Glejser, Izrael, né à Przemysl (Pologne) le 25 septembre 1890, ministre de culte, à Bruxelles : 162 suffrages.

Glejser, Izrael, geboren te Przemysl (Polen) op 25 September 1890, geestelijke, te Brussel : 162 stemmen.

Glik, Abram-Moszek, né à Czeszochowa (Pologne) le 12 mai 1922, maroquinier, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Glik, Abram-Moszek, geboren te Czeszochowa (Polen) op 12 Mei 1922, marokijnhandelaar, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Głowicki, Stefan-Edmund, né à Mulheim (Allemagne) le 26 avril 1915, houviseur, à Liège : 163 suffrages.

Głowicki, Stefan-Edmund, geboren te Mulheim (Duitsland) op 26 April 1915, mijnwerker, te Luik : 163 stemmen.

Gnieszlaw, Icyk, né à Czeszochowa (Pologne) le 2/14 mars 1897, commerçant, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Gnieszlaw, Icyk, geboren te Czeszochowa (Polen) op 2/14 Maart 1897, handelaar, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Gola, Edward, né à Polierna (Pologne) le 28 septembre 1926, ouvrier, à Membach (Liège) : 163 suffrages.

Gola, Edward, geboren te Polierna (Polen) op 28 September 1926, arbeider, te Membach (Luik) : 163 stemmen.

Goldberg, Kelman, né à Strzyzow (Pologne) le 4 octobre 1905, diamantaire, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Goldberg, Kelman, geboren te Strzyzow (Polen) op 4 October 1905, diamantbewerker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Goldberg, Leib, né à Mohilew-Podolsky (Ukraine) le 31 décembre 1904, commerçant, à Anvers : 164 suffrages.

Goldberg, Leib, geboren te Mohilew-Podolsky (Oekraïne) op 31 December 1904, handelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Goldenberg, Wolf-Meer, né à Galatz (Roumanie) le 23 octobre 1901, commerçant, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Goldenberg, Wolf-Meer, geboren te Galatz (Roemenië) op 23 October 1901, handelaar, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 14.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 14.

Goldsztein, Jankiel, né à Brzedborz (Pologne) le 27 octobre 1900, tailleur d'habits, à Bruxelles : 164 suffrages.

Goldsztein, Jankiel, geboren te Brzedborz (Polen) op 27 October 1900, kleermaker, te Brussel : 164 stemmen.

Goletsis, Clearchos, né à Ano-Pedina Zageriou (Grèce) le 2 décembre 1909, garagiste, à Bunia (Kibali-Ituri, Congo belge) : 164 suffrages.

Goletsis, Clearchos, geboren te Ano-Pedina Zageriou (Griekenland) op 2 December 1909, garagehouder, te Bunia (Kibali-Ituri, Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Gordower, Isaac, né à Kiev (Russie) le 20 août 1878, négociant en bois, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant) : 163 suffrages.

Gordower, Isaac, geboren te Kiev (Rusland) op 20 Augustus 1878, houthandelaar, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant) : 163 stemmen.

Gorodisky, Donat, né à Petrograd (Russie) le 21 août 1908, libraire, à Liège : 163 suffrages.

Gorodisky, Donat, geboren te Petrograd (Rusland) op 21 Augustus 1908, boekhandelaar, te Luik : 163 stemmen.

Gotlib, Nusen, né à Litzmannstadt (Pologne) le 30 juillet 1918, commerçant, à Anvers : 164 suffrages.

Gotlib, Nusen, geboren te Litzmannstadt (Polen) op 30 Juli 1918, breigoedhandelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Gotthelf, Bernard, né à Grochow (Pologne) le 11 avril 1894, garagiste, à Dampremy (Hainaut) : 162 suffrages.

Gotthelf, Bernard, geboren te Grochow (Polen) op 11 April 1894, garagist, te Dampremy (Henegouwen) : 162 stemmen.

Gozdek, Stephan, né à Kray (Allemagne) le 20 septembre 1909, ouvrier mineur, à Jemappes (Hainaut) : 163 suffrages.

Gozdek, Stephan, geboren te Kray (Duitsland) op 20 September 1909, mijnwerker, te Jemappes (Henegouwen) : 163 stemmen.

Granos, Mosiek, né à Uniejow (Pologne) le 18 janvier 1906, marchand tailleur, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Granos, Mosiek, geboren te Uniejow (Polen) op 18 Januari 1906, meester kleermaker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Grathwohl, Christian, né à Hoerdt (France) le 12 septembre 1902, cuisinier, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Grathwohl, Christian, geboren te Hoerdt (Frankrijk) op 12 September 1902, kok, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Griess, Leiser, né à Szczucin (Pologne) le 6 novembre 1923, vendeur, à Jemeppe (Liège) : 162 suffrages.

Griess, Leiser, geboren te Szczucin (Polen) op 6 November 1923, verkoper, te Jemeppe (Luik) : 162 stemmen.

Grijs, Henri-Eugène-Marie, né à Ménerville (Algérie) le 5 mars 1905, religieux, à Katana (Congo belge) : 159 suffrages.
Grijs, Henri-Eugène-Marie, geboren te Ménerville (Algerië) op 5 Maart 1905, kloosterling, te Katana (Belgisch Congo) : 159 stemmen.

Grintals, Ernest, né à Nurmuiza (Lettonie) le 6 février 1900, maître d'hôtel, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Grintals, Ernest, geboren te Nurmuiza (Letland) op 6 Februari 1900, oberkellner, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Grodzian, Zelman, né à Wilna (Pologne) le 12 mai 1910, ingénieur, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Grodzian, Zelman, geboren te Wilna (Polen) op 12 Mei 1910, ingenieur, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Groszmann, Ignacz, né à Tibolddaroc (Hongrie) le 8 août 1900, entrepreneur de peinture, à Schaerbeek (Brabant) : 163 suffrages.

Groszmann, Ignacz, geboren te Tibolddaroc (Hongarije) op 8 Augustus 1900, aannemer van schilderwerken, te Schaarbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Guaglione, Giovanni-Croce, né à Barletta (Italie) le 29 juin 1894, représentant de commerce, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Guaglione, Giovanni-Croce, geboren te Barletta (Italië) op 29 Juni 1894, handelsvertegenwoordiger, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Guarddon-Sanchez, Frederico, né à Malaga (Espagne) le 21 avril 1910, rédacteur à la radio, à Bruxelles : 164 suffrages.

Guarddon-Sanchez, Frederico, geboren te Malaga (Spanje) op 21 April 1910, redacteur bij de radio, te Brussel : 164 stemmen.

Guerni, Libero, né à Sansepolcro (Italie) le 1^{er} janvier 1926, ouvrier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Guerni, Libero, geboren te Sansepolcro (Italië) op 1 Januari 1926, arbeider, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Guillaume, Henri, né à Boekocm (Indes néerlandaises) le 26 juillet 1901, employé, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Guillaume, Henri, geboren te Boekoem (Nederlands-Indië) op 26 Juli 1901, bediende, te Schaarbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Gurfinkiel, Jozef, né à Konkowola (Pologne) en 1908, commerçant, à Bruxelles : 164 suffrages.

Gurfinkiel, Jozef, geboren te Konkowola (Polen) in 1908, handelaar, te Brussel : 164 stemmen.

Gutmann, Siegbert, né à Zeilitzheim (Allemagne) le 10 septembre 1897, industriel, à Anderlecht (Brabant) : 163 suffrages.

Gutmann, Siegbert, geboren te Zeilitzheim (Duitsland) op 10 September 1897, industrieel, te Anderlecht (Brabant) : 163 stemmen.

Gyori, Hans-Heinz, né à Vienne (Autriche) le 8 août 1923, journaliste, à Bruxelles : 163 suffrages.

Gyori, Hans-Heinz, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 8 Augustus 1923, journalist, te Brussel : 163 stemmen.

Hankus, François-Pierre, né à Huta-Laura (Pologne) le 26 janvier 1906, prêtre, à Dampremy (Hainaut) : 160 suffrages.

Hankus, François-Pierre, geboren te Huta-Laura (Polen) op 26 Januari 1906, predikant, te Dampremy (Henegouwen) : 160 stemmen.

Hasman, Mendel, né à Szydłowiec (Pologne) le 27 mai 1900, commerçant ambulant, à Lodelinsart (Hainaut) : 163 suffrages.

Hasman, Mendel, geboren te Szydłowiec (Polen) op 27 Mei 1900, leirhandelaar, te Lodelinsart (Henegouwen) : 163 stemmen.

Hausler, Léon, né à Nowice (Pologne) le 10 août 1912, représentant de commerce, à Bruxelles : 164 suffrages.

Hausler, Léon, geboren te Nowice (Polen) op 10 Augustus 1912, handelsvertegenwoordiger, te Brussel : 164 stemmen.

Häusler, Willy, né à Aix-la-Chapelle (Allemagne) le 28 juin 1921, commerçant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Häusler, Willy, geboren te Aken (Duitsland) op 28 Juni 1921, handelaar, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 15.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 15.

Havrez, René-Pierre-Antoine, né à Caudry (France) le 25 juin 1913, ouvrier tulliste, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Havrez, René-Pierre-Antoine, geboren te Caudry (Frankrijk) op 25 Juni 1913, tulemaker, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Hawrijk, Mikolaj, né à Radroz (Pologne) le 15 décembre 1925, ouvrier terrassier, à Mechelen-Bovelingen (Limbourg) : 164 suffrages.

Hawrijk, Mikolaj, geboren te Radroz (Polen) op 15 December 1925, grondwerker, te Mechelen-Bovelingen (Limburg) : 164 stemmen.

Haze, Jozef, né à Lodz (Pologne) le 15/28 novembre 1906, garçon de café, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Haze, Jozef, geboren te Lodz (Polen) op 15/28 November 1906, kellner, te Schaarbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Henderix, Hendrikus-Maria-Egidius, né à Eyselshoven (Pays-Bas) le 21 mai 1910, chef de service, à Tessenderlo (Limbourg) : 163 stemmen.

Henderix, Hendrikus-Maria-Egidius, geboren te Eyselshoven (Nederland) op 21 Mei 1910, diensthooft, te Tessenderlo (Limburg) : 163 stemmen.

Henkes, Michel, né à Grosskampenberg (Allemagne) le 28 janvier 1906, crémier, à Eupen (Liège) : 164 suffrages.

Henkes, Michel, geboren te Grosskampenberg (Duitsland) op 28 Januari 1906, zuivelhandelaar, te Eupen : 164 stemmen.

Herc, Leba, né à Chelm (Pologne) le 8 mars 1923, menuisier, à Liège : 163 suffrages.

Herc, Leba, geboren te Chelm (Polen) op 8 Maart 1923, schrijnwerker, te Luik : 163 stemmen.

Herskovic, Bernat, né à Jacova (ou Tiaceva — Tchécoslovaquie) le 27 février 1903, ouvrier tailleur d'habits, à Bruxelles : 164 suffrages.

Herskovic, Bernat, geboren te Jacova (of Tiaceva — Tsjechoslovakije) op 27 Februari 1903, kleermaker, te Brussel : 164 stemmen.

Herszkowicz, Jozek, né à Brzeziny (Pologne) le 13 janvier 1900, commerçant, à Bruxelles : 163 suffrages.

Herszkowicz, Jozek, geboren te Brzeziny (Polen) op 13 Januari 1900, handelaar, te Brussel : 163 stemmen.

Herz, Edmond, né à Lwow (Pologne) le 16 novembre 1912, administrateur de société, à Bruxelles : 163 suffrages.

Herz, Edmond, geboren te Lwow (Polen) op 16 November 1912, beheerder van een vennootschap, te Brussel : 163 stemmen.

Herzfeld, Markus, né à Przemysl (Pologne) le 12 août 1906, fabricant en bonneterie, à Koekelberg (Brabant) : 164 suffrages.

Herzfeld, Markus, geboren te Przemysl (Polen) op 12 Augustus 1906, fabrikant van gebreide goederen, te Koekelberg (Brabant) : 164 stemmen.

Heyens, Desiderius-Joseph, né à Bergisch Gladbach (Allemagne) le 20 novembre 1899, entrepreneur, à Wilrijk (Anvers) : 164 suffrages.

Heyens, Desiderius-Joseph, geboren te Bergisch Gladbach (Duitsland) op 20 November 1899, aannemer, te Wilrijk (Antwerpen) : 164 stemmen.

Hirsch, Jakob, né à Pohar (Pologne) le 27 septembre 1906, commerçant, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Hirsch, Jakob, geboren te Pohar (Polen) op 27 September 1906, handelaar, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Honik, Mayer, né à Zawiercie (Pologne) le 5/18 décembre 1901, marchand ambulant, à Marcinelle (Hainaut) : 162 suffrages.

Honik, Mayer, geboren te Zawiercie (Polen) op 5/18 December 1901, leirhandelaar, te Marcinelle (Henegouwen) : 162 stemmen.

Hopp, Heinrich, né à Düsseldorf (Allemagne) le 24 novembre 1913, coupeur d'habits, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Hopp, Heinrich, geboren te Düsseldorf (Duitsland) op 24 November 1913, coupeur, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Horonczyk, Aron, né à Lodz (Pologne) le 20 juin 1910, commerçant-fourreur, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Horonczyk, Aron, geboren te Lodz (Polen) op 20 Juni 1910, bonthandelaar, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Horowitz, Zallel-Elisha, né à Tarnopol (Pologne) le 31 juillet 1902, cliveur de diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Horowitz, Zallel-Elisha, geboren te Tarnopol (Polen) op 31 Juli 1902, diamantklover, te Antwerpen : 164 stemmen.

Houtman, Johannes-Ludovicus, né à Oss (Pays-Bas) le 31 mai 1919, soudeur, à Merkssem (Anvers) : 164 suffrages.

Houtman, Johannes-Ludovicus, geboren te Oss (Nederland) op 31 Mei 1919, lasser, te Merkssem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Hrdlicka, Miloslav-Antonin, né à Snichov (Tchécoslovaquie) le 29 décembre 1918, employé, à Anvers : 164 suffrages.

Hrdlicka, Miloslav-Antonin, geboren te Snichow (Tsechoslovakije) op 29 December 1918, bediende, te Antwerpen : 164 stemmen.

Huberman, Szlama, né à Wolbrow (Pologne) le 18 mars 1902, commerçant, à Charleroi (Hainaut) : 163 suffrages.

Huberman, Szlama, geboren te Wolbrow (Polen) op 18 Maart 1902, handelaar, te Charleroi (Henegouwen) : 163 stemmen.

Iabkowski, Zelik, né à Kosow (Pologne) en 1899, commerçant, à Charleroi (Hainaut) : 163 suffrages.

Iabkowski, Zelik, geboren te Kosow (Polen) in 1899, handelaar, te Charleroi (Henegouwen) : 163 stemmen.

Ilijic, Nikola, né à Omisalj (Yougoslavie) le 24 janvier 1907, négociant en charbons, à Ath (Hainaut) : 162 suffrages.

Ilijic, Nikola, geboren te Omisalj (Joegoslavië) op 24 Januari 1907, kolenhandelaar, te Aat (Henegouwen) : 162 stemmen.

Isaak, Ludwig, né à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) le 11 avril 1891, négociant, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Isaak, Ludwig, geboren te Frankfort-aan-de-Main (Duitsland) op 11 April 1891, handelaar, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Ivanoff, Eugène, né à Kharkoff (Russie) le 6 janvier 1909, directeur technique, à Watermael-Boitsfort (Brabant) : 164 suffrages.

Ivanoff, Eugène, geboren te Kharkoff (Rusland) op 6 Januari 1909, technisch directeur, te Watermaal-Bosvoorde (Brabant) : 164 stemmen.

Jablonski, Jan, né à Przychody (Pologne) le 5 avril 1923, comptable, à Grâce-Berleur (Liège) : 162 suffrages.

Jablonski, Jan, geboren te Przychody (Polen) op 5 April 1923, boekhouder, te Grâce-Berleur (Luik) : 162 stemmen.

Jaros, Jean, né à Maladivina (Tchécoslovaquie) le 24 juin 1919, ouvrier tourneur, à Liège : 163 suffrages.

Jaros, Jean, geboren te Maladivina (Tsjechoslovakije) op 24 Juni 1919, draaier, te Luik : 163 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 16.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 16.

Jewasinski, Ludwig, né à Borbeck (Allemagne) le 18 août 1905, ouvrier monteur, à Ans (Liège) : 163 suffrages.

Jewasinski, Ludwig, geboren te Borbeck (Duitsland) op 18 Augustus 1905, monterder, te Ans (Luik) : 163 stemmen.

Jongeneelen, Antonius-Henricus, né à Roosendaal en Nispen (Pays-Bas) le 19 mai 1900, ouvrier d'usine, à Kalmthout (Anvers) : 164 suffrages.

Jongeneelen, Antonius-Henricus, geboren te Roosendaal en Nispen (Nederland) op 19 Mei 1900, fabrieksarbeider, te Kalmthout (Antwerpen) : 164 stemmen.

Joutschenka, Yvan, né à Michalovskaia (Russie) le 13 octobre 1900, ouvrier, à Merkem (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

Joutschenka, Yvan, geboren te Michalovskaia (Rusland) op 13 October 1900, werkmán, te Merkem (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Junne, Ernst-Walter-Herbert, né à Leipzig (Allemagne) le 18 septembre 1895, directeur commercial, à Koekelberg (Brabant) : 164 suffrages.

Junne, Ernst-Walter-Herbert, geboren te Leipzig (Duitsland) op 18 September 1895, handelsdirecteur, te Koekelberg (Brabant) : 164 stemmen.

Kahn, Julius, né à Nastätten (Allemagne) le 17 décembre 1893, représentant de commerce, à Bruxelles : 164 suffrages.

Kahn, Julius, geboren te Nastätten (Duitsland) op 17 December 1893, handelsvertegenwoordiger, te Brussel : 164 stemmen.

Kalkut, Nina, née à Karsava (Lettonie) le 12 mars 1905, employée, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Kalkut, Nina, geboren te Karsava (Letland) op 12 Maart 1905, bediende, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Kaminski, Feigl, née à Wloszczowa (Pologne) le 29 juin 1903, industrielle, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Kaminski, Feigl, geboren te Wloszczowa (Polen) op 29 Juni 1903, bedrijfshoofd, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Kamliot, Chaja-Rojza, née à Varsovie (Pologne) le 5 janvier 1906, ouvrière tailleur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Kamliot, Chaja-Rojza, geboren te Warschau (Polen) op 5 Januari 1906, klermaakster, te Sint-Gillis-bij-Brussel : 164 stemmen.

Kamp, Paul, né à Krefeld (Allemagne) le 15 juin 1896, industriel, à Bruxelles : 163 suffrages.

Kamp, Paul, geboren te Krefeld (Duitsland) op 15 Juni 1896, nijveraár, te Brussel : 163 stemmen.

Kampfl, Karoly, né à Dorog (Hongrie) le 25 septembre 1917, ouvrier, à La Calamine (Liège) : 164 suffrages.

Kampfl, Karoly, geboren te Dorog (Hongarije) op 25 September 1917, werkmán, te Kalmis (Luik) : 164 stemmen.

Kaplan, Zigmund, né à Sosnowicz (Pologne) le 20 avril 1916, tailleur d'habits, à Charleroi (Hainaut) : 164 suffrages.

Kaplan, Zigmund, geboren te Sosnowicz (Polen) op 20 April 1916, kleermaker, te Charleroi (Henegouwen) : 164 stemmen.

Karlyak, Andras, né à Nyiregyhaza (Hongrie) le 22 avril 1922, ouvrier caissier, à Jumet (Hainaut) : 164 suffrages.

Karlyak, Andras, geboren te Nyiregyhaza (Hongarije) op 22 April 1922, arbeider kistmaker, te Jumet (Henegouwen) : 164 stemmen.

Karolinski, Icek, né à Varsovie (Pologne) le 17 janvier 1898, marchand ambulancier, à Forest (Brabant) : 164 suffrages.

Karolinski, Icek, geboren te Warschau (Polen) op 17 Januari 1898, leurhandelaar, te Vorst (Brabant) : 164 stemmen.

Kartuz, Ide-Leib, né à Plauvno (Pologne) le 18 septembre 1905, tailleur d'habits, à Anvers : 164 suffrages.

Kartuz, Ide-Leib, geboren te Plauvno (Polen) op 18 September 1905, kleermaker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Karwoth, Konrad, né à Ober-Radoschau (Pologne) le 24 novembre 1906, boucher, à Eisdén (Limbourg) : 164 suffrages.

Karwoth, Konrad, geboren te Ober-Radoschau (Polen) op 24 November 1906, beenhouwer, te Eisdén (Limburg) : 164 stemmen.

Kassam, Juma, né à Dar-es-Salam (Tanganyika) le 25 avril 1903, commerçant, à Usumbura (Ruanda-Urundi) : 164 suffrages.

Kassam, Juma, geboren te Dar-es-Salam (Tanganyika) op 25 April 1903, handelaar, te Usumbura (Ruanda-Urundi) : 164 stemmen.

Kaufczyk, Arja-Lajb, né à Piotrkow (Pologne) le 1/14 décembre 1907, tailleur d'habits, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Kaufczyk, Arja-Lajb, geboren te Piotrkow (Polen) op 1/14 December 1907, kleermaker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Kaufmann, Ferdinand-Karl-Gotthold, né à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) le 7 juillet 1909, employé, à Sclayn (Namur) : 163 suffrages.

Kaufmann, Ferdinand-Karl-Gotthold, geboren te Frankfurt-aan-de-Main (Duitsland) op 7 Juli 1909, bediende, te Sclayn (Namen) : 163 stemmen.

Kawan, Henri-Chonon, né à Varsovie (Pologne) le 17 octobre 1906, diamantaire, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant) : 164 suffrages.

Kawan, Henri-Chonon, geboren te Warschau (Polen) op 17 October 1906, diamantbewerker, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant) : 164 stemmen.

Kazar, Michel, né à Budapest (Hongrie) le 29 mai 1919, ouvrier imprimeur, à Lierre (Anvers) : 164 suffrages.

Kazar, Michel, geboren te Budapest (Hongarije) op 29 Mei 1919, drukker, te Lier (Antwerpen) : 164 stemmen.

Kepinski, Jakub-Szlama, né à Lodz (Pologne) le 29 novembre 1922, marchand tailleur d'habits, à Charleroi (Hainaut) : 164 suffrages.

Kepinski, Jakub-Szlama, geboren te Lodz (Polen) op 29 November 1922, meester-kleermaker, te Charleroi (Henegouwen) : 164 stemmen.

Kerkhof, Jacobus-Petrus-Hubertus, né à Waspik (Pays-Bas) le 15 septembre 1910, batelier, à Anvers : 164 suffrages.

Kerkhof, Jacobus-Petrus-Hubertus, geboren te Waspik (Nederland) op 15 September 1910, schipper, te Antwerpen : 164 stemmen.

Khvorostinoy, Nicolas, né à Verovka (Russie) le 13 octobre 1898, chauffeur, à Anvers : 164 suffrages.

Khvorostinoy, Nicolas, geboren te Verovka (Rusland) op 13 October 1898, stoker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Kiedos, Eduard-Ludwig, né à Halle-Saale (Allemagne) le 27 janvier 1917, ouvrier, à Tilleur (Liège) : 164 suffrages.

Kiedos, Eduard-Ludwig, geboren te Halle-Saale (Duitsland) op 27 Januari 1917, arbeider, te Tilleur (Luik) : 164 stemmen.

Kik, Adriaan-Jacobus, né à Dinteloord (Pays-Bas) le 18 mai 1928, batelier, à Anvers : 164 suffrages.

Kik, Adriaan-Jacobus, geboren te Dinteloord (Nederland) op 18 Mei 1928, schipper, te Antwerpen : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 17.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 17.

Kilimnik, Lothar, né à Berlin (Allemagne) le 24 mars 1932, étudiant, à Bruxelles : 164 suffrages.

Kilimnik, Lothar, geboren te Berlijn (Duitsland) op 24 Maart 1932, student, te Brussel : 164 stemmen.

Klose, Paul, né à Breslau (Allemagne) le 1^{er} novembre 1925, houilleur, à Wasmes (Hainaut) : 163 suffrages.

Klose, Paul, geboren te Breslau (Duitsland) op 1 November 1925, mijnwerker, te Wasmes (Henegouwen) : 163 stemmen.

Klotz, Zelman, né à Frysztak (Pologne) le 22 février 1904, courtier en diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Klotz, Zelman, geboren te Frysztak (Polen) op 22 Februari 1904, diamantmakelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Kneppel, Abusz, né à Jasienica Solna (Pologne) le 9 juillet 1895, courtier en diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Kneppel, Abusz, geboren te Jasienica Solna (Polen) op 9 Juli 1895, diamantmakelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Kon, Abraham, né à Varsovie (Pologne) le 4 décembre 1897, commerçant, à Bruxelles : 163 suffrages.

Kon, Abraham, geboren te Warschau (Polen) op 4 December 1897, handelaar, te Brussel : 163 stemmen.

Koretzky, Pierre, né à Ekaterinoslaw (Russie) le 3 septembre 1901, chauffeur de taxi, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Koretzky, Pierre, geboren te Ekaterinoslaw (Rusland) op 3 September 1901, taxibestuurder, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Korn, Sura, née à Zloczew (Pologne) le 2 novembre 1909, sans profession, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Korn, Sura, geboren te Zloczew (Polen) op 2 November 1909, zonder beroep, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Kornblau, Dora, née à Czarna (Pologne) le 30 juillet 1901, ménagère, à Jumet (Hainaut) : 163 suffrages.

Kornblau, Dora, geboren te Czarna (Polen) op 30 Juli 1901, huisvrouw, te Jumet (Henegouwen) : 163 stemmen.

Kosyj, Boris, né à Rowno (Russie) le 4 juin 1905, domestique, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Kosyj, Boris, geboren te Rowno (Rusland) op 4 Juni 1905, dienstbode, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Kowalczyk, Franciszek, né à Gronow (Pologne) le 18 mai 1908, ouvrier mineur, à Bressoux (Liège) : 162 suffrages.

Kowalczyk, Franciszek, geboren te Gronow (Polen) op 18 Mei 1908, mijnwerker, te Bressoux (Luik) : 162 stemmen.

Koziel, Ryszard, né à Sosnowiec Sielec (Pologne) le 2 avril 1927, ouvrier, à Courcelles (Hainaut) : 162 suffrages.

Koziel, Ryszard, geboren te Sosnowiec Sielec (Polen) op 2 April 1927, arbeider, te Courcelles (Henegouwen) : 162 stemmen.

Kozuch, Hersz, né à Praszka (Pologne) le 30 octobre 1902, coupeur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Kozuch, Hersz, geboren te Praszka (Polen) op 30 October 1902, coupeur, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Krahe, Joseph, né à Stolberg (Allemagne) le 16 août 1911, représentant de commerce, à Turnhout (Anvers) : 164 suffrages.

Krahe, Joseph, geboren te Stolberg (Duitsland) op 16 Augustus 1911, handelsvertegenwoordiger, te Turnhout (Antwerpen) : 164 stemmen.

Krauter, Leja, née à Brzesko (Pologne) le 17 avril 1889, sans profession, à Anvers : 163 suffrages.

Krauter, Leja, geboren te Brzesko (Polen) op 17 April 1889, zonder beroep, te Antwerpen : 163 stemmen.

Kucina, Ivan, né à Ruske Pole (Tchécoslovaquie) le 14 juin 1932, employé, à Liège : 163 suffrages.

Kucina, Ivan, geboren te Ruske Pole (Tsjechoslovakije) op 14 Juni 1932, bediende, te Luik : 163 stemmen.

Kuna, Joseph, né à Varsovie (Pologne) le 4/17 décembre 1903, ouvrier fourreur, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Kuna, Joseph, geboren te Warschau (Polen) op 4/17 December 1903, bontwerker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Kupersztejn, Majlach, né à Varsovie (Pologne) le 21 avril 1892, maroquinier, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Kupersztejn, Majlach, geboren te Warschau (Polen) op 21 April 1892, marokijnwerker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Lacher, Majlech, né à Varsovie (Pologne) le 19 mai 1908, maroquinier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Lacher, Majlech, geboren te Warschau (Polen) op 19 Mei 1908, marokijnwerker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Landau, Vojtech, né à Vysni-Sviunik (Tchécoslovaquie) le 16 janvier 1904, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Landau, Vojtech, geboren te Vysni-Svidnik (Tsjechoslovakije) op 16 Januari 1904, diamantbewerker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Landman, Iochene-Wolf, né à Tarnow (Pologne) le 25 mars 1915, administrateur de sociétés, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Landman, Iochene-Wolf, geboren te Tarnow (Polen) op 25 Maart 1915, beheerder van vennootschappen, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Lang, Rudolf-Heinrich, né à Vienne (Autriche) le 12 décembre 1910, professeur de patinage, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Lang, Rudolf-Heinrich, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 12 December 1910, leraar in schaatsenrijden, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Lazzari, Luigi-Pietro, né à Zanica (Italie) le 9 juillet 1911, ouvrier mineur, à Liège : 164 suffrages.

Lazzari, Luigi-Pietro, geboren te Zanica (Italië) op 9 Juli 1911, mijnwerker, te Luik : 164 stemmen.

Leiser, Edith-Emma, née à Cologne (Allemagne) le 26 octobre 1928, employée, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Leiser, Edith-Emma, geboren te Keulen (Duitsland) op 26 October 1928, bediende, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Leiser, Isak-Wolf, né à Jaslika (Pologne) le 1^{er} octobre 1904, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Leiser, Isak-Wolf, geboren te Jaslika (Polen) op 1 October 1904, diamantbewerker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Lembergier, Hersz-Chil, né à Lodz (Pologne) le 3 janvier 1913, marchand-tailleur, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Lembergier, Hersz-Chil, geboren te Lodz (Polen) op 3 Januari 1913, meester-kleermaker, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 18.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 18.

Lemiszka, Adam-Ladislaus, né à Ugawce (Pologne) le 3 mai 1924, tourneur, à Grâce-Berleur (Liège) : 163 suffrages.

Lemiszka, Adam-Ladislaus, geboren te Ugawce (Polen) op 3 Mei 1924, draaier, te Grâce-Berleur (Luik) : 163 stemmen.

Lena, Giuseppe-Renato, né à Udine (Italie) le 10 novembre 1927, ouvrier, à Farcennes (Hainaut) : 163 suffrages.

Lena, Giuseppe-Renato, geboren te Udine (Italië) op 10 November 1927, arbeider, te Farcennes (Henegouwen) : 163 stemmen.

Lerner, Abraham-Izak, né à Brzozowic (Pologne) le 31 janvier 1906, sans profession, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Lerner, Abraham-Izak, geboren te Brzozowic (Polen) op 31 Januari 1906, zonder beroep, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Levi, Dario, né à Salonique (Grèce) le 5 avril 1908, commerçant, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Levi, Dario, geboren te Salonika (Griekenland) op 5 April 1908, handelaar, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Levy, Isidore-Nissim, né à Rhodes (mer Egée) le 15 décembre 1915, commerçant-garagiste, à Elisabethville (Congo belge) : 164 suffrages.

Levy, Isidore-Nissim, geboren te Rhodes (Egeïsche zee) op 15 December 1915, handelaar-garagehouder, te Elisabethstad (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Lew, Elja-Ber, né à Plonsk (Pologne) le 12 avril 1908, tailleur d'habits, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Lew, Elja-Ber, geboren te Plonsk (Polen) op 12 April 1908, kleermaker, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Lewandowski, Franciszek, né à Kotow (Pologne) le 3 décembre 1914, charpentier, à Heusies (Hainaut) : 163 suffrages.

Lewandowski, Franciszek, geboren te Kotow (Polen) op 3 December 1914, timmerman, te Heusies (Henegouwen) : 163 stemmen.

Lewkowicz, Moszek-Aron, né à Czestochowa (Pologne) le 7 mars 1925, confectionneur, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Lewkowicz, Moszek-Aron, geboren te Czestochowa (Polen) op 7 Maart 1925, confectiekleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Liberski, Marian-Wiktor, né à Krotoszyn (Pologne) le 20 novembre 1916, commerçant, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Liberski, Marian-Wiktor, geboren te Krotoszyn (Polen) op 20 November 1916, handelaar, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Lipschutz, Israel, né à Cracovie (Pologne) le 27 janvier 1878, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Lipschutz, Israel, geboren te Krakau (Polen) op 27 Januari 1878, diamantbewerker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Lipszyc, Fiszal-Abraham, né à Lodz (Pologne) le 15 mars 1923, confectionneur, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Lipszyc, Fiszal-Abraham, geboren te Lodz (Polen) op 15 Maart 1923, confectiekleermaker, te Sint-Gillis (Brussel) : 164 stemmen.

Lisman, Chawa, née à Ujazd (Pologne) le 18 mars 1897, assistante sociale, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Lisman, Chawa, geboren te Ujazd (Polen) op 18 Maart 1897, maatschappelijke assistente, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Locatelli, Luigi-Abramo, né à Paladina (Italie) le 18 décembre 1901, menuisier, à Cuesmes (Hainaut) : 164 suffrages.

Locatelli, Luigi-Abramo, geboren te Pala-lina (Italië) op 18 December 1901, schrijnwerker, te Cuesmes (Henegouwen) : 164 stemmen.

Lopes Cardozo, Isaac, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 7 novembre 1907, commerçant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Lopes Cardozo, Isaac, geboren te Amsterdam (Nederland) op 7 November 1907, handelaar, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Lübbert, Sophia, née à Cologne (Allemagne) le 20 novembre 1908, femme de chambre, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Lübbert, Sophia, geboren te Keulen (Duitsland) op 20 November 1908, kamermeisje, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Lubiniewski, Hendla, née à Bodzanow (Pologne) en avril 1907, ouvrière piqueuse, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Lubiniewski, Hendla, geboren te Bodzanow (Polen) in April 1907, machinestikster, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Luteijn, Jaco, né à Zuidzande (Pays-Bas) le 26 août 1907, prédicateur, à Ichtegem (Flandre occidentale) : 163 suffrages.

Luteijn, Jacob, geboren te Zuidzande (Nederland) op 26 Augustus 1907, predikant, te Ichtegem (West-Vlaanderen) : 163 stemmen.

Maillard, Jean, né à Bruxelles le 25 mars 1898, surveillant de travaux, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Maillard, Jean, geboren te Brussel op 25 Maart 1898, werkopzichter, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Mandler, Fritz, né à Vienne (Autriche) le 27 août 1907, électricien, à Bruxelles : 164 suffrages.

Mandler, Fritz, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 27 Augustus 1907, electricien, te Brussel : 164 stemmen.

Markiewicz, Izaak, né à Varsovie (Pologne) le 1^{er} août 1928, négociant, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant) : 163 suffrages.

Markiewicz, Izaak, geboren te Warschau (Polen) op 1 Augustus 1928, handelaar, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant) : 163 stemmen.

Markovics, Ernő, né à Alsodabas (Hongrie) le 2 novembre 1901, tailleur pour dames, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Markovics, Ernő, geboren te Alsodabas (Hongarije) op 2 November 1901, dameskleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Markowicz, Moszek, né à Zdunska-Wola (Pologne) le 15 janvier 1897, commerçant, à Liège : 164 suffrages.

Markowicz, Moszek, geboren te Zdunska-Wola (Polen) op 15 Januari 1897, handelaar, te Luik : 164 stemmen.

Mejlochowicz vel Lapa, Abram-Chaim, né à Lodz (Pologne) le 12 janvier 1924, cliveur de diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Mejlochowicz vel Lapa, Abram-Chaim, geboren te Lodz (Polen) op 12 Januari 1924, diamantklover, te Antwerpen : 164 stemmen.

Mel, Mojszez, né à Tomaszow (Pologne) le 6 février 1927, tailleur d'habits, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Mel, Mojszez, geboren te Tomaszow (Polen) op 6 Februari 1927, kleermaker, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Mel, Oreste-Giovanni, né à Nervesa delle Battaglia (Italie) le 19 février 1914, lamineur, à Farciennes (Hainaut) : 164 suffrages.

Mel, Oreste-Giovanni, geboren te Nervesa della Battaglia (Italië) op 19 Februari 1914, metaalpletter, te Farciennes (Henegouwen) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 19.

Gewoon bu zerschap.

Lijst n° 19.

Mengotto, Angelo, né à Horstmar (Allemagne) le 30 septembre 1913, garagiste, à Seraing (Liège) : 163 suffrages.

Mengotto, Angelo, geboren te Horstmar (Duitsland) op 30 September 1913, garagehouder, te Seraing (Luik) : 163 stemmen.

Merali, Pandju, né à Moba (Congo belge) le 1^{er} mars 1929, commerçant, à Gitarama (Ruanda-Urundi) : 164 suffrages.

Merali, Pandju, geboren te Moba (Belgisch Congo) op 1 Maart 1929, handelaar, te Gitarama (Ruanda-Urundi) : 164 stemmen.

Merz, Frieda, née à Dortmund (Allemagne) le 2 avril 1922, sans profession, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Merz, Frieda, geboren te Dortmund (Duitsland) op 2 April 1922, zonder beroep, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Miedzianogora, Arja-Lejb, né à Przedborg (Pologne) le 14 mai 1905, commerçant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Brabant) : 164 suffrages.

Miedzianogora, Arja-Lejb, geboren te Przedborg (Polen) op 14 Mei 1905, handelaar, te Sint-Gillis-Brussel (Brabant) : 164 stemmen.

Milbauer, Chaschtscha, née à Varsovie (Pologne) le 12/24 juillet 1887, sans profession, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Milbauer, Chaschtscha, geboren te Warschau (Polen) op 12/24 Juli 1887, zonder beroep, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Milsztajn, Boruch, né à Polaniec (Pologne) le 18/31 juillet 1900, commerçant, à Charleroi (Hainaut) : 164 suffrages.

Milsztajn, Boruch, geboren te Polaniec (Polen) op 18/31 Juli 1900, handelaar, te Charleroi (Henegouwen) : 164 stemmen.

Mlakar, Giovanni, né à Jelicini-Val-Zala (Italie) le 1^{er} mars 1903, ouvrier mineur pensionné, à Tertre (Hainaut) : 163 suffrages.

Mlakar, Giovanni, geboren te Jelicini-Val-Zala (Italië) op 1 Maart 1903, gepensioneerd mijnwerker, te Tertre (Henegouwen) : 163 stemmen.

Modrzewski, Herszlik, né à Czestochowa (Pologne) le 28 janvier 1908, commerçant, à Louvain (Brabant) : 164 suffrages.

Modrzewski, Herszlik, geboren te Czestochowa (Polen) op 28 Januari 1908, handelaar, te Leuven (Brabant) : 164 stemmen.

Moerel, Cornelis, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 4 novembre 1915, religieux, à Charleroi (Hainaut) : 157 suffrages.

Moerel, Cornelis, geboren te Amsterdam (Nederland) op 4 November 1915, kloosterling, te Charleroi (Henegouwen) : 157 stemmen.

Moonen, Johannes-Mathias-Wilhelmus, né à Stramproy (Pays-Bas) le 8 juin 1899, directeur de laiterie, à Diepenbeek (Limbourg) : 163 suffrages.

Moonen, Johannes-Mathias-Wilhelmus, geboren te Stramproy (Nederland) op 8 Juni 1899, melkerijbestuurder, te Diepenbeek (Limburg) : 163 stemmen.

Moor, Pinkas, né à Tarnow (Pologne) le 29 avril 1891, diamantaire, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 163 suffrages.

Moor, Pinkas, geboren te Tarnow (Polen) op 29 April 1891, diamantbewerker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 163 stemmen.

Moré, Beniamino-Luigi, né à Bergamo (Italie) le 17 décembre 1925, ouvrier zingueur, à Hollogne-aux-Pierres (Liège) : 164 suffrages.

Moré, Beniamino-Luigi, geboren te Bergamo (Italië) op 17 December 1925, zinkwerker, te Hollogne-aux-Pierres (Luik) : 164 stemmen.

Moses, Osias, né à Jaroslaw (Pologne) le 30 janvier 1895, cliveur de diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Moses, Osias, geboren te Jaroslaw (Polen) op 30 Januari 1895, diamantklover, te Antwerpen : 164 stemmen.

Moskvitcheff, Dimitri, né à Saint-Petersbourg (Russie) le 8 octobre 1892, ingénieur, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Moskvitcheff, Dimitri, geboren te Sint-Petersburg (Rusland) op 8 October 1892, ingenieur, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Moszkowicz, Jakob, né à Sieradz (Pologne) le 6 juillet 1907, artisan tailleur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Moszkowicz, Jakob, geboren te Sieradz (Polen) op 6 Juli 1907, kleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Muller, Gertrud-Joséphine-Annette, née à Jourjeff (Estonie) le 14 septembre 1884, sans profession, à Bruxelles : 164 suffrages.
Muller, Gertrud-Joséphine-Annette, geboren te Jourjeff (Estland) op 14 September 1884, zonder beroep, te Brussel : 164 stemmen.

Munih, Raffaele, né à Sela-di-Volzane (Italie) le 30 juillet 1923, ouvrier, à Haine-Saint-Paul (Hainaut) : 164 suffrages.

Munih, Raffaele, geboren te Sela-di-Volzana (Italië) op 30 Juli 1923, werkman, te Haine-Saint-Paul (Henegouwen) : 164 stemmen.

Nahmias, Dany, né à Salonique (Grèce) le 23 août 1894, courtier en textiles, à Forest (Brabant) : 164 suffrages.

Nahmias, Dany, geboren te Saloniki (Griekenland) op 23 Augustus 1894, textielmakelaar, te Vorst (Brabant) : 164 stemmen.

Nasielski, Mania, née à Varsovie (Pologne) le 4/17 septembre 1912, commerçante, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Nasielski, Mania, geboren te Warschau (Polen) op 4/17 September 1912, handelaarster, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Nebenzahl, Margit, née à Miskolcz (Hongrie) le 14 mars 1914, couturière, à Anvers : 164 suffrages.

Nebenzahl, Margit, geboren te Miskolcz (Hongarije) op 14 Maart 1914, naaister, te Antwerpen : 164 stemmen.

Neumann, Siegbert, né à Cologne (Allemagne) le 1^{er} octobre 1915, commerçant, à Usumbura (Congo belge) : 164 suffrages.

Neumann, Siegbert, geboren te Keulen (Duitsland) op 1 October 1915, handelaar, te Usumbura (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Neumann, Wiktor, né à Piaseczno (Pologne) le 4 juin 1920, hôtelier, à Wenduine (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

Neumann, Wiktor, geboren te Piaseczno (Polen) op 4 Juni 1920, hotelhouder, te Wenduine (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Nirenberg, Jerichim, né à Dzialoszyce (Russie) le 15 mars 1909, marchand-tailleur, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Nirenberg, Jerichim, geboren te Dzialoszyce (Rusland) op 15 Maart 1909, handelaar-kleermaker, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Oberdorfer, Max, né à Wittelshofen (Allemagne) le 24 juillet 1897, représentant de commerce, à Woluwe-Saint-Pierre (Brabant) : 164 suffrages.

Oberdorfer, Max, geboren te Wittelshofen (Duitsland) op 24 Juli 1897, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Pieters-Woluwe (Brabant) : 164 stemmen.

Odekerken, Jan-Frans-Willem, né à Roermond (Pays-Bas) le 9 septembre 1917, repousseur sur métaux, à Auderghem (Brabant) : 164 suffrages.

Odekerken, Jan-Frans-Willem, geboren te Roermond (Nederland) op 9 September 1917, drijver op metaal, te Oudergem (Brabant) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 20.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 20.

Ohaniantz, Avedik, né à Erivan (Arménie) le 23 février 1907, représentant de commerce, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Ohaniantz, Avedik, geboren te Erivan (Armenië) op 23 Februari 1907, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Okon, Flajsz, né à Glowaczow (Pologne) le 19 avril 1904, employé, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Okon, Flajsz, geboren te Glowaczow (Polen) op 19 April 1904, bediende, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Olejniczak, François-Léon, né à Lens (France) le 16 septembre 1932, ouvrier, à Hornu (Hainaut) : 164 suffrages.

Olejniczak, François-Léon, geboren te Lens (Frankrijk) op 16 September 1932, arbeider, te Hornu (Henegouwen) : 164 stemmen.

Orscher, Max-Savaïell, né à Berlin (Allemagne) le 19 mars 1905, courtier en meubles, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Orscher, Max-Savaïell, geboren te Berlijn (Duitsland) op 19 Maart 1905, meubelmakelaar, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Ozimid, Maria, née à Mezica (Yougoslavie) le 25 mars 1913, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Ozimid, Maria, geboren te Mezica (Yoegoslavië) op 25 Maart 1913, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

Pacyna, Jozef, né à Kolaczowice (Pologne) le 27 janvier 1927, employé, à Grivegnée (Liège) : 164 suffrages.

Pacyna, Jozef, geboren te Kolaczowice (Polen) op 27 Januari 1927, bediende, te Grivegnée (Luik) : 164 stemmen.

Panke, Kurt-Günter, né à Berlin-Oberschöneweide (Allemagne) le 13 décembre 1921, électricien, à Cuesmes (Hainaut) : 164 suffrages.

Panke, Kurt-Günter, geboren te Berlijn-Oberschöneweide (Duitsland) op 13 December 1921, electricien, te Cuesmes (Henegouwen) : 164 stemmen.

Papp, Francisc, né à Sighet (Roumanie) le 10 octobre 1900, commerçant, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Papp, Francisc, geboren te Sighet (Roemenië), op 10 October 1900, handelaar, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Paraskevas, Nicolas, né à Aghios-Eustratios (Grèce) le 6 décembre 1910, pêcheur, à Muita (Congo belge) : 164 suffrages.

Paraskevas, Nicolas, geboren te Aghios-Eustratios (Griekenland) op 6 December 1910, visser, te Muita (Belgisch Congo) : 164 stemmen.

Parzczewski, Matla, née à Lodz (Pologne) le 14 juillet 1921, ouvrière textile, à Buizingen (Brabant) : 164 suffrages.

Parzczewski, Matla, geboren te Lodz (Polen) op 14 Juli 1921, textielwerkster, te Buizingen (Brabant) : 164 stemmen.

Pasqualin, Attilio, né à Masi (Italie) le 16 septembre 1899, ouvrier soudeur, à Ougrée (Liège) : 164 suffrages.

Pasqualin, Attilio, geboren te Masi (Italië) op 16 September 1899, lasser, te Ougrée (Luik) : 164 stemmen.

Pasqualin, Giovanni, né à Masi (Italie) le 10 octobre 1881, manoeuvre, à Ougrée (Liège) : 164 suffrages.

Pasqualin, Giovanni, geboren te Masi (Italië) op 10 October 1881, handlanger, te Ougrée (Luik) : 164 stemmen.

Pavlitschenko, Nicolas, né à Kiev (Russie) le 10 mai 1927, dessinateur, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Pavlitschenko, Nicolas, geboren te Kiev (Rusland) op 10 Mei 1927, tekenaar, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Pawlik, Franciszek, né à Masanow (Pologne) le 4 septembre 1910, ouvrier, à Onhaye (Namur) : 164 suffrages.

Pawlik, Franciszek, geboren te Masanow (Polen) op 4 September 1910, arbeider, te Onhaye (Namen) : 164 stemmen.

Paxinos, Simon, né à Amissos (Turquie) le 29 août 1903, commerçant en tabacs, à Bruxelles : 164 suffrages.

Paxinos, Simon, geboren te Amissos (Turkije) op 29 Augustus 1903, tabakhandelaar, te Brussel : 164 stemmen.

Pellemans, Antonius-Jozef-Maria, né à Haarlem (Pays-Bas) le 16 juillet 1905, employé, à Schaarbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Pellemans, Antonius-Jozef-Maria, geboren te Haarlem (Nederland) op 16 Juli 1905, bediende, te Schaarbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Perlstein, Henoch, né à Tarnow (Pologne) le 15 mai 1903, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Perlstein, Henoch, geboren te Tarnow (Polen) op 15 Mei 1903, diamantfabricant, te Antwerpen : 164 stemmen.

Petroff, Alexis, né à Poltawa (Russie) le 1^{er} mai 1909, chauffeur de taxi, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Petroff, Alexis, geboren te Poltawa (Rusland) op 1 Mei 1909, taxibestuurder, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Pinter, Lajos, né à Szekesfehervar (Hongrie) le 24 mai 1899, ouvrier mineur, à Beverlo (Limbourg) : 164 suffrages.

Pinter, Lajos, geboren te Szekesfehervar (Hongarije) op 24 Mei 1899, mijnwerker, te Beverlo (Limburg) : 164 stemmen.

Piotrkowski, Mojzesz-Majer, né à Lodz (Pologne) le 16 janvier 1897, commerçant, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Piotrkowski, Mojzesz-Majer, geboren te Lodz (Polen) op 16 Januari 1897, handelaar, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Plewa, Stephan, né à Oberhausen (Allemagne) le 19 août 1912, pensionné, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Plewa, Stephan, geboren te Oberhausen (Duitsland) op 19 Augustus 1912, gepensioneerd, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Pluijijm, Adrianus-Johannes, né à Alphen en Riel (Pays-Bas) le 7 mai 1905, cultivateur, à Poppel (Anvers) : 164 suffrages.

Pluijijm, Adrianus-Johannes, geboren te Alphen en Riel (Nederland) op 7 Mei 1905, landbouwer, te Poppel (Antwerpen) : 164 stemmen.

Pollakova, Marta, née à Kral-Vinohrady (Tchécoslovaquie) le 31 mai 1902, artiste peintre, à Bruxelles : 164 suffrages.
Pollakova, Marta, geboren te Kral-Vinohrady (Tsjechoslovakije) op 31 Mei 1902, kunstschilderes, te Brussel : 164 stemmen.

Poniewiera, Edward, né à Grebien (Pologne) le 4 août 1919, ouvrier rectifieur, à Forêt (Liège) : 164 suffrages.

Poniewiera, Edward, geboren te Grebien (Polen) op 4 Augustus 1919, afwerker, te Forêt (Luik) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 21.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 21.

Porn, Lionel, né à Ploësti (Roumanie) le 21 août 1887, courtier, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Porn, Lionel, geboren te Ploësti (Roemenië) op 21 Augustus 1887, makelaar, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Poulicek, Jaroslav, né à Oderfurt (Tchécoslovaquie) le 21 novembre 1921, ouvrier rectifieur, à Liège : 164 suffrages.

Poulicek, Jarostaw, geboren te Oderfurt (Tsjechoslovakije) op 21 November 1921, afwerker, te Luik : 164 stemmen.

Pouilly, Marcel, né à Calais (France) le 12 septembre 1914, tourneur mécanicien, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Pouilly, Marcel, geboren te Calais (Frankrijk) op 12 September 1914, draaier werktuigkundige, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Prosenc, Josef, né à Holthausen (Allemagne) le 12 février 1911, ouvrier, à Assenede (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Prosenc, Josef, geboren te Holthausen (Duitsland) op 12 Februari 1911, werkman, te Assenede (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Prosorovsky, Elie, né à Reval (Estonie) le 25 septembre 1916, ingénieur, à Gand : 164 suffrages.

Prosorovsky, Elie, geboren te Reval (Estland) op 25 September 1916, ingenieur, te Gent : 164 stemmen.

Przebieda, Michal-Boleslaw, né à Gorejowice (Pologne) le 11 décembre 1919, menuisier, à Ougrée (Liège) : 164 suffrages.

Przebieda, Michal-Boleslaw, geboren te Gorejowice (Polen) op 11 December 1919, schrijnwerker, te Ougrée (Luik) : 164 stemmen.

Rabinowicz, Mendel, né à Lublin (Pologne) le 14 mars 1900, ouvrier ébéniste, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Rabinowicz, Mendel, geboren te Lublin (Polen) op 14 Maart 1900, meubelmaker, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Rantzsch, Fritz-Heinz, né à Markranstädt (Allemagne) le 5 novembre 1914, apprêteur de fourrures, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Rantzsch, Fritz-Heinz, geboren te Markranstädt (Duitsland) op 5 November 1914, bontafwerker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Raszkin, Benjamin, né à Czestochowa (Pologne) le 29 septembre 1897, plombier-zingueur, à Seraing (Liège) : 164 suffrages.

Raszkin, Benjamin, geboren te Czestochowa (Polen) op 29 September 1897, toodgieter, te Seraing (Luik) : 164 stemmen.

Rattazzi, Carlo-Alberto, né à Stresa (Italie) le 3 février 1921, ouvrier, à La Buissière (Hainaut) : 164 suffrages.

Rattazzi, Carlo-Alberto, geboren te Stresa (Italië) op 3 Februari 1921, arbeider, te La Buissière (Henegouwen) : 164 stemmen.

Ravhekar, Jozef, né à Jesenice (Yougoslavie) le 20 février 1904, ouvrier mineur, à Genk (Limbourg) : 164 suffrages.

Ravhekar, Jozef, geboren te Jesenice (Joegoslavië) op 20 Februari 1904, mijnwerker, te Genk (Limburg) : 164 stemmen.

Regoli, Silvestro-Dino-Olinto, né à Gênes (Italie) le 3 mars 1910, chef de fabrication, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Regoli, Silvestro-Dino-Olinto, geboren te Genua (Italië) op 3 Maart 1910, fabricageleider, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Reig, Leib, né à Kalusz (Pologne) le 28 mai 1910, magasinier, à Bruxelles : 164 suffrages.

Reig, Leib, geboren te Kalusz (Polen) op 28 Mei 1910, magazijnier, te Brussel : 164 stemmen.

Reijnders, Peter-Mathias, né à Lüttelsfort (Allemagne) le 7 janvier 1906, brigadier-percepteur, à Jemeppe-sur-Meuse (Liège) : 164 suffrages.

Reijnders, Peter-Mathias, geboren te Lüttelsfort (Duitsland) op 7 Januari 1906, brigadier-ontvanger, te Jemeppe-sur-Meuse (Luik) : 164 stemmen.

Reinitz, Menhard, né à Vys-Svidnik (Pologne) le 8 mars 1906, diamantaire, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Reinitz, Menhard, geboren te Vys-Svidnik (Polen) op 8 Maart 1906, diamantbewerker, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Reizenstadt, Chaim-Nuta, né à Varsovie (Pologne) le 5 décembre 1898, maroquinier, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Reizenstadt, Chaim-Nuta, geboren te Warschau (Polen) op 5 December 1898, marokijnwerker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Repuntean, Joan, né à Sangatin (Roumanie) le 7 avril 1885, garçon de restaurant, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Repuntean, Joan, geboren te Sangatin (Roemenië) op 7 April 1885, kelner, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Rial Garcia, José-Ramón, né à Erandio-Bilbao (Espagne) le 31 août 1929, employé, à Bruges : 164 suffrages.

Rial Garcia, José-Ramón, geboren te Erandio-Bilbao (Spanje) op 31 Augustus 1929, bediende, te Brugge : 164 stemmen.

Rinaldi, Arnolfo, né à Sedegliano (Italie) le 23 novembre 1923, tourneur-ajusteur, à Marchienne-au-Pont (Hainaut) : 164 suffrages.

Rinaldi, Arnolfo, geboren te Sedegliano (Italië) op 23 November 1923, draaier-bankwerker, te Marchienne-au-Pont (Henegouwen) : 164 stemmen.

Rinaldi, Ivo-Antonio, né à Padova (Italie) le 12 juillet 1927, entrepreneur de peintures, à Flémalle-Grande (Liège) : 164 suffrages.

Rinaldi, Ivo-Antonio, geboren te Padova (Italië) op 12 Juli 1927, aannemer van schilderwerken, te Flémalle-Grande (Luik) : 164 stemmen.

Ripak, Ioannes, né à Reczyczany (Pologne) le 10 septembre 1901, fabricant de boutons de cuir, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Ripak, Ioannes, geboren te Reczyczany (Polen) op 10 September 1901, fabrikant van lederen knopen, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Riss, Samuel-Schulem, né à Mikulince (Pologne) le 15 novembre 1901, commerçant, à Mons (Hainaut) : 164 suffrages.

Riss, Samuel-Schulem, geboren te Mikulince (Polen) op 15 November 1901, handelaar, te Bergen (Henegouwen) : 164 stemmen.

Ritzen, Nikolaas-Jozef-Kornelis, né à Heerlen (Pays-Bas) le 21 novembre 1896, architecte, à Wilrijk (Anvers) : 164 suffrages.

Ritzen, Nikolaas-Jozef-Kornelis, geboren te Heerlen (Nederland) op 21 November 1896, architect, te Wilrijk (Antwerpen) : 164 stemmen.

Rosemann, Jacob, né à Oumagne (Russie) le 6 octobre 1889, chapelier, à Klemskerke (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

Rosemann, Jacob, geboren te Oumagne (Rusland) op 6 October 1889, hoedenmaker, te Klemskerke (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Rosenberg, Valter, né à Brno (Tchécoslovaquie) le 1^{er} février 1907, directeur commercial, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Rosenberg, Valter, geboren te Brno (Tjechoslovakije) op 1 Februari 1907, handelsdirecteur, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 22.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 22.

Rosenthal, Emilie-Edith, née à Krofdorf (Allemagne) le 31 décembre 1910, sans profession, à Forest (Brabant) : 164 suffrages.

Rosenthal, Emilie-Edith, geboren te Krofdorf (Duitsland) op 31 December 1910, zonder beroep, te Vorst (Brabant) : 164 stemmen.

Roszynski, Bajla, née à Varsovie (Pologne) le 14/27 juillet 1904, commerçante, à Bruxelles : 164 suffrages.

Roszynski, Bajla, geboren te Warschau (Polen) op 14/27 Juli 1904, handelaarster, te Brussel : 164 stemmen.

Rotenberg, Michel, né à Odessa (Russie) le 19 septembre 1896, marin, à Anvers : 164 suffrages.

Rotenberg, Michel, geboren te Odessa (Rusland) op 19 September 1896, zeeman, te Antwerpen : 164 stemmen.

Rotenberg, Szmul, né à Lodz (Pologne) le 13/26 novembre 1912, maroquinier, à Bruxelles : 164 suffrages.

Rotenberg, Szmul, geboren te Lodz (Polen) op 13/26 November 1912, marokijnwerker, te Brussel : 164 stemmen.

Rothschild, Ellen-Cécilie, née à Berlin-Charlottenburg (Allemagne) le 23 juin 1929, apprentie coupeuse, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Rothschild, Ellen-Cécilie, geboren te Berlijn-Charlottenburg (Duitsland) op 23 Juni 1929, leermeisje-coupeuse, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Rottenberg, Fischel, né à Rymanow (Pologne) le 29 décembre 1905, commerçant ambulant, à Anderlecht (Brabant) : 163 suffrages.

Rottenberg, Fischel, geboren te Rymanow (Polen) op 29 December 1905, leurhandelaar, te Anderlecht (Brabant) : 163 stemmen.

Rozensztrach, Jakob, né à Varsovie (Pologne) le 7/20 octobre 1908, commerçant, à Forest (Brabant) : 164 suffrages.

Rozensztrach, Jakob, geboren te Warschau (Polen) op 7/20 October 1908, handelaar, te Vorst (Brabant) : 164 stemmen.

Rozenwajn, Abraham-Chaim, né à Varsovie (Pologne) le 29 avril 1896, maroquinier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Rozenwajn, Abraham-Chaim, geboren te Warschau (Polen) op 29 April 1896, marokijnwerker, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Ruggeri, Ferruccio, né à Domodossola (Italie) le 21 août 1900, chauffeur, à Rhode-Saint-Genèse (Brabant) : 164 suffrages.

Ruggeri, Ferruccio, geboren te Domodossola (Italië) op 21 Augustus 1900, autovoerder, te Sint-Genesius-Rode (Brabant) : 164 stemmen.

Rülle, Adolf-Johann, né à Kempen (Allemagne) le 25 mai 1911, houilleur, à Neeroeteren (Limbourg) : 164 suffrages.

Rülle, Adolf-Johann, geboren te Kempen (Duitsland) op 25 Mei 1911, mijnwerker, te Neeroeteren (Limburg) : 164 stemmen.

Ruoppa, Usko-Toivo, né à Helsinki (Finlande) le 14 novembre 1918, employé d'une compagnie de navigation, à Deurne (Anvers) : 164 suffrages.

Ruoppa, Usko-Toivo, geboren te Helsinki (Finland) op 14 November 1918, bediende bij een zeevaartmaatschappij, te Deurne (Antwerpen) : 164 stemmen.

Rusinowski, Piotr, né à Vemmelé (Danemark) le 27 août 1921, ouvrier tourneur, à Herstal (Liège) : 164 suffrages.

Rusinowski, Piotr, geboren te Vemmelé (Denemarken) op 27 Augustus 1921, draaier, te Herstal (Luik) : 164 stemmen.

Russek, Kalman, né à Popow (Pologne) le 29 mai 1905, négociant en diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Russek, Kalman, geboren te Popow (Polen) op 29 Mei 1905, diamanthandelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Sagal, Szlama, né à Varsovie (Pologne) le 19 mai 1895, commerçant ambulant, à Bruxelles : 164 suffrages.

Sagal, Szlama, geboren te Warschau (Polen) op 19 Mei 1895, marskramer, te Brussel : 164 stemmen.

Sagalovitsch, Efim, né à Vitebsk (Russie) le 4 juin 1904, marchand de bois, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Sagalovitsch, Efim, geboren te Vitebsk (Rusland) op 4 Juni 1904, houthandelaar, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Sagan, Pierre, né à Chyrow (Pologne) le 2 avril 1906, mineur pensionné, à Dour (Hainaut) : 164 suffrages.

Sagan, Pierre, geboren te Chyrow (Polen) op 2 April 1906, gepensioneerd mijnwerker, te Dour (Henegouwen) : 164 stemmen.

Salamon, Léopold, né à Veliky Rakovec (Hongrie) le 19 janvier 1910, commerçant, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Salamon, Léopold, geboren te Veliky Rakovec (Hongarije) op 19 Januari 1910, handelaar, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Sanchez Vasquez, Justo, né à Ciano (Espagne) le 20 avril 1926, commerçant, à Souvret (Hainaut) : 164 suffrages.

Sanchez Velasquez, Justo, geboren te Ciano (Spanje) op 20 April 1926, handelaar, te Souvret (Henegouwen) : 164 stemmen.

Sartorelli, Arnaldo, né à Arco (Italie) le 13 décembre 1921, famille, à Engis (Liège) : 164 suffrages.

Sartorelli, Arnaldo, geboren te Arco (Italië) op 13 December 1921, walsler, te Engis (Luik) : 164 stemmen.

Scheffers, Maria-Catharina, née à Rotterdam (Pays-Bas) le 16 décembre 1917, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Scheffers, Maria-Catharina, geboren te Rotterdam (Nederland) op 16 December 1917, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

Schindler, Philippe, né à Bolechow (Pologne) le 18 mars 1904, administrateur de société, à Woluwe-Saint-Pierre (Brabant) : 163 suffrages.

Schindler, Philippe, geboren te Bolechow (Polen) op 18 Maart 1904, beheerder van vennootschappen, te Sint-Pieters-Woluwe (Brabant) : 163 stemmen.

Schmidt, Sidonia-Lea, née à Sienawa (Pologne) le 20 août 1898, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Schmidt, Sidonia-Lea, geboren te Sienawa (Polen) op 20 Augustus 1898, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

Schnall, Aron-Pinkas, né à Zaduszniki (Pologne) le 24 septembre 1904, grossiste en maroquinerie, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Schnall, Aron-Pinkas, geboren te Zaduszniki (Polen) op 24 September 1904, groothandelaar in marokijnwaren, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Schnitzler, Bela, né à Nyirbator (Hongrie) le 13 novembre 1908, tailleur d'habits, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) : 164 suffrages.

Schnitzler, Bela, geboren te Nyirbator (Hongarije) op 13 November 1908, kleermaker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Scriwanek, Pierre-Constant-Lambert, né à Heer (Pays-Bas) le 29 janvier 1912, négociant en accessoires d'autos, à Liège : 164 suffrages.

Scriwanek, Pierre-Constant-Lambert, geboren te Heer (Nederland) op 29 Januari 1912, handelaar in auto-onderdelen, te Luik : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 23.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 23.

Seccatore, Bruno-Giuseppe, né à Genève (Suisse) le 31 mai 1916, surveillant de travaux, à Ans (Liège) : 164 suffrages.

Seccatore, Bruno-Giuseppe, geboren te Genève (Zwitserland) op 31 Mei 1916, werktoezichter, te Ans (Luik) : 164 stemmen.

Selinger, Bernard, né à Völkingen (Allemagne) le 1^{er} juin 1922, commerçant, à Liège : 164 suffrages.

Selinger, Bernard, geboren te Völkingen (Duitsland) op 1 Juni 1922, handelaar, te Luik : 164 stemmen.

Senica, Ida, née à Hamborn (Allemagne) le 4 août 1916, religieuse hospitalière, à Huy (Liège) : 157 suffrages.

Senica, Ida, geboren te Hamborn (Duitsland) op 4 Augustus 1916, kloosterzuster-ziekenverpleegster, te Hoei (Luik) : 157 stemmen.

Sibisanu (ex-Silberstein), Josif (Joseph), né à Abrud (Roumanie) le 23 août 1905, commerçant, à Bressoux (Liège) : 164 suffrages.

Sibisanu (ex-Silberstein), Josif (Joseph), geboren te Abrud (Roemenië) op 23 Augustus 1905, handelaar, te Bressoux (Luik) : 164 stemmen.

Sieradzki, Mojsej-Efraim, né à Kalisz (Pologne) le 17 janvier 1923, brodeur, à Anvers : 164 suffrages.

Sieradzki, Mojsej-Efraim, geboren te Kalisz (Polen) op 17 Januari 1923, borduurder, te Antwerpen : 164 stemmen.

Sierant, Abram, né à Lask (Russie) le 8/21 septembre 1906, commerçant, à Bruxelles : 163 suffrages.

Sierant, Abram, geboren te Lask (Rusland) op 8/21 September 1906, handelaar, te Brussel : 163 stemmen.

Silber, Samuel, né à Pewnicna (Pologne) le 11 mai 1911, commerçant en bonneterie, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Silber, Samuel, geboren te Pewnicna (Polen) op 11 Mei 1911, handelaar in gebreide goederen, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Silberberg, Aron, né à Varsovie (Pologne) le 12/24 avril 1893, commerçant en textiles, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Silberberg, Aron, geboren te Warschau (Polen) op 12/24 April 1893, handelaar in textielwaren, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Skrzysrzak, Louis-Wilhelm, né à Krefeld (Allemagne) le 29 juillet 1922, ouvrier électricien, à Liège : 164 suffrages.

Skrzysrzak, Louis-Wilhelm, geboren te Krefeld (Duitsland) op 29 Juli 1922, electricien, te Luik : 164 stemmen.

Sloma, Mayer, né à Wola (Pologne) le 30 janvier 1902, maroquinier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Sloma, Mayer, geboren te Wola (Polen) op 30 Januari 1902, marokijnwerker, te Sint-Gillis (Brussel) : 164 stemmen.

Smaniotto, Mario, né à Marter di Roncegno (Italie) le 10 novembre 1907, machiniste, à La Louvière (Hainaut) : 164 suffrages.

Smaniotto, Mario, geboren te Marter di Roncegno (Italië) op 10 November 1907, machinist, te La Louvière (Henegouwen) : 164 stemmen.

Sneiders, Hendrikus-Johannes-Antonius, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 19 janvier 1904, architecte, à Bruxelles : 164 suffrages.

Sneiders, Hendrikus-Johannes-Antonius, geboren te Amsterdam (Nederland) op 19 Januari 1904, architect, te Brussel : 164 stemmen.

Sonnen, Friedrich-Wilhelm-Hubert, né à Düren (Allemagne) le 4 mai 1885, commerçant, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Sonnen, Friedrich-Wilhelm-Hubert, geboren te Düren (Duitsland) op 4 Mei 1885, handelaar, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Sowinski, Jozef-Napoléon, né à Lodz (Pologne) le 18 septembre 1906, architecte, à Liège : 164 suffrages.

Sowinski, Jozef-Napoléon, geboren te Lodz (Polen) op 18 September 1906, architect, te Luik : 164 stemmen.

Spagolla, Giovanni-Gino, né à Strigno (Italie) le 13 septembre 1914, aide-monteur, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Spagolla, Giovanni-Gino, geboren te Strigno (Italië) op 13 September 1914, hulpmonteerder, te Sint-Gillis-bij-Brussel : 164 stemmen.

Squire, Stanley-Elton, né à Milverton (Grande-Bretagne) le 4 mars 1905, peintre, à Zottegem (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Squire, Stanley-Elton, geboren te Milverton (Groot-Brittannië) op 4 Maart 1905, schilder, te Zottegem (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Stachowski, Henri, né à Lens (France) le 29 août 1926, ouvrier, à Boussu (Hainaut) : 164 suffrages.

Stachowski, Henri, geboren te Lens (Frankrijk) op 29 Augustus 1926, mijnwerker, te Boussu (Henegouwen) : 164 stemmen.

Stawicka, Sabina, née à Radymno (Pologne) le 8 octobre 1926, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Stawicka, Sabina, geboren te Radymno (Polen) op 8 October 1926, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

Steinberg, Theodor, né à Berlin (Allemagne) le 30 novembre 1905, conducteur civil, à Ledeberg (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Steinberg, Theodor, geboren te Berlijn (Duitsland) op 30 November 1905, conducteur van werken, te Ledeberg (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Steiner, Moricz, né à Ujpest (Hongrie) le 23 août 1904, patron peintre, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Steiner, Moricz, geboren te Ujpest (Hongarije), op 23 Augustus 1904, schildersbaas, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Stern, Abraham, né à Rosos (Tchécoslovaquie) le 18 juin 1901, courtier en diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Stern, Abraham, geboren te Rosos (Tsjechoslovakië) op 18 Juni 1901, diamantmakelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Stobiecki, Szyja, né à Belchatow (Pologne) le 24 janvier 1908, patron tailleur d'habits, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Stobiecki, Szyja, geboren te Belchatow (Polen) op 24 Januari 1908, meester kleermaker, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Szafran, Hillel, né à Brest-Litowsk (Pologne) le 4 août 1907, grossiste, à Bruxelles : 164 suffrages.

Szafran, Hillel, geboren te Brest-Litowsk (Polen) op 4 Augustus 1907, groothandelaar in breigoed, te Brussel : 164 stemmen.

Szajnert, Szlama-Lejb, né à Czestochowa (Pologne) le 14/27 février 1905, commerçant, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Szajnert, Szlama-Lejb, geboren te Czestochowa (Polen) op 14/27 Februari 1905, handelaar, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Szerer, Frajdl, née à Pilica (Pologne) le 9/22 mai 1900, négociante, à Liège : 164 suffrages.

Szerer, Frajdl, geboren te Pilica (Polen) op 9/22 Mei 1900, handelaarster, te Luik : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 24.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 24.

Szmulewicz, Rywka, née à Varsovie (Pologne) le 10 février 1902, sans profession, à Charleroi (Hainaut) : 164 suffrages.

Szmulewicz, Rywka, geboren te Warschau (Polen) op 10 Februari 1902, zonder beroep, te Charleroi (Henegouwen) : 164 stemmen.

Sztabhole, Mordchaj-Ickek (alias Ickek), né à Varsovie (Pologne) le 23 mars 1911, négociant, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Sztabhole, Mordchaj-Ickek (alias Ickek), geboren te Warschau (Polen) op 23 Maart 1911, handelaar, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Sztajer, Eljazer, né à Kalisz (Pologne) le 13 février 1910, tailleur d'habits, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Sztajer, Eljazer, geboren te Kalisz (Polen) op 13 Februari 1910, kleermaker, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Szybel, Dawid-Nuchem, né à Lodz (Pologne) le 2 novembre 1922, maroquinier, à Forest (Brabant) : 164 suffrages.

Szybel, Dawid-Nuchem, geboren te Lodz (Polen) op 2 November 1922, marokijnwerker, te Vorst (Brabant) : 164 stemmen.

Szybel, Nusen, né à Lodz (Pologne) le 19 juin 1920, commerçant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 164 suffrages.

Szybel, Nusen, geboren te Lodz (Polen) op 19 Juni 1920, handelaar, te Sint-Gillis-Brussel : 164 stemmen.

Szymanowicz, Mordka-Kiwa, né à Lodz (Pologne) le 30 septembre 1910, confectioneer, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles : 163 suffrages.

Szymanowicz, Mordka-Kiwa, geboren te Lodz (Polen) op 30 September/13 October 1910, confectiewerker, te Sint-Gillis-Brussel : 163 stemmen.

Szymczyk, Jadwiga, née à Jaroszewice (Pologne) le 7 mars 1919, sans profession, à Dampremy (Hainaut) : 164 suffrages.

Szymczyk, Jadwiga, geboren te Jaroszewice (Polen) op 7 Maart 1919, zonder beroep, te Dampremy (Henegouwen) : 164 stemmen.

Tajchman, Herz-Wolf, né à Iwaniska (Pologne) le 29 octobre 1900, marchand tailleur, à Anvers : 164 suffrages.

Tajchman, Herz-Wolf, geboren te Iwaniska (Polen) op 29 October 1900, kleermaker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Tali, Arthur, né à Talinn (Estonie) le 30 novembre 1905, patron peintre, à Bruxelles : 164 suffrages.

Tali, Arthur, geboren te Talinn (Estland) op 30 November 1905, schildersbaas, te Brussel : 164 stemmen.

Tasin, Giuseppe-Girolamo, né à Terlago (Italie) le 24 août 1902, houilleur, à Roux (Hainaut) : 164 suffrages.

Tasin, Giuseppe-Girolamo, geboren te Terlago (Italië) op 24 Augustus 1902, mijnwerker, te Roux (Henegouwen) : 164 stemmen.

Tchvanoff, Lubow, née à Novorossisk (Russie) le 17 septembre 1911, infirmière, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Tchvanoff, Lubow, geboren te Novorossisk (Rusland) op 17 September 1911, verpleegster, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Té, Joseph, né à Pékin (Chine), le 28 février 1909, étalagiste, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Té, Joseph, geboren te Peking (China) op 28 Februari 1909, etalagist, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Teicher, Bernhardt, né à Bucarest (Roumanie) le 14 février 1908, ingénieur, à Bressoux (Liège) : 164 suffrages.

Teicher, Bernhardt, geboren te Boekarest (Roemenië) op 14 Februari 1908, ingenieur, te Bressoux (Luik) : 164 stemmen.

Teichholz, Israël, né à Zalozce (Pologne) le 30 mai 1900, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Teichholz, Israël, geboren te Zalozce (Polen) op 30 Mei 1900, diamantandelaar, te Antwerpen : 164 stemmen.

Tempelhof, Chil-Maijer, né à Lodz (Pologne) le 28 mars 1894, négociant, à Liège : 164 suffrages.

Tempelhof, Chil-Maijer, geboren te Lodz (Polen) op 28 Maart 1894, handelaar, te Luik : 164 stemmen.

Testa, Cesare, né à Santa Maria di Sala (Italie) le 18 décembre 1898, sans profession, à Seraing (Liège) : 164 suffrages.

Testa, Cesare, geboren te Santa Maria di Sala (Italië) op 18 December 1898, zonder beroep, te Seraing (Luik) : 164 stemmen.

Tiefenbrunner, Jonas, né à Wiesbaden (Allemagne) le 29 juin 1914, directeur de home, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

Tiefenbrunner, Jonas, geboren te Wiesbaden (Duitsland) op 29 Juni 1914, directeur van een tehuis, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Tilatti, Ermenegildo, né à Remanzacco (Italie) le 13 octobre 1906, ouvrier fondeur, à Châtelet (Hainaut) : 164 suffrages.

Tilatti, Ermenegildo, geboren te Remanzacco (Italië) op 13 October 1906, ijzergiefer, te Châtelet (Henegouwen) : 164 stemmen.

Tomazin, Friedrich-Josef, né à Borbeck (Allemagne) le 5 mars 1904, garagiste, à Verviers (Liège) : 164 suffrages.

Tomazin, Friedrich-Josef, geboren te Borbeck (Duitsland) op 5 Maart 1904, garagehouder, te Verviers (Luik) : 164 stemmen.

Tonetti, Vittorio-Battista, né à Intragna (Italie) le 28 août 1893, cabaretier, à Comines (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

Tonetti, Vittorio-Battista, geboren te Intragna (Italië) op 28 Augustus 1893, dranklijter, te Komen (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Torricelli, Brenno-Ugo, né à Casalgrande (Italie) le 21 mai 1905, moniteur, à Knokke (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

Torricelli, Brenno-Ugo, geboren te Casalgrande (Italië) op 21 Mei 1905, moniteur, te Knokke (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Tsovianoff, Alexandre, né à Moscou (U.R.S.S.) le 25 mai 1918, agent de société, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Tsovianoff, Alexandre, geboren te Moskou (U.S.S.R.) op 25 Mei 1918, vennootschapsagent, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Turtsanszki, Imre, né à Budapest (Hongrie) le 28 mai 1910, ajusteur, à Vilvorde (Brabant) : 164 suffrages.

Turtsanszki, Imre, geboren te Budapest (Hongarije) op 28 Mei 1910, paswerker, te Vilvoorde (Brabant) : 164 stemmen.

Umilał, Abram-Berek, né à Krasnik (Pologne) le 19 août 1905, maroquinier, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Umilał, Abram-Berek, geboren te Krasnik (Polen) op 19 Augustus 1905, marokijnwerker, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Unger, Ruchla, né à Blaszk (Pologne) le 1^{er} février 1903, commerçante, à Bruxelles : 164 suffrages.

Unger, Ruchla, geboren te Blaszk (Polen) op 1 Februari 1903, handelaarster, te Brussel : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 25.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 25.

Urban, Zdenek, né à Tallinn (Estonie) le 15 août 1920, fondé de pouvoirs, à Etterbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Urban, Zdenek, geboren te Tallinn (Estland) op 15 Augustus 1920, procuratiehouder, te Etterbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Valdes, Luis, né à Lada (Langreo-Espagne) le 11 mai 1927, ouvrier, à Flémalle-Haute (Liège) : 164 suffrages.

Vakles, Luis, geboren te Lada (Langreo-Spanje) op 11 Mei 1927, werkmán, te Flémalle-Haute (Luik) : 164 stemmen.

van Asperdt, Franciscus-Antonius, né à Eindhoven (Pays-Bas) le 19 mars 1923, missionnaire, à Elisabethville (Congo belge) : 161 suffrages.

van Asperdt, Franciscus-Antonius, geboren te Eindhoven (Nederland) op 19 Maart 1923, zendeling, te Elisabethstad (Belgisch Congo) : 161 stemmen.

van Campenhout, Petrus, né à Halsteren (Pays-Bas) le 4 décembre 1896, ouvrier agricole, à Wilrijk (Anvers) : 164 suffrages.

van Campenhout, Petrus, geboren te Halsteren (Nederland) op 4 December 1896, landbouwarbeider, te Wilrijk (Antwerpen) : 164 stemmen.

van de Leest, Petrus-Johannes, né à Gemert (Pays-Bas) le 4 août 1923, ouvrier mineur, à Bourg-Léopold (Limbourg) : 164 suffrages.

van de Leest, Petrus-Johannes, geboren te Gemert (Nederland) op 4 Augustus 1923, mijnwerker, te Leopoldsburg (Limburg) : 164 stemmen.

van den Bergh, David-Maurice, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 23 août 1914, employé, à Bruxelles : 164 suffrages.

van den Bergh, David-Maurice, geboren te Rotterdam (Nederland) op 23 Augustus 1914, bediende, te Brussel : 164 stemmen.

van den Broek, Godefridus, né à Budel (Pays-Bas) le 4 juillet 1909, ouvrier d'usine, à Hamont (Limbourg) : 164 suffrages.

van den Broek, Godefridus, geboren te Budel (Nederland) op 4 Juli 1909, fabrieksarbeider, te Hamont (Limburg) : 164 stemmen.

van den Ende, Adriaan-Jacobus, né à Hoek (Pays-Bas) le 6 octobre 1894, ouvrier, à Wingene (Flandre occidentale) : 164 suffrages.

van den Ende, Adriaan-Jacobus, geboren te Hoek (Nederland) op 6 October 1894, arbeider, te Wingene (West-Vlaanderen) : 164 stemmen.

van Dommelen, Hans-Arnold, né à Cologne (Allemagne) le 28 novembre 1908, ouvrier, à As (Limbourg) : 164 suffrages.

van Dommelen, Hans-Arnold, geboren te Keulen (Duitsland) op 28 November 1908, arbeider, te As (Limburg) : 164 stemmen.

van Geel, Jacobus-Johannes, né à Roosendaal-en-Nispen (Pays-Bas) le 18 juin 1907, fromager, à Merksem (Anvers) : 164 suffrages.

van Geel, Jacobus-Johannes, geboren te Roosendaal-en-Nispen (Nederland) op 18 Juni 1907, kaasfabrikant, te Merksem (Antwerpen) : 164 stemmen.

van Kempen, Adrianus-Johannes, né à Bergen-op-Zoom (Pays-Bas) le 19 novembre 1912, contremaitre, à Turnhout (Anvers) : 164 suffrages.

van Kempen, Adrianus-Johannes, geboren te Bergen-op-Zoom (Nederland) op 19 November 1912, meestergast, te Turnhout (Antwerpen) : 164 stemmen.

van Mol, Petrus-Eduardus-Adrianus, né à Bois-le-Duc (Pays-Bas) le 16 octobre 1916, commerçant, à Berchem (Anvers) : 164 suffrages.

van Mol, Petrus-Eduardus-Adrianus, geboren te 's-Hertogenbos (Nederland) op 16 October 1916, handelaar, te Berchem (Antwerpen) : 164 stemmen.

Vencken, Marie-Thérèse-Hubert, né à Susteren (Pays-Bas) le 2 août 1907, technicien, à Kessel-Lo (Brabant) : 164 suffrages.

Vencken, Marie-Thérèse-Hubert, geboren te Susteren (Nederland) op 2 Augustus 1907, technicus, te Kessel-Lo (Brabant) : 164 stemmen.

Verovic, Hieronymus, né à Rupe (Yougoslavie) le 19 février 1906, commerçant, à Eben-Emael (Limbourg) : 164 suffrages.

Verovic, Hieronymus, geboren te Rupe (Joegoslavië) op 19 Februari 1906, handelaar, te Eben-Emael (Limburg) : 164 stemmen.

Verschoren, Gustavus-Josephus, né à Clinge (Pays-Bas) le 27 octobre 1901, terrassier, à Kieldrecht (Flandre orientale) : 164 suffrages.

Verschoren, Gustavus-Josephus, geboren te Clinge (Nederland) op 27 October 1901, grondwerker, te Kieldrecht (Oost-Vlaanderen) : 164 stemmen.

Vesela, Jarmila, née à Freiwaldau (Allemagne) le 11 avril 1902, sans profession, à Liège : 164 suffrages.

Vesela, Jarmila, geboren te Freiwaldau (Duitsland) op 11 April 1902, zonder beroep, te Luik : 164 stemmen.

Vidgaj, Joseph, né à Sevno (Yougoslavie) le 22 août 1921, tailleur d'habits, à Lodelinsart (Hainaut) : 164 suffrages.

Vidgaj, Joseph, geboren te Sevno (Joegoslavië) op 22 Augustus 1921, kleermaker, te Lodelinsart (Henegouwen) : 164 stemmen.

Vitalesta, Spartacus-Liberort-Adelin, né à Cannes (France) le 23 juillet 1923, ouvrier tólier, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Vitalesta, Spartacus-Liberort-Adelin, geboren te Cannes (Frankrijk) op 23 Juli 1923, plaatslager, te Schaarbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Vollrath, Heinz, né à Magdebourg (Allemagne) le 7 avril 1927, cultivateur, à Hoegaarden (Brabant) : 164 suffrages.

Vollrath, Heinz, geboren te Maagdenburg (Duitsland) op 7 April 1927, landbouwer, te Hoegaarden (Brabant) : 164 stemmen.

Volosin, Josif, né à Cetatea-Alba (Roumanie) le 13 septembre 1897, représentant de commerce, à Bruxelles : 164 suffrages.

Volosin, Josif, geboren te Cetatea-Alba (Roemenië) op 13 September 1897, handelsvertegenwoordiger, te Brussel : 164 stemmen.

Wach, Mordka, né à Varsovie (Pologne) le 14 juin 1910, maroquinier, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Wach, Mordka, geboren te Warschau (Polen) op 14 Juni 1910, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Wajs, Jakob, né à Varsovie (Pologne) le 14 avril 1906, maroquinier, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Wajs, Jakob, geboren te Warschau (Polen) op 14 April 1906, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Wajsberg, Szmul, né à Jędrzejowa (Pologne) le 28 décembre 1916, coiffeur, à Anvers : 164 suffrages.

Wajsberg, Szmul, geboren te Jędrzejowa (Polen) op 28 December 1916, haarkapper, te Antwerpen : 164 stemmen.

Wajskop, Jakob-Majer, né à Slawno (Pologne) le 12 avril 1905, fabricant maroquinier, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Wajskop, Jakob-Majer, geboren te Slawno (Polen) op 12 April 1905, marokijnfabrikant, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Wallach, Joachim, né à Leipzig (Allemagne) le 21 décembre 1913, représentant de commerce, à Bruxelles 164 : suffrages.

Wallach, Joachim, geboren te Leipzig (Duitsland) op 21 December 1913, handelsvertegenwoordiger, te Brussel : 164 stemmen.

Naturalisation ordinaire.

Feuilleton n° 26.

Gewoon burgerschap.

Lijst n° 26.

Walter-Boltoch, Wilhelm-Wolf, né à Bregenz-Rieden (Autriche) le 26 septembre 1907, directeur de société, à Ixelles (Brabant) : 164 suffrages.

Walter-Boltoch, Wilhelm-Wolf, geboren te Bregenz-Rieden (Oostenrijk) op 26 September 1907, directeur van een vennootschap, te Elsene (Brabant) : 164 stemmen.

Wander, Joseph, né à Tarnow (Pologne) le 3 octobre 1901, commerçant, à Seraing (Liège) : 164 suffrages.

Wander, Joseph, geboren te Tarnow (Polen) op 3 October 1901, handelaar, te Seraing (Luik) : 164 stemmen.

Warcel, Meir, né à Lodz (Pologne) le 10 février 1922, diamantaire, à Anvers : 164 suffrages.

Warcel, Meir, geboren te Lodz (Polen) op 10 Februari 1922, diamantbewerker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Weiss, Aron-Markus, né à Nizni-Verechy (Tchécoslovaquie) le 27 juillet 1912, chapelier, à Anvers : 164 suffrages.

Weiss, Aron-Markus, geboren te Nizni-Verechy (Tsjechoslovakië) op 27 Juli 1912, hoedenmaker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Wendun, Jakob, né à Cracovie (Pologne) le 30 septembre 1906, gérant de société, à Anvers : 164 suffrages.

Wendun, Jakob, geboren te Krakau (Polen) op 30 September 1906, beheerder van een vennootschap, te Antwerpen : 164 stemmen.

Wierzbinski, Boruch, né à Varsovie (Pologne) le 3 avril 1927, fourreur, à Anvers : 164 suffrages.

Wierzbinski, Boruch, geboren te Warschau (Polen) op 3 April 1927, bontwerker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Wiesenfeld, Leiser, né à Dukla (Pologne) le 8 novembre 1909, marchand tailleur d'habits, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Wiesenfeld, Leiser, geboren te Dukla (Polen) op 8 November 1909, kleermaker-handelaar, te Schaerbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Wijs, Johannes-Wilhelmus, né à Woensdrecht (Pays-Bas) le 29 août 1904, boulanger, à Anvers : 164 suffrages.

Wijs, Johannes-Wilhelmus, geboren te Woensdrecht (Nederland) op 29 Augustus 1904, bakker, te Antwerpen : 164 stemmen.

Wimmer, Samuel, né à Wieliczka (Pologne) le 3 juillet 1908, sertisseur diamantaire, à Borgerhout (Anvers) : 164 suffrages.

Wimmer, Samuel, geboren te Wieliczka (Polen) op 3 Juli 1908, diamantzetter, te Borgerhout (Antwerpen) : 164 stemmen.

Wimmers, Franz, né à Sint-Tönis (Allemagne) le 6 mars 1903, ouvrier mineur, à Maaseik (Limbourg) : 164 suffrages.

Wimmers, Franz, geboren te Sint-Tönis (Duitsland) op zes Maart 1903, mijnwerker, te Maaseik (Limburg) : 164 stemmen.

Wolkowicz, Majlech, né à Piotrkow (Pologne) le 25 décembre 1900, électricien, à Anvers : 164 suffrages.

Wolkowicz, Majlech, geboren te Piotrkow (Polen) op 25 December 1900, electricien, te Antwerpen : 164 stemmen.

Wolkowicz, Zelek, né à Praszka (Pologne) le 8 juillet 1928, employé, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Wolkowicz, Zelek, geboren te Praszka (Polen) op 8 Juli 1928, bediende, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Woronoff, Wladimir, né à Saint-Petersbourg (Russie) le 23 décembre 1902, traducteur, à Uccle (Brabant) : 164 suffrages.

Woronoff, Wladimir, geboren te Sint-Petersburg (Rusland) op 23 December 1902, vertaler, te Ukkel (Brabant) : 164 stemmen.

Wortsmann, Maurycy-Léon, né à Cracovie (Pologne) le vingt-six août 1907, régisseur de patrimoine, à Anvers : 163 suffrages.

Wortsmann, Maurycy-Léon, geboren te Krakau (Polen) op 26 Augustus 1907, rentmeester, te Antwerpen : 163 stemmen.

Wrona, Joseph, né à Duisburg-Meiderich (Allemagne) le 28 novembre 1919, garçon de café, à Saive (Liège) : 164 suffrages.

Wrona, Joseph, geboren te Duisburg-Meiderich (Duitsland) op 28 November 1919, kelner, te Saive (Luik) : 164 stemmen.

Wrona, Marjan-Stanislaw, né à Strzemieszyce-Wielkie (Pologne) le 24 mai 1924, ajusteur, à Montignies-sur-Sambre (Hainaut) : 164 suffrages.

Wrona, Marjan-Stanislaw, geboren te Strzemieszyce-Wielkie (Polen) op 24 Mei 1924, paswerker, te Montignies-sur-Sambre (Henegouwen) : 164 stemmen.

Zadès, Demetre, né à Smyrne (Grèce) le 18 janvier 1900, sans profession, à Anvers : 164 suffrages.

Zadès, Demetre, geboren te Smyrna (Griekenland) op 18 Januari 1900, zonder beroep, te Antwerpen : 164 stemmen.

Zak, Jaroslav, né à Karlin (Tchécoslovaquie) le 13 juillet 1900, chef de fabrication, à Bruxelles : 164 suffrages.

Zak, Jaroslav, geboren te Karlin (Tsjechoslovakië) op 13 Juli 1900, fabricageleider, te Brussel : 164 stemmen.

Zak, Wladyslaw, né à Kosonolow (Pologne) le 22 mai 1903, houilleur, à Houdeng-Goegnies (Hainaut) : 164 suffrages.

Zak, Wladyslaw, geboren te Kosonolow (Polen) op 22 Mei 1903, mijnwerker, te Houdeng-Goegnies (Henegouwen).

Zaludkowski, Alge, né à Radziejow (Pologne) le 6/19 juillet 1897, grossiste en bonneterie, à Anderlecht (Brabant) : 164 suffrages.

Zaludkowski, Alge, geboren te Radziejow (Polen) op zes/negentien Juli 1897, groothandelaar in breigoed, te Anderlecht (Brabant) : 164 stemmen.

Zambon, Rino-Ferruccio, né à Gaiarine (Italie) le 13 novembre 1923, mécanicien, à Dison (Liège) : 164 suffrages.

Zambon, Rino-Ferruccio, geboren te Gaiarine (Italië) op 13 November 1923, werktuigkundige, te Dison (Luik) : 164 stemmen.

Zanberg, Matys, né à Varsovie (Pologne) le 2 décembre 1907, ouvrier peintre, à Gilly (Hainaut) : 164 suffrages.

Zanberg, Matys, geboren te Warschau (Polen) op 2 December 1907, schilder, te Gilly (Henegouwen) : 164 stemmen.

Zangier, Izrael-Fiszal, né à Kielce (Pologne) le 18 janvier 1910, commerçant en pelletteries, à Bruxelles : 164 suffrages.

Zangier, Izrael-Fiszal, geboren te Kielce (Polen) op 18 Januari 1910, bonthandelaar, te Brussel : 164 stemmen.

Zbona, Alojz, né à Madoni (Yougoslavie) le 14 juin 1903, ouvrier mineur, à Harchies (Hainaut) : 164 suffrages.

Zbona, Alojz, geboren te Madoni (Joegoslavië) op 14 Juni 1903, gepensionieerd mijnwerker, te Harchies (Henegouwen) : 164 stemmen.

Zeicher, Wolf, né à Nepolocaufi (Roumanie) le 14 février 1914, architecte, à Bressoux (Liège) : 164 suffrages.

Zeicher, Wolf, geboren te Nepolocaufi (Roemenië) op 14 Januari 1914, architect, te Bressoux (Luik) : 164 stemmen.

*Naturalisation ordinaire.***Feuilleton n° 27.***Gewoon burgerschap.***Lijst n° 27.**

Zeiger, Henryk, né à Cracovie (Pologne) le 12 juin 1925, cliveur de diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Zeiger, Henryk, geboren te Krakau (Polen) op 12 Juni 1925, diamantklover, te Antwerpen : 164 stemmen.

Zicherman, Mendel-Ber, né à Berbesti (Roumanie) le 25 mars 1920, cliveur de diamants, à Anvers : 164 suffrages.

Zicherman, Mendel-Ber, geboren te Berbesti (Roemenie) op 25 Maart 1920, diamantklover, te Antwerpen : 164 stemmen.

Ziegler, Ziszko, né à Bukowsko (Pologne) le 14 septembre 1906, commerçant en bonnetrie, à Anvers : 164 suffrages.

Ziegler, Ziszko, geboren te Bukowsko (Polen) op 14 September 1906, handelaar in breigoed, te Antwerpen : 164 stemmen.

Ziomek, Hilary, né à Puszczkowiec (Pologne) le 13 janvier 1925, aide-cultivateur, à Havay (Hainaut) : 164 suffrages.

Ziomek, Hilary, geboren te Puszczkowiec (Polen) op 13 Januari 1925, landbouwarbeider, te Havay (Henegouwen) : 164 stemmen.

Zlotogórski, Berek, né à Konskie (Pologne) le 26 novembre 1923, employé, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : 164 suffrages.

Zlotogórski, Berek, geboren te Konskie (Polen) op 26 November 1923, bediende, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant) : 164 stemmen.

Zoagli, Lenino, né à Scandiano (Italie) le 7 juillet 1920, électricien, à Hautrage (Hainaut) : 164 suffrages.

Zoagli, Lenino, geboren te Scandiano (Italië) op 7 Juli 1920, electricien, te Hautrage (Henegouwen) : 164 stemmen.

Zuber, Marie-Alice-Beata, née à Wil (Suisse) le 8 avril 1921, religieuse, à Bruxelles : 161 suffrages.

Zuber, Marie-Alice-Beata, geboren te Wil (Zwitserland) op 8 April 1921, kloosterzuster, te Brussel : 161 stemmen.

Zubiolo, Antoine, né à Mossano (Italie) le 9 novembre 1906, chauffeur d'auto, à Limbourg (Liège) : 164 suffrages.

Zubiolo, Antoine, geboren te Mossano (Italië) op 9 November 1906, autobestuurder, te Limbourg (Luik) : 164 stemmen.

Zylberman, Isaac, né à Ekaterynoslaw (Russie) le 3 septembre 1901, commerçant, à Schaerbeek (Brabant) : 164 suffrages.

Zylberman, Isaac, geboren te Ekaterynoslaw (Rusland) op 3 September 1901, handelaar, te Schaarbeek (Brabant) : 164 stemmen.

Zylbersztejn, Albert, né à Varsovie (Pologne) le 8 mars 1923, industriel à Anderlecht (Brabant) : 163 suffrages.

Zylbersztejn, Albert, geboren te Warschau (Polen) op 8 Maart 1923, industrieel, te Anderlecht (Brabant) : 163 stemmen.

M. le Président. — Toutes les demandes de naturalisation ont obtenu la majorité absolue; en conséquence, elles sont prises en considération.

Al de aanvragen hebben de volstrekte meerderheid bekomen en worden bijgevolg in overweging genomen.

Les votes sur les projets de loi auront lieu jeudi prochain.

De stemmingen over de wetsontwerpen zullen Donderdag e.k. plaats hebben.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1956.

Reprise de la discussion générale.

WETSONTWERP HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN
BUITENLANDSE ZAKEN EN BUITENLANDSE HANDEL VOOR HET DIENST-
JAAR 1956.

Hervatting van de algemene bespreking.

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre la discussion générale du projet de loi contenant le budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'année 1956.

Vous avez entendu jusqu'à présent trois discours copieux et intéressants. Je vous demande cependant s'il n'est pas possible de limiter quelque peu vos interventions.

Nous voudrions terminer aujourd'hui la discussion de ce budget. Je suis à votre disposition jusqu'à 19 ou 20 heures. En tout cas, il faudrait en finir aujourd'hui, si c'est possible.

Mevrouwen, Mijne Heren, wij hervatten de algemene bespreking van het wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel voor het dienstjaar 1956.

Ik vraag aan de leden van 'tze Kamer hun tussenkomsten te beperken. Ik ben te hunner beschikking zolang zij het wensen, tot 20 uur indien nodig.

In elk geval moeten wij vandaag de bespreking over deze begroting eindigen, want wij hebben nog veel zaken te behandelen vóór het einde van dit jaar.

La parole est à M. Lalmand.

M. Lalmand (à la tribune). — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, du rapport de M. Bertelson, ainsi que du discours prononcé la semaine dernière par M. Larock, il appert que notre commerce extérieur est en pleine expansion. Cette expansion comporte certains aspects particuliers très intéressants. Néanmoins, le Ministre du Commerce extérieur a estimé nécessaire — et je considère qu'il a eu raison — de poser la question : Sommes-nous en droit de prévoir que l'expansion actuelle va se poursuivre? Et le Ministre a retenu trois éléments qui, selon lui, justifient la prudence en ce qui concerne les prophéties au sujet du maintien du développement ultérieur de l'expansion actuelle.

Aux trois éléments dont le Ministre a fait état, je voudrais en ajouter un quatrième, à savoir : dans le passé, nous avons toujours eu des périodes d'expansion, suivies de périodes de récession. M. Brasseur, qui m'a précédé à cette tribune, a attiré l'attention de la Chambre sur cette particularité plutôt déplaisante de l'économie capitaliste.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Mais c'est toute l'histoire du capitalisme : une alternance de moments de prospérité et de périodes de crise.

M. Lalmand. — Il n'en reste pas moins intéressant que M. Brasseur ait souligné la chose.

Si nous voulons être objectifs, nous devons retenir l'hypothèse — et le Ministre l'a fait — d'une récession, d'une crise plus ou moins importante, dans un avenir plus ou moins rapproché. Or, c'est précisément au cours d'une récession que certaines faiblesses, qui caractérisent notre commerce extérieur et d'ailleurs l'ensemble de notre économie, vont se faire sentir plus durement. Il s'agit de faiblesses au sujet desquelles nous sommes tous d'accord : l'orientation géographique et la composition du commerce extérieur. Cela n'est pas chose nouvelle. A chaque occasion, ces faits sont rappelés. Mais si nous sommes tous d'accord quant à l'existence de ces faiblesses, l'unanimité disparaît lorsqu'il s'agit de définir les remèdes auxquels il faudrait éventuellement recourir pour les éliminer progressivement. La question se pose, et elle est d'importance : A-t-on, dans le passé, au cours des dernières années, et plus particulièrement au cours des derniers mois, alors que la conjoncture était favorable, pris les mesures nécessaires en vue de remédier à ces grandes faiblesses? Lorsque nous avons discuté, au début de l'année, de votre précédent budget, je me suis permis d'attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur le danger que comporte le fait de placer tous ses œufs dans le même panier. Vous m'avez alors répondu d'une façon assez catégorique, en disant : « Essayez donc d'y changer quelque chose. A travers toute notre histoire économique, c'est toujours avec les pays industrialisés que nous avons réalisé la plus grande partie de notre commerce extérieur. Cela constitue une faiblesse peut-être, mais une faiblesse qui doit trouver son explication dans la tradition et la nécessité. »

J'estime, quant à moi, que lorsque les traditions entrent en contradiction avec la situation, eh bien, il faut renoncer à la tradition. Quant à la nécessité, j'attends toujours qu'on la démontre pour y croire. D'ailleurs, cette fois-ci, utilisant vous-même l'image de la poule aux œufs d'or, vous vous êtes montré beaucoup moins catégorique.

Cela se comprend lorsqu'on tient compte du fait qu'au cours de ces derniers mois, malgré la conjoncture favorable, et je dirai même dans une certaine mesure à cause d'elle, la situation a eu tendance à s'aggraver.

En effet, en ce qui concerne l'orientation géographique de nos exportations, nous constatons que cinq pays : les Pays-Bas, l'Allemagne occidentale, le Royaume-Uni, la France et les Etats-Unis ont absorbé 53,1 p. c. de nos exportations en 1953, 54,7 p. c. en 1954, et 57,2 p. c. au cours des huit premiers mois de 1955.

Je ne dispose pas des chiffres pour les dix premiers mois, mais je ne crois pas que la situation se soit modifiée.

Circonstance aggravante et qui, je pense, ne retient pas suffisamment votre attention, ces clients qui absorbent donc bien plus de la moitié de nos exportations ont tous, sans exception, des économies parallèles à la nôtre.

Vous disiez récemment : « Ce que nous voyons aussi grandir à toute allure, c'est la capacité de nos clients de produire ce que nous produisons nous-mêmes (c'est surtout vrai pour la Hollande), c'est la vigueur de nos concurrents sur les marchés tiers et sur notre propre marché.

En effet, il faut voir que ces clients, qui enlèvent actuellement plus de 50 p. c. de nos exportations, risquent fort, en période de récession, de devenir des concurrents directs.

En ce qui concerne la composition des exportations, celle-ci est déterminée dans une large mesure par leur orientation géographique.

Nous touchons ici du doigt une faiblesse essentielle, non seulement de notre commerce extérieur, non seulement de nos exportations, mais de notre économie nationale, au sein de laquelle l'industrie lourde tient trop de place au détriment de l'agriculture et des secteurs produisant des biens de consommation.

Ici aussi la situation s'aggrave. Si nous prenons les rubriques « métaux communs et ouvrages » et « produits minéraux », nous constatons qu'ils constituent en 1953, 42,7 p. c.; en 1954, 42,1 p. c., et durant les huit premiers mois de 1955, 44,5 p. c. de l'ensemble de nos exportations.

Or, ces exportations seraient les premières et les plus durement touchées en cas de récession. Nous avons pu vérifier la chose, une fois de plus, en 1953, lorsque nous avons vécu une récession mineure.

Je pense, partant de ces constatations, que le rapporteur traduisait votre pensée lorsqu'il disait : « L'effort pour augmenter et maintenir nos exportations doit surtout porter sur les biens de consommation et les produits finis, qui comportent une grande quantité d'heures de travail. »

Je pense que c'est également votre avis? (*Assentiment de M. le Ministre du Commerce extérieur. — Interruption de M. Schot.*)

Avez-vous fourni l'effort nécessaire? Avez-vous pris les initiatives souhaitables pour nous rapprocher de ce but? Vous dites, tenant compte de vos responsabilités : Nous devons, autant que possible, orienter notre commerce extérieur, sous-entendu dans le bon sens.

Néanmoins, j'estime qu'en ce qui concerne l'orientation et la composition de nos exportations, vous avez tendance à sous-estimer les responsabilités du gouvernement en général et les vôtres en particulier.

En effet, orientation et composition de nos exportations ne dépendent pas uniquement des exportateurs et des industriels. Il est vrai que, comme vous l'avez rappelé, les dirigeants de notre économie pratiquent une politique à courte vue en sacrifiant par trop au rendement immédiat.

Mais cela ne libère pas le gouvernement de ses propres responsabilités. Ainsi, les faits ne cessent de démontrer que l'orientation de la politique étrangère rend très difficile, sinon impossible, une modification sérieuse de l'orientation du commerce extérieur.

En mars dernier, vous avez invoqué comme excuse les interdictions stratégiques qui entravent les échanges avec les pays de l'Est. Vous continuez d'ailleurs à appliquer ces interdictions stratégiques. Mais de quelle stratégie s'agit-il? Il s'agit — c'est clair! — d'une stratégie de préparation à la guerre. Or, comment conciliez-vous une telle stratégie avec la détente à laquelle aspire incontestablement la très grande majorité de nos concitoyens?

C'est pourquoi je vous pose la question : n'est-il pas temps de s'inspirer d'une autre stratégie et, en même temps, de renoncer à certaines illusions dangereuses? Et ici, j'ai en vue plus particulièrement l'intégration européenne.

Celle-ci compte de nombreux partisans, aussi bien parmi nos collègues socialistes et libéraux que sur les bancs du parti social-chrétien.

M. Spaak déclarait récemment que, d'après lui, l'intégration européenne est peut-être la meilleure méthode pour relever le défi communiste dans le domaine économique et social.

Je suppose que par « défi communiste », M. Spaak entend la compétition entre les deux régimes sur les plans économique et social.

Il ne m'appartient pas, dans le cadre de cette discussion, de donner mon avis sur les résultats de cette compétition entre les régimes capitaliste et socialiste. Il m'intéresse davantage, tout au moins aujourd'hui, d'examiner quelles seraient, pour la Belgique, les conséquences de l'intégration européenne. Il s'agit, et il faut bien s'entendre sur la signification et la portée réelles de la formule, d'un élargissement géographique du marché. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas du tout de l'augmentation de la demande solvable au sein d'un marché déterminé. Il ne s'agit pas, comme d'aucuns ont tendance à le faire croire, de la création d'un marché commun, car bien naïf celui qui s' imagine que l'Allemagne occidentale est disposée à laisser limiter son action et son expansion économiques plus particulièrement vers les pays de l'Est.

On nous dit également, en faveur de l'intégration européenne, qu'elle aura pour conséquence de placer l'Europe — il s'agit naturellement de la petite Europe — dans une situation meilleure pour assurer des résultats satisfaisants dans le domaine de la compétition mondiale. Cette petite Europe intégrée se défendra mieux sur le marché mondial, prétend-on, que pourraient le faire les différents pays qui en feront partie s'ils continuaient à agir isolément.

C'est possible, mais, encore une fois, ce n'est pas cela l'aspect essentiel du problème. Ce qui devrait retenir plus particulièrement notre attention, ce sont les conséquences qui en découleront pour la Belgique.

L'intégration européenne va donc créer des facilités plus grandes pour conquérir, éventuellement, de nouveaux débouchés sur le marché mondial? C'est possible. Mais dans quelle mesure allons-nous profiter de ces possibilités accrues qui vont conduire à une nouvelle poussée en vue de concentrer davantage encore les entreprises? Nous assisterons, cette fois sur le plan de la petite Europe, à un processus dont nous sommes actuellement les témoins dans les différents pays qui participeraient à l'intégration. Nous verrons se produire sur ce plan nouveau ce qui se produit actuellement dans chacun des pays de la petite Europe : la concentration économique va se faire au profit des plus forts et au détriment des moins forts. Or, dans ce marché élargi, nous serons certainement non pas parmi les plus forts, mais parmi les désavantagés. Je suis persuadé que le principal, sinon l'unique bénéficiaire d'une éventuelle intégration économique de l'Europe serait l'économie de l'Allemagne occidentale.

Je crois que parmi les partisans de l'intégration européenne, nombreux sont ceux qui, considérant inéluctable la prédominance de l'Allemagne occidentale en Europe occidentale, essaient de s'en accommoder.

A l'intégration européenne, nous préférons l'élargissement du marché intérieur belge par l'augmentation de la puissance d'achat des masses, ce qui aiderait l'agriculture et l'industrie légère, c'est-à-dire les secteurs qui, précisément, n'ont pas bénéficié ou n'ont bénéficié que fort peu de la conjoncture actuelle, dont les avantages vont en ordre principal à certains secteurs bien déterminés.

Une telle politique serait par ailleurs de nature à faciliter la réorientation de notre économie nationale, de notre commerce extérieur.

Or, que voyons-nous? On invoque le commerce extérieur pour préconiser une politique d'austérité, qui est précisément le contraire de l'élargissement du marché intérieur, tel que nous le préconisons. En effet, on nous répète constamment que nos prix ne sont pas concurrentiels, qu'il faut absolument les réduire si nous voulons maintenir les exportations à environ 40 p. c. de notre production.

J'estime que nos prix ne sont pas trop élevés. Mais à part cela, je voudrais, Monsieur le Ministre, vous poser une question. Est-ce que vous considérez que nous devons admettre que ces 40 p. c. d'exportations sont indispensables et que le fait de les voir diminuer quelque peu entraînerait fatalement des conséquences particulièrement graves pour notre économie? Je tiens à vous rappeler que quels que puissent être les avantages que comportent pour d'aucuns des exportations considérables, il n'en reste pas moins vrai que plus le pourcentage des exportations est grand par rapport à la production totale, plus l'économie devient vulnérable. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que certains petits pays, et notamment la Suède et la Suisse, qui exportent proportionnellement beaucoup moins que nous, n'en connaissent pas moins une prospérité qui peut certes être comparée à celle de la Belgique.

On nous répète que les exportations sont indispensables pour assurer le financement de nos importations. C'est l'explication orthodoxe, mais de nouveau je pose la question : Devons-nous admettre comme indispensables toutes les importations auxquelles on procède?

En ce qui concerne les matières premières, c'est assez simple à admettre. Je suis beaucoup moins convaincu en ce qui concerne les produits finis. Je m'obstine à croire que nous importons bien des produits finis que nous pourrions produire nous-mêmes dans des conditions avantageuses.

D'ailleurs, une réorientation de notre commerce extérieur faciliterait dans une large mesure la compensation entre exportations et importations. Car quand on va au fond des choses, on constate que le problème qui se pose, — le problème fondamental, — c'est de trouver pour notre commerce extérieur des partenaires disposant d'une économie complémentaire de la nôtre. Comment abordez-vous ce problème?

Le Fonds du commerce extérieur a notamment pour mission de chercher des débouchés. Où va-t-il les chercher? Un peu partout, sans doute. Mais je vous pose la question : Depuis qu'il existe, qu'a-t-il fait pour prospecter les marchés de l'Est, pour étudier sur place la possibilité de créer des débouchés nouveaux. Cependant, c'est vers ce côté-là que devrait porter l'essentiel de l'effort.

Or, depuis la fin de la guerre, les échanges entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les pays de l'Est ont diminué, tant pour les importations que pour les exportations.

M. Jaminet. — On peut y aller?

M. Lalmand. — Le P.S.C. vous interdit d'y aller!

Voici des chiffres :

Importations : en 1937, 6,9; en 1954, 1,9.

Exportations : en 1937, 5; en 1954, 2,9.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Vous comparez les statistiques du régime tsariste avec celles du régime actuel?

M. Lalmand. — En 1937, le Tsar était mort depuis longtemps.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — J'avais mal entendu les dates. Les chiffres que vous citez s'entendent-ils en valeur?

M. Lalmand. — Oui. Ce sont les statistiques officielles.

Au cours du premier semestre de 1955, on constate un nouveau recul de 8 p. c. par rapport à 1954.

Vous disiez au mois de mars dernier : Pour que les échanges s'accroissent, il faut une détente réelle et durable entre l'Est et l'Ouest. Nous partageons votre avis à ce sujet, mais voilà que la détente est venue; mais elle n'a pas eu sur les échanges de notre pays avec l'Est les répercussions que vous sembliez espérer et que nous espérions avec vous.

Est-ce la faute des pays de l'Est? Est-ce la faute des exportateurs belges? Peut-être, dans une certaine mesure, mais je pense qu'une fois de plus, cela n'exclut nullement les responsabilités qui incombent au gouvernement dont vous faites partie.

Devant la commission, vous avez invoqué, Monsieur le Ministre, le déséquilibre de nos ventes et de nos achats pour essayer d'expliquer la situation. Vous avez dit également que le nombre de produits que nous pouvons acheter à l'Union soviétique est très restreint. Je pose à nouveau une question que j'ai déjà posée au début de l'année. Pourquoi la Belgique consomme-t-elle si peu de pétrole soviétique?

Je me suis permis de répondre à cette question dans le cadre de la discussion de votre précédent budget. Vous ne m'avez pas contredit. Qu'avez-vous fait depuis pour mettre fin à cette situation? Peut-être estimez-vous que les pays de l'Est constituent des clients à qui il ne faut pas accorder beaucoup d'importance en période de conjoncture favorable. Peut-être estimez-vous qu'il sera toujours temps de se pencher sur le problème du développement des échanges commerciaux avec les pays de l'Est au moment où les autres acheteurs feront défaut.

Ce serait là ne tenir aucun compte de l'évolution des deux marchés mondiaux parallèles. Que cela plaise ou non, la Belgique doit considérer les pays de l'Est comme des partenaires normaux et intéressants.

Vous faites constamment état des difficultés. Y en a-t-il? Evidemment. Tous les hommes d'affaires ont à faire face à des difficultés. C'est leur métier de les surmonter. Les échanges commerciaux avec l'Est comportent des difficultés particulières, me dira-t-on. D'accord, mais il n'en reste pas moins que d'autres pays qui sont nos concurrents ont réussi dans une beaucoup plus large mesure que nous à surmonter ces difficultés.

Je pense que ce phénomène mérite de retenir l'attention, qu'il faudrait rechercher les causes de notre insuccès et ne pas cacher les responsabilités qui incombent au gouvernement en général et au Ministre du Commerce extérieur en particulier.

Je disais que d'autres pays ont réussi beaucoup mieux que nous.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Lesquels?

M. Lalmand. — La plupart des pays occidentaux. Je n'ai pas les statistiques sous les yeux.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Mais moi, j'ai les chiffres en tête, et nous sommes au troisième rang des pays occidentaux proportionnellement à l'importance de la production. Vous avouerez que ce n'est pas si mal. Nous avons, depuis 1953, à peu près doublé nos exportations vers les pays communistes, mais il y a eu régression en 1954.

M. Lalmand. — La plupart des pays occidentaux enregistrent en 1955 des progrès substantiels dans leurs échanges avec l'U.R.S.S. et avec les démocraties populaires, tandis que le nôtre recule. C'est d'autant plus surprenant...

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Ce n'est pas surprenant. J'ai dit que notre secteur privé court au plus pressé, que les Pays-Bas prennent un cinquième de notre exportation et que l'Allemagne occidentale est en train de devenir notre premier client. Quelle est la responsabilité du gouvernement là-dedans?

M. Lalmand. — Cela confirme ce que j'ai dit.

Je ne vois pas en quoi vous allez au plus pressé en sous-estimant l'importance des exportations vers l'Est.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Comment voulez-vous que nous ordonnions les courants commerciaux? Nos exportateurs et nos importateurs courent leur chance. C'est à eux de choisir leurs clients. Nous pouvons les exhorter, les aider, les persuader, mais non pas les régler.

M. Lalmand. — Vous avez infiniment moins le souci de respecter l'autonomie des exportateurs lorsqu'il s'agit des affaires avec la Chine. Là, vous n'hésitez pas à les « gouverner ». Les interdictions stratégiques vous amènent à ne pas tenir compte de l'avenir de notre économie nationale. Si vous en teniez compte, vous verriez que le plus pressé, ce n'est pas d'intensifier les échanges avec un pays qui, demain, sera notre concurrent, mais de développer les échanges avec les pays qui ont une économie complémentaire de la nôtre. Quant au scrupule de respecter l'autonomie des exportateurs, vous ne la respectez du tout.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — En quoi?

M. Lalmand. — En refusant sans aucune raison valable les licences d'exportation.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Tout à l'heure je répondrai, mais les commerçants eux-mêmes ne désirent pas du tout être exposés à voir bloquer leurs fonds aux Etats-Unis s'ils font du commerce avec la Chine. L'interdiction ne vient pas de nous. Elle est collective. Les commerçants et les industriels sont comptables de leurs intérêts. Ils les connaissent. Si nous les encourageons à faire un commerce interdit avec la Chine, ils diraient : « Nous savons à quel danger nous sommes exposés. »

Ce que nous faisons, c'est encourager et aider les missions en Chine et en Extrême-Orient, c'est intervenir auprès du département d'Etat et de la Trésorerie américaine pour nous porter garant que les intentions sont bonnes et que les interdictions sont et seront respectées.

Je demande à M. Van der Schueren de confirmer que le gouvernement et moi-même avons multiplié nos interventions pour permettre cette première mission belge en Chine, où heureusement pas un communiste n'était présent.

M. Lalmand. — Je ne crois pas que la présence d'un communiste ait fait du tort à la délégation parlementaire qui s'est rendue en U.R.S.S. Mais c'est là un point secondaire. Il y a par contre au début de votre déclaration une chose qui retient beaucoup plus mon attention.

Vous dites que les industriels belges redoutent d'éventuelles représailles. Laissez-moi vous poser une question. Que nos exportateurs puissent être exposés à de pareilles menaces et soient amenés à tenir compte d'une telle pression, est-ce leur faute ou faut-il y voir une conséquence de la politique étrangère de la Belgique?

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Allez donc abolir le « Battle Act » aux Etats-Unis!

M. Lalmand. — Si cela n'avait dépendu que de moi, on n'en serait jamais arrivé là.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Votre erreur, c'est de mêler toujours les questions économiques et politiques, de vous servir des questions économiques comme d'une arme politique pour faire éclater l'embargo et tenter de détruire l'alliance occidentale.

M. Lalmand. — Je ne comprends pas comment un marxiste et de plus un homme intelligent comme vous puisse parler ainsi.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Nous sommes dans le concret, dans les faits.

M. Lalmand. — Parfaitement. Vous me reprochez de mêler l'économique et le politique. Un tel reproche ne peut se situer que dans l'abstraction la plus totale.

En menant une politique étrangère nuisible pour notre économie nationale, le gouvernement, lui aussi, mêle l'économique et le politique. Comment pourrait-on d'ailleurs séparer l'économique du politique?

M. Loos. — Vous n'avez fait que mener une politique contraire aux intérêts de la Belgique du temps où vous étiez Ministre du Ravitaillement. Répondez à cela.

M. Lalmand. — Certainement ni ici ni aujourd'hui.

M. Loos. — Parce que vous ne pouvez pas.

M. Lalmand. — Cette question n'est pas à l'ordre du jour.

Vous dites, Monsieur le Ministre, que nous avons des difficultés pour placer en Belgique les produits que les pays de l'Est nous offrent. Puis-je vous rappeler, à titre d'exemple, les initiatives prises par nos voisins du nord, les Hollandais, qui ont réussi à mettre sur pied tout un réseau pour la réexportation des marchandises qu'ils achètent aux pays de l'Est?

Dans votre exposé, vous avez également évoqué brièvement le problème des biens belges nationalisés en Pologne. « A plusieurs reprises, » disiez-vous, « nous avons insisté sur la nécessité de la régler pour que le commerce belgo-polonais prenne l'extension que nous souhaitons. »

Qu'avez-vous réellement fait? L'Agefi du 21 juin 1955 écrivait à ce sujet : « Si le gouvernement polonais désire certaines compensations, ne pouvons-nous lui accorder quelques satisfactions? C'est le secret de polichinelle que la Pologne désire obtenir certains produits que nous ne voulons pas lui livrer, alors que d'autres pays les lui accordent. » L'Agefi est un journal qui représente certains milieux où, sans aucun doute, il est tenu compte des menaces des Etats-Unis. Néanmoins, il estime qu'il faudrait, dans cette circonstance, passer outre.

Pour terminer, je veux encore dire quelques mots de nos rapports commerciaux avec la Chine. M. Bertelson, dans son rapport, est resté muet à ce sujet et dans votre discours vous en avez fort peu parlé. Je ne dirai rien des possibilités de développer nos échanges avec la Chine. M. Van der Schueren en a parlé longuement. Il disposait pour le faire d'une documentation beaucoup plus complète que celle à laquelle j'aurais pu éventuellement recourir. Si ces possibilités ne se transforment pas en réalités, je crois qu'il faut admettre que la responsabilité entière en incombe au gouvernement belge. Je vais vous citer un exemple sur lequel l'attention de plusieurs parlementaires a été attirée par une lettre qui leur a été adressée récemment. Le 30 septembre 1955, l'Office des contingents et licences refusait des licences d'exportation pour 500 tonnes de locomotives à vapeur et de tenders pour un montant de 304,650,000 francs. La firme intéressée écrit à ce sujet, après avoir souligné le fait...

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Monsieur Lalmand, êtes-vous sûr que la firme intéressée vous a autorisé à lire cette lettre?

M. Lalmand. — Je vous ferai remarquer que je n'ai pas cité la firme.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Votre lettre est sortie sans doute d'une circulaire que nous avons tous reçue?

M. Lalmand. — Oui, et par conséquent, je suis autorisé à en faire usage.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Monsieur Lalmand, primo, j'ai reçu, il y a un mois, le directeur de cette firme; secundo, il y a deux jours, il m'a écrit pour protester contre l'usage fait d'une lettre privée qu'il a écrite à telle personne, mais non à une association de propagande; tertio, l'Office des contingents et licences ne relève pas de mon département, mais bien des Affaires économiques. Je suis cependant intervenu immédiatement après la visite de ce directeur pour savoir si vraiment l'interdiction avait été, dans son cas, exactement interprétée.

Monsieur Lalmand, il y a vingt firmes ou plus par mois qui introduisent les mêmes demandes et se voient opposer les mêmes refus. Si vous allez utiliser pour votre propagande la correspondance entre ces firmes et l'Office des contingents et licences, vraiment, vous abusez.

M. De Sweemer. — Monsieur Lalmand, vous croyez-vous à la Bourse, ici?

M. Lalmand. — Monsieur le Ministre, je n'accepte pas votre remarque. Ce n'est pas abuser que de se servir d'une lettre circulaire qui a été envoyée, si je ne m'abuse, à quelque quarante ou cinquante parlementaires. Est-ce cela que vous me reprochez?

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Non, je reproche à l'association que vous connaissez très bien d'avoir recours à ces procédés-là.

M. Lalmand. — Elle ne m'a pas adressé la lettre en question.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Ce sont des procédés qui discréditent.

M. Lalmand. — Je vous répète que je ne suis pas en rapport avec l'association dont vous parlez.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Allons! Dites-vous que vous ne connaissez pas les personnes qui s'occupent de cette association?

M. Lalmand. — Je n'ai pas dit que je ne connaissais pas cette association.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Non, naturellement pas. Passons.

M. Lalmand. — Non, ne passons pas, vous m'avez reproché d'avoir fait usage ici d'une lettre confidentielle.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Elle n'est pas confidentielle, mais, en tout cas, personnelle.

M. Lalmand. — Ce n'est pas vrai, je fais usage ici, je le répète...

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — C'est une lettre privée!

M. Lalmand. — C'est une lettre qui, je le répète, a été adressée à quelque cinquante parlementaires et j'ai le droit d'en donner connaissance à la Chambre. L'usage que j'en fais ne vous autorise pas à me reprocher une quelconque indiscretion.

Sommes-nous d'accord?

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Nous n'avons pas la même conception de ce qui est régulier et de ce qui ne l'est pas.

M. Lalmand. — La firme en question écrivait ce qui suit :

« Pour le moment, nous avons une demande émanant de la République populaire de Chine pour des locomotives à vapeur du même type que celles que nous avons fournies en 1936 aux chemins de fer de la Grèce. Cette affaire a beaucoup de chances de réussir du fait qu'elle serait traitée en compensation. Une telle commande, représentant une valeur de plusieurs millions de francs, nous permettrait de tenir 700 ouvriers au travail pendant dix-huit mois.

» A titre de compensation, nous vous dirons que la capacité de nos usines se situe entre 800 et 1,000 ouvriers. Nous en occupons actuellement 550 à peine et ce chiffre pourrait tomber à 300 dans quelques mois, faute de commandes.

» Les quelques chiffres ci-dessus ne tiennent d'ailleurs pas compte du travail important que nous pourrions confier à nos sous-traitants habituels. »

Monsieur le Ministre, vous connaissez la situation grave qui existe dans le Centre, et plus particulièrement dans le secteur « matériel roulant ». De nombreuses entreprises y sont en détresse. Des milliers d'ouvriers ont, au cours des derniers temps, été disqualifiés, sinon réduits au chômage. Une industrie jadis prospère, qui tenait une place plus qu'honorable dans le commerce d'exportation et dont nous étions fiers à bon droit. Cette industrie se meurt et le Centre est en passe de devenir un deuxième Borinage.

La commande dont je vous ai parlé — vous le rappelez vous-même tout à l'heure — n'est pas un fait unique; il y a des dizaines de commandes auxquelles il a fallu renoncer, faute d'obtenir les licences nécessaires.

Le Centre, l'industrie du matériel roulant, ne sont pas seuls à être touchés. Il s'agit également d'autres régions; il s'agit également d'entreprises fabriquant d'autres produits.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Pourquoi pas des armes de guerre!

M. Lalmand. — Non, pas des armes de guerre; je ne crois pas que les 250 articles qui figurent sur la liste discriminatoire sont tous des armes de guerre. Je ne pense pas que l'appareillage électrique constitue nécessairement des armes de guerre; je ne crois pas que les tôles galvanisées constituent des armes de guerre. Je ne crois pas que les rails constituent des armes de guerre.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Mais vous brouillez tout! Vous parlez de la Chine et d'un embargo de 250 articles. Ce n'est pas la même chose. Pour la Chine, l'embargo est beaucoup plus étendu. Je vous expliquerai cela tout à l'heure, Monsieur Lalmand. Informez-vous d'abord, avant de parler, documentez-vous sur l'embargo et à l'égard des pays communistes de l'Europe et à l'égard de la Chine.

Pour le reste, je veux vous rassurer. Je suis d'avis que le moment est venu où l'embargo à peu près intégral à l'égard de la Chine doit être révisé.

Mais cette politique ne se fera pas à l'insu de nos partenaires occidentaux, ni contre leur volonté. Nous respecterons toujours les règles qu'ils ne transgressent pas. Nous demandons que ces règles soient reconsidérées et nous nous emploierons à ce qu'il en soit ainsi.

M. Lalmand. — Tout à l'heure, M. Van der Schueren a cité des pays qui accordent des licences d'exception. Vous ne l'avez pas contredit. Dès lors, comment pouvez-vous affirmer que ces pays

respectent l'embargo? Vous avez rendu impossible l'exécution de nombreuses commandes, créant ainsi la situation que je viens de dépendre. M. Rey est aujourd'hui obligé de faire procéder à une étude qu'il confie à un groupe de travail, l'Institut économique du Hainaut, chargé d'étudier les mesures à prendre pour sauver le Centre. Je crois que c'est là une façon peu élégante d'encommissionner les problèmes et de se dérober à ses responsabilités. Accordez les licences d'exportation et le Centre revivra. (A son banc, le Ministre sourit.)

Il n'y a pas lieu de rire, Monsieur le Ministre. Je ne demanderais pas mieux que de vous voir vous employer à remédier à la situation que j'ai décrite. Mais vous appliquez l'embargo beaucoup plus scrupuleusement que n'importe lequel de vos confrères occidentaux.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Cela n'est pas, Monsieur Lalmand. Pourriez-vous me citer un fait, un seul?

M. Lalmand. — Je répète...

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Je vous demande un seul fait vérifiable.

M. Lalmand. — Je vais vous convaincre par l'absence de faits. (*Rires et murmures ironiques sur tous les bancs.*) Avez-vous délivré des licences d'exception?

En Belgique, pas de licences d'exception; ailleurs, existence de licences d'exception.

N'y a-t-il donc pas en Belgique application plus rigide de l'embargo? Je crois que c'est clair.

Vous utilisez, Monsieur le Ministre, — et je crois qu'il est grand temps de cesser de le faire, — vous utilisez l'euphorie actuelle pour essayer de minimiser le tort que la politique de M. Spaak cause à la Belgique. C'est une politique néfaste, qui comporte notamment ces listes différentielles et ces mesures d'embargo que M. Kronacker, un homme très modéré pourtant, a qualifiées d'absurdes à cette tribune.

A la commission sénatoriale, vous constatez que les listes discriminatoires ont déjà été réduites à 250 rubriques, mais en même temps, vous acceptez les interdictions stratégiques dirigées contre certains pays.

Monsieur le Ministre, un certain anticommunisme, très bien porté il n'y a guère, a passé de mode et ce serait vraiment regrettable que les socialistes soient les derniers à consentir à en tenir compte. A cette tribune, des membres du parti libéral, des membres du P.S.C. y ont fait allusion, mais nos collègues socialistes se sont cantonnés dans un prudent silence.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Par quoi? (*On lui répète de toutes parts : « Par un prudent silence! »*) Par un prudent silence! Mais il me semble avoir bien entendu certaines paroles de M. Pierson...

M. Lalmand. — Pardon, M. Pierson n'a pas parlé de l'embargo, ni du tort considérable que certains aspects particuliers de la politique étrangère entraînent pour notre économie nationale. Par contre, des libéraux et le porte-parole du parti social-chrétien en ont parlé.

M. Gelders. — C'est compréhensible.

M. De Sweemer. — C'est parce qu'ils se rapprochent du communisme.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Voyez-vous, Monsieur Lalmand, peut-être est-ce parce que nous vous connaissons mieux, nous, socialistes. Nous avons tellement souffert dans les pays qui ont été réduits en servitude que nous attendons un peu plus longtemps que les actes s'accordent avec les paroles. Alors, nous jugeons.

M. Lalmand. — J'aimerais bien aussi que vous fâchiez de faire correspondre vos actes avec vos paroles. Cela ne ferait aucun tort au commerce extérieur.

M. De Sweemer. — C'est une bien faible réponse.

M. Lalmand. — Je crois que vous préparez au pays un dur réveil; si vous ne revoyez pas sans tarder votre attitude en matière de commerce extérieur, qui fait le jeu de vos concurrents et même de ceux qui vous imposent cette politique discriminatoire... (*Le Ministre sourit, à son banc.*)

Il n'y a pas lieu de sourire, Monsieur le Ministre. Je suis persuadé que vous savez mieux que moi que, d'une façon directe ou indirecte, nombre de firmes américaines ont, au cours des dernières années, trouvé le moyen de procurer à la Chine populaire de nombreux articles que la Belgique refuse de leur fournir.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Avez-vous la preuve de cela? Est-elle publiée et publiable? Vérifiée et vérifiable? Mais j'ai déjà trop retardé votre péroraison, je vous empêche d'arriver à vos conclusions, je m'en excuse, finissez-en.

M. Lalmand. — Je ne comprends pas, Monsieur le Ministre,...

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Je m'excuse de vous avoir trop souvent interrompu, mais il y a certaines négations d'évidence qui me révoltent!

M. Lalmand. — Je suis réellement étonné que vous vous énerviez à ce point, vous qui êtes un homme calme.

M. De Sweemer. — Le Ministre n'a pas été à l'école de Moscou.

M. Gelders. — Pour moi, Monsieur Lalmand, je suis étonné de vous voir si calme, vous qui êtes si nerveux!

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Taisons-nous! (*Sourires.*)

M. Lalmand. — Nous avons espéré un redressement, une modification dans votre politique à la suite des décisions prises par le récent congrès du P.S.B., en ce qui concerne l'attitude à adopter à l'égard de la Chine populaire. Nous sommes déçus, parce que nous estimons qu'au poste que vous occupez, avec les connaissances qui sont les vôtres, vous étiez à même de rendre d'éminents services non seulement au commerce extérieur, mais également à la cause de la paix. Nous regrettons profondément et en toute sincérité que vous n'ayez pas jugé nécessaire de profiter de l'occasion qui vous en est donnée. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

De heer Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Hamme.

De heer Van Hamme (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouw, Mijne Heren, de heer Minister heeft drie voorwaarden gesteld voor de expansie in zake buitenlandse handel.

Ten eerste, voordelige prijzen; ten tweede, grotere productiviteit, en ten derde, op alle buitenlandse markten present zijn, zowel wat betreft de private als de publieke sector.

Mijnheer de Minister, in zake het present zijn ben ik tamelijk precies ingelicht, — daar kunnen we nog lang over praten, — en het was goed konden we, op dat stuk van zaken, enige vooruitgang maken.

Ge zult u herinneren dat ik verleden jaar, sprekende over Indië, waar ik present was, uw presentie ook heb vastgesteld, — althans figuurlijk ingevolge de diensten aldaar, — en ik heb u toen opmerkelijk gemaakt op het feit dat uw presentie er tamelijk hachelijk uitziet. Inderdaad, de kanselarij is daar ondergebracht in een noodbarak. Ik heb u toen gezegd dat sinds drie jaar plannen werden voorgesteld aan uw departement om die barak te vervangen.

Ik heb u ook toen doen aanmerken dat de enige adviseur van de ambassade in New-Delhi verplicht was persoonlijk zijn correspondentie te typen, omdat hij niet beschikte over een Belgische dactylo die in staat was de vertrouwelijke briefwisseling op te nemen. Anderzijds heb ik u ook doen opmerken dat er absoluut een persattaché noodzakelijk is en reeds herhaaldelijk werd die vraag door de ambassade in kwestie gesteld.

Ten slotte heb ik u doen aanmerken dat, in zake wettelijke vergoedingen, men niet altijd rekening houdt met de werkelijke kosten volgens de indeling van de zonen. Ik ga een praktisch voorbeeld geven. De functionaris die te Bombay werd aangesteld om te doen aan wat wij noemen handelsinformatie, wordt 6,500 frank per maand betaald, en het appartement dat de functionaris bewoont, kost 8,000 frank per maand. Dit om u te zeggen dat de indeling van de wedden en vergoedingen, in onze zonen, zou moeten herzien worden in de zin en het teken van de werkelijke kosten.

Indië is interessant. Daar zijn 380 miljoen inwoners. Op de 380 miljoen zijn er 370 miljoen die alles nodig hebben: kleding, voedsel en huisvesting. Bijgevolg zijn daar afzetmogelijkheden.

Maar ik ben wel akkoord om te verklaren dat de betalingsmogelijkheden zeer beperkt zijn, en naar ik zelfs heb vernomen, is de belangstelling voor het materieel comfort ook beperkt, maar dat is een kwestie van opvoeding.

Anderzijds, onze concurrenten aldaar, de Hollanders en de Duitsers, — die proportioneel met dat land minder zaken doen dan wij, — zijn er officieel veel sterker en veel beter vertegenwoordigd. Ziezo, Mijnheer de Minister, ik heb dan herinnerd aan wat ik verleden jaar heb gezegd. Ik zal zo vrij zijn dat toekomstig jaar nog eens te herhalen.

Ik heb er een sport van gemaakt om na te gaan hoe men door de administratie concrete en praktische vraagstukken kan oplossen. Het enige wat interessant is op het stuk van buitenlandse handel, na al de uitgesproken redevoeringen, is het nemen van praktische maatregelen.

Daarstraks heeft mijn collega de heer Van der Schueren enkele interessante beschouwingen ten beste gegeven over de markt in de Verenigde Staten. Ik zal zo vrij zijn, zeer precies, daar een beetje verder op in te gaan.

Inderdaad, de markt van de Verenigde Staten is buitengewoon interessant. De tolmuren zijn hoog en het is moeilijk om er over te geraken, maar de kunst zit daarin, als gij er over geraakt zijt, er te kunnen blijven.

In de kunst om de importeurs uit de markt te weren, daar ontwikkelen de Amerikanen een spitsvondigheid die enig is in het ruilverkeer van de wereld. Onder andere, op dit ogenblik is er een nieuwe rechtspraak die zich ontwikkelt. Een nieuwe rechtspraak die voor doel heeft natuurlijk de importeurs terug uit de markt te dringen. Op grond van de antidumpingwet van 1921, hebben we al verschillende rechtspraken meegemaakt, bijvoorbeeld over het invoeren van cement, van eetwaren, zelfs van vliegenvangers. De eerste rechtspraak ging over het contesteren van de juiste waarde. Daar is een wijziging in gekomen. Op dit ogenblik aanvaardt men dat de Amerikaanse importeurs, die zich benadeeld voelen, zelf het bewijs moeten leveren dat de waarde onjuist is.

Want in de eerste fase was het omgekeerd, het was de Belgische exporteur die moest bewijzen dat zijn waarden wel juist waren. Bijgevolg moest hij het onderzoek ondergaan van het Amerikaans consulaat, waar men hem verplichtte te antwoorden op een hele reeks vragen die hem gesteld werden inzake zijn nijverheidsprodukten. In dat opzicht hebben we dus een vooruitgang geboekt.

Ingevolge de vooropgestelde progressieve vermindering van de invoerrechten ontwikkelt zich een nieuwe rechtspraak, die zeer gevaarlijk kan zijn en waarop ik zo vrij ben, Mijnheer de Minister, uw welwillende aandacht te vestigen.

Tot hiertoe moest de ondernemer in de Verenigde Staten het bewijs leveren dat hij werkelijk schade onderging door de invoer. Nu volstaat het te bewijzen dat er mogelijke schade zou kunnen ondergaan worden. En men gaat daarbij nog een stap verder. De schade moet niet meer horizontaal worden vastgesteld, maar nu volstaat het dat ze verticaal wordt bewezen.

Wat wil dat zeggen? Vroeger moesten, voor het bepalen van de schade, een hele reeks ondernemingen daarbij te pas komen. Nu volstaat het dat een enkele onderneming in een bepaalde tak wordt bedreigd. Bovendien, dat enkel een onderdeel van het bedrijf de schade ondergaat. Bijgevolg, als die rechtspraak zich moest uitbreiden, dan verzeker ik u dat onze uitvoer naar de Verenigde Staten zal onderworpen worden aan heel wat hinderpalen.

Dat verwondert mij des te meer, daar de Verenigde Staten beweren voorstander te zijn van een stijging van de invoer uit het Westen en zij ons zeer behulpzaam willen zijn, zelfs door het ter beschikking stellen van dollars en zo meer. Zij zouden dan evenwel ook moeten begrijpen dat wij verkiezen die dollars te verdienen.

Ik wil hierbij herinneren aan datgene wat de heer Spaak gezegd heeft betreffende zijn opvatting over de Europese integratie.

Hij heeft gezegd dat hij tien jaar gezocht heeft naar een basis en dat hij zich vergist heeft, maar dat hij thans de economische basis heeft gevonden, de enige juiste en meest solide. Dat moet ook zo zijn met de Verenigde Staten, — en de heer Lalmand heeft wel zijn best gedaan om te glimlachen, — maar de strijd blijft niettemin bestaan.

Wij moeten onze vrienden de Amerikanen overtuigen dat wij ook een economische basis moeten hebben, substructuur voor het Atlantisch pakt, en dat het niet voldoende is het embargo te leggen op de uitvoer naar het Oosten, maar dat zij dan de compenserende invoer moeten verzekeren uit het Westen.

Ten slotte, Mijnheer de Minister, een derde punt, namelijk het Fonds van de Buitenlandse Handel. Dit is een initiatief dat genomen werd door de vorige regering, maar dat wordt toegepast door de huidige regering. Ik apprecieer dat initiatief. Dat Fonds is inderdaad een middel om op het stuk van buitenlandse handel te doen aan pionierswerk.

Ik ben akkoord met de grote lijnen ervan, namelijk dat we overzees moeten werken en dat men zich daarbij moet beperken tot de kleine en middelmatige bedrijven, geen grote, omdat deze over eigen fondsen beschikken om het nodige te doen; ten derde, dat wij ons moeten houden aan een collectieve formule. Maar ik ben werkelijk verwonderd over de karige toepassing.

Ik ken het geval van een tiental kleine ondernemingen, die trachten door samenvoeging de kosten bijeen te brengen om een prospectie te ondernemen in onze eigen kolonie. Die kosten werden geraamd op 600,000 frank, en de vraag om tussenkomst werd gedaan aan het Fonds voor Buitenlandse Handel. Het antwoord luidde als volgt :

« Gij kunt een lening krijgen voor het derde van het bedrag, zijnde 200,000 frank, terug te betalen na twee jaar. »

Wel, Mijnheer Heren, een lening van 200,000 frank, terug te betalen na twee jaar, betekent een subsidie van 10,000 frank ten overstaan van een uitgave van 600,000 frank. Werkelijk, Mijnheer de Minister, dat is te weinig. Bovendien, ben ik zo vrij geweest een oogje te werpen op al de formaliteiten die moesten vervuld worden om die lening van 200,000 frank te kunnen bekomen. Die formaliteiten zijn werkelijk overdreven! Ik vind dat, onder dit opzicht, wat meer ondernemingszin zou moeten aan de dag gelegd worden.

Ten slotte, Mijnheer de Minister, brengt deze prospectie, waarvoor 600,000 frank door tien maatschappijen ingezet worden, iets op voor de gemeenschap en ook voor de Staat. Gij weet dat de Staat op dit ogenblik, gezien onze fiscaliteit, een tamelijk geprivilegeerd actionaris is in de meeste ondernemingen; namelijk, dat hij de helft van de winsten opstrijkt. Bijgevolg zoudt gij op die wijze ruim terugbetaald worden voor de hulp, die gij aan de prospectie zoudt verleend hebben, zonder te spreken van al de economische voordelen, die hieraan verbonden zijn. Ik verwijs overigens naar het prospectiefonds van Nederland, waar men, mits het vervullen van bepaalde zakelijke voorwaarden, kan genieten van 25 t. h. van de prospectiekosten, die door de verschillende firma's in kwestie worden ingezet.

Ik weet dat het bedrag waarover gij beschikt slechts gering is; het is maar 50 miljoen. Maar ik stel vast dat het bijlange nog niet uitgeput is, en daarom zou ik u de raad willen geven in dat opzicht wat meer soepelheid te betonen.

Ten slotte, Mijnheer de Minister, zou ik, om te eindigen, een kleine delicate operatie moeten doen, die, naar ik hoop, in uw voordeel is.

Ik heb gezien dat men u in het laatste congres van de socialistische partij een kroontje op het hoofd heeft gezet, een kroontje van klatergoud! Ik vind dat gij te zakelijk zijt om op dergelijke wijze gesierd te worden. Ziehier waarover het gaat.

In zijn rede heeft de heer Eerste-Minister op het congres van de socialistische partij gezegd : « Victor Larock a pris des mesures pour développer notre exportation. » En een beetje verder wordt gezegd : « Notre exportation a atteint des chiffres records. Aucun autre gouvernement n'aurait pu arriver à ce point. (Applaudissements.) »

Ik veronderstel dat dit congres gehouden werd voor naïeve mensen. (Spotgelach op de socialistische banken.)

Wanneer gij mij niet gelooft, zal ik u hiervan het bewijs leveren. (Op de socialistische banken : « Vooruit maar! ».)

Wat lees ik in het verslag? « Deze expansie van onze buitenlandse handel komt in het bilan, onder meer, tot uiting door een aanzienlijke verhoging van de tewerkstelling van de werklozen. »

Daarover zijn wij dus akkoord; want het staat in het verslag van de begroting dat onze export aanleiding heeft gegeven tot aanzienlijke tewerkstellingen. Dat is duidelijk, meen ik. (Onderbreking van de heer Gelders.)

Hierop antwoordt de Minister van Buitenlandse Handel, de heer Larock : « Ik beschik over zeer beperkte middelen. »

Iedereen heeft dat inderdaad hier op de tribune laten uitschijnen en zelfs mijn collega de heer Brasseur heeft doen uitschijnen dat die middelen blijkbaar wat meer uitgebreid zouden kunnen zijn.

Inderdaad, deze middelen zijn beperkt. Het zijn de klassieke middelen, die eigen zijn aan elke regering : verdragen afsluiten, onderhandelingen voeren, maatregelen die werken op lange termijn en lange afstand. Dat is duidelijk voor iedereen.

Wanneer wij onze uitvoer nagaan, wat is er dan veranderd in de structuur? Niets. De geografische spreiding is ook dezelfde gebleven.

Wat wij wel gedaan hebben, is kwantitatief, in tonnemaat met 20 t. h. gestegen. De prijzen zijn gedaald. Wij zijn meegedreven met de zwellende vloed van de internationale ruilhandel. Dat is alles, er zijn geen nieuwe producten, er zijn geen nieuwe markten. (Onderbrekingen op de banken van de socialistische partij.)

Ik weet dat de heer Van Eynde niet te overtuigen is wanneer het gaat over verstandige zaken.

Maar de regering heeft wel initiatieven genomen en, tot mijn spijt, vallen deze initiatieven uit in het nadeel van de buitenlandse handel. Want, inderdaad, er zijn voorwaarden bepaald door de Minister om aan expansie te doen. Ten eerste : de prijzen. Wel, onze prijzen, waarvan de heer Minister gezegd heeft dat ze te hoog zijn, aangezien 75 t. h. van zaken die wij hadden kunnen doen, door de te hoge prijzen zijn vervallen. Onze fiscaliteit is verhoogd met 4 miljard. Onze algemene nationale onkosten, — en dat noem ik de belastingen die betaald zijn, — die algemene nationale onkosten, die zouden moeten worden verminderd, zijn gestegen.

Over welke middelen beschikt de Minister? Hij beschikt over 3½ t. h. van de totaliteit van de begroting om te doen aan buitenlandse expansie. Ik stel mij een firma voor die 40 t. h. van haan

bedrijvigheid afgericht heeft op de uitvoer en op de totaliteit van de uitgaven $\frac{3}{4}$ t. h. zou uitgeven. Zulke firma zou failliet gaan op zes maanden tijd.

Een tweede element is de factor productie. De regering heeft initiatieven gesteund in zake de vijfdegenweek. Die geven bovendien aanleiding tot verhoging van de productiekosten. Welnu, ik stel mij de vraag : Welke zijn de praktische maatregelen die de regering overweegt om die negatieve gevolgen ongedaan te maken?

De heer De Sweemer. — Is de heer Cool daarmee akkoord?

De heer Van Hamme. — Ik heb het over de Minister van Buitenlandse Handel. Ik doe niet aan politiek! Het gaat enkel over zaken, en de Minister verstaat die taal veel beter dan de heer Van Eynde. Ik wil hem hulde brengen voor zijn zakelijk betoog. Hij heeft hulde gebracht aan de patroons, hulde aan het kaderpersoneel, hulde aan de arbeiders. Inderdaad, Mijne Heren, dat zijn de grote stootkrachten waarover wij beschikken om onze positie in het buitenland te versterken. Maar ik vind het misplaatst dat de regering het nodig oordeelt met papieren festoenen haar façade te versieren. Congreslabels kunnen best ter zijde blijven. (*Handgeklap op de banken van de christelijke volkspartij.*)

De heer Voorzitter. — Wij weten dat de tijd van de Minister zeer gemeen is en in die voorwaarden zou ik willen aandringen opdat de redenaars hun tussenkomen niet te zeer zouden rekken.

Het woord is aan de heer Van den Eynde.

De heer Van den Eynde (op het spreekgestoelte). — Mijnheer de Voorzitter, ik zal trachten op u wens in te gaan en mijn tussenkomen zoveel mogelijk in te korten.

Mijnheer de Minister, u hebt de belangrijkheid van onze exporthandel zeer goed bepaald, wanneer gij gezegd hebt dat vier Belgen op tien leven van de buitenlandse handel, drie arbeiders op vier tewerkgesteld zijn bij de vervaardiging van uitvoerproducten. Bijgevolg, uitvoer betekent arbeid, betekent koopkracht, betekent welvaart. Het is daarom nodig dat wij ons met toewijding toeleggen op de uitbreiding van onze buitenlandse handelsverrichtingen.

Wij mogen er ons over verheugen dat onze export toeneemt. Ik ben het niet helemaal eens met voorgaande spreker, wanneer hij zegt dat het maar een algemene opgang is, een meesleuren in de algemene vloed. Zeker, de heer Minister betwist niet dat er een algemene opgang is van de ruilhandel op de wereldmarkt, maar anderzijds, moeten wij ook toegeven dat de verhoging van export de resultante is van de samenwerking van alle actieve krachten in ons land. En dan moet ik er ook aan toevoegen dat ik de verdienste en de toewijding van de heer Minister niet onderschat. Ik heb nooit een vraag gesteld zonder dat hij mij openhartig de volledige inlichtingen, die ik verlangde, heeft gegeven.

Als ik goed begrepen heb, dan heeft hij zich beklagd over het feit dat de privésector nog al dikwijls wantrouwig staat tegenover de samenwerking met de openbare besturen. Deze verklaring verbaast mij enigszins omdat de uitvoer gestegen is om zelfs in October topcijfers te bereiken, volgens de statistieken. Nu ware het te hopen dat we nog hogere cijfers zouden bereiken, opdat wij aldus meer welvaart in het land zouden hebben.

Die verklaring heeft mij enigszins verbaast, Mijnheer de Minister. Als ik zie dat onze productiviteit verhoogd is met 25 t. h., zonder het aantal arbeiders te moeten verhogen, dan zeg ik dat onze privésector een zeer merkwaardige inspanning heeft gedaan, en het past dat wij die hier vermelden.

De heer Minister heeft anderzijds ook verklaard : « Nederland voert grote hoeveelheden landbouwproducten uit, wij voeren veel nijverheidsproducten uit, de Nederlanders zijn uitmuntende handelaars, wij zijn goede fabrikanten; als wij samenwerken, zullen wij onze uitvoer opvoeren. »

Ik meen, Heer Minister, dat deze tekst wel duidelijk kan schijnen, maar niet helemaal uw opvatting weergeeft, want dan zou u zeggen dat wij ons, in het raam van onze collectieve uitvoer bijzonder zouden toeleggen op handelsproducten, en Nederland voornamelijk op landbouwproducten.

Daarom wil ik u doen opmerken dat op dit ogenblik onze landbouwproductie zo groot is dat wij de grens van de behoeften van ons land hebben bereikt, ja zelfs overschreden. Bijgevolg, moeten wij meer dan voorheen onze aandacht besteden aan de uitvoer van land- en tuinbouwproducten.

Ik geef toe dat de Nederlanders betere handelaars zijn. Wij moeten op dat stuk realistisch en objectief zijn. Dat wil niet zeggen dat wij op dat gebied geen vorderingen kunnen maken en de handelsgeest van de Belgen niet dient ontwikkeld, want ik meen dat ons volk meer handelsgeest aan de dag moet leggen, initiatieven moet durven nemen, beschikken over een exportorganisatie, gesteund op methode, eerlijkheid, die vertrouwen inboezemen, die niet alleen in de huidige omstandigheden diensten zullen bewijzen, maar ook in het stadium van een Economische Unie of een Verenigd Europa.

Maar de gunstige cijfers van de statistieken mogen ons niet doen vergeten dat, zoals de heer Van Hamme daareven heeft gezegd, de structuur van onze uitvoer ongelukkig niet genoeg werd gewijzigd. Onze inspanning is niet ruim en niet veelzijdig genoeg. Wij blijven vastzitten op dezelfde markten en veroveren geen nieuwe handelsstellingen. Wij zien dat Nederland 20 t. h. van onze totale uitvoer afneemt, en meestal nijverheidsproducten. Wij mogen ook niet vergeten dat Nederland op dit ogenblik een grote inspanning doet om zijn industrialisatie op te voeren.

Dit kan op zeker ogenblik een terugslag medebrengen.

Is het waar dat Nederland nogal sterk aandringt op vervroegde betaling van belasting in de nijverheid? Indien ja, kan daaruit worden afgeleid dat de geldmiddelen zullen worden beperkt en de koopkracht van de Nederlandse nijverheid zal worden gereduceerd, wat van aard zou kunnen zijn de aankoop van grondstoffen in ons land te stremmen.

Een vraag nu in Beneluxverband en wel met betrekking tot Luxemburg. U weet dat we de verhoudingen tot dit land zeer hoog schatten. Doch, Luxemburg zou recht hebben op de invoer van 300,000 kilo druiven uit Frankrijk, in compensatie waarvan wij 25,000 kilo druiven naar Frankrijk zouden mogen afzetten. Nu wordt er beweerd dat zelfs dit contingent niet wordt bereikt. Mijn vraag is nu of een partner in de Benelux een handelsovereenkomst kan afsluiten zonder de anderen te kennen, en zo ja, heeft België dan toestemming verleend aan Luxemburg om dit akkoord met Frankrijk af te sluiten?

Op de tweede plaats voor onze uitvoer komt Duitsland. De invoer stijgt meer dan de uitvoer, in zulke mate dat Duitsland als invoerend land de eerste plaats heeft veroverd op de Belgische markt en de invoer overtreft de uitvoer met één derde. Wanneer ik nu vaststel dat de uitvoer niet gelijk loopt met de invoer, moet er toch iets zijn dat hapert. Ik denk dat we door andere landen aldaar zekere posities hebben laten innemen of dat we te laat op de markt gekomen zijn.

Mag ik ook de aandacht vestigen op de noodzakelijkheid van de samenwerking onder de beroepsgroeperingen van België en Duitsland? De Gentse bloemisten hebben, in overleg met Duitse importeurs, zulke samenwerking tot stand gebracht en een fonds opgericht ter bevordering van onze uitvoer van sierplanten naar Duitsland. Dat geeft goede resultaten. Ik denk dat ook de andere beroepsverenigingen in dezelfde zin zouden moeten ageren en dat dergelijke contactname door onze vertegenwoordiging in Duitsland en door ons Ministerie moeten aangemoedigd worden.

Aan volgende vraag hecht ik veel belang; ze betreft de uitvoer naar Duitsland van goederen die bestemd zijn voor de bezettende legers. Bij het herkrigen van zijn onafhankelijkheid zou Duitsland het recht opeisen die goederen zelf aan te kopen. Ik denk aan textiel, vlees, enz. Op de interpellatie betreffende textiel wil ik niet vooruitlopen. Maar indien Duitsland werkelijk dit recht heeft, zou ik aandringen op verhoging van onze leveringen van vlees, dat nu aangekocht wordt in Denemarken, Nederland en Frankrijk.

En nu we het over Duitsland hebben, wil ik u niet verhelten dat ik met veel belangstelling de berichten heb gelezen betreffende het bezoek van de heer Spaak aldaar, en goede geburen die spreken nogal dikwijls met elkaar. Dan mag ik veronderstellen dat gij wel goed op de hoogte zijt van die besprekingen. Ik geef alleen een korte samenvatting van de berichten in de bladen verschenen. Er zou besproken zijn een verlaging toe te passen, voor een periode van tien à vijftien jaar, van de huidige uitvoerrechten, dus op goederen uit Benelux naar Duitsland. Het maximum zou zijn 30 t. h., maar gemiddeld zou men van 10 tot 15 t. h. gaan, zoals wij nu toepassen voor de Beneluxdouanetarieven ten overstaan van andere landen.

Dan zou ik u durven vragen, Mijnheer de Minister, of deze actie bij Duitsland beperkt blijft. Tracht men Duitsland als lid van de Beneluxunie te krijgen, of is het een werking die op touw gezet wordt onder de zes landen van de Kolen- en Staalgemeenschap?

Ik moet er ook aan toevoegen dat er een andere leemte blijft in de structuur van onze uitvoer, maar ik wil u daar geen verwijt van maken. Onze uitvoer naar Congo en ook naar de sterling- en dollarzones is te zwak. Voor Congo zou ik u dit willen vragen : Nu dat de verhoudingen tussen Indonesië en Nederland gewijzigd zijn, kan het nuttig blijken dat de douaneregeling voor de Congolese producten zou herzien worden en dat zekere vrijstellingen van douanerecht zouden onderzocht worden. Gij hebt volledig gelijk wanneer gij zegt dat wij voet moeten zetten op de Congolese markt. Deze moet onze aandacht waard zijn, niet om wille van de Congolese markt alleen, maar omdat van daaruit een centrum van uitstraling naar Zuid-Afrika zou kunnen tot stand komen.

Ik moet nog herinneren aan wat ik vroeger reeds gezegd heb, nl. dat onze inspanning voor de uitvoer van land- en tuinbouwproducten nog onvoldoende blijkt. Men voert wel een actieve uitvoerpolitiek voor de nijverheidsproducten, maar deze blijft te passief voor de land- en tuinbouw. En hier wil ik uw aandacht terug

vestigen op de woorden van de heer Kronacker, die er zich over beklaagde dat er niet meer landbouwwattachés worden benoemd. Ik steun volledig deze vraag, want ik meen dat nu de landbouw aan een keerpunt in zijn economie is gekomen en er dus uitvoermogelijkheden bestaan, het nodig is meer belang aan de uitvoer van onze land- en tuinbouwproducten te hechten en onze vertegenwoordiging te versterken en te verbeteren.

Nog een woord over de vrijgeving van de handel. In het verslag van verleden jaar van de heer Van der Schueren, — als ik mij niet bedrieg, — heb ik kunnen vaststellen dat België een vrijmakingprocent van 61.3 t. h. voor de landbouwproducten had bereikt. Nu, een punt vrijgeven in de landbouwsector betekent een vrijgeving van 100 miljoen frank handelswaarde. Ik zie dat de gedeeltelijke vrijgeving van de sector « vlees » voor België maar op 0.4 t. h. vastgesteld is. Bijgevolg, als ik goed samentrek, dan komt men met deze vrijgeving tot 61.7 t. h. Gij hebt verklaard, Mijnheer de Minister, dat een aanvullende vrijgeving in de landbouwsector zal stijgen tot 69 t. h. Dan vraag ik u op welke wijze de vrijgeving op de collectieve lijst zal opgevoerd worden van 61.7 t. h. tot 69 t. h. Hebben wij dan nog zelf offers te brengen of zal het verschil van 7 t. h. gedragen worden, in de collectieve Beneluxlijst, door de andere partners?

Deze vraag is zeer belangrijk, en ik hoop wel dat u mij desangående enkele inlichtingen zult kunnen verschaffen. De liberalisatie tot 69 t. h. zal ten slotte niet volstaan, vermits gij verbintenissen hebt aangegaan tot 75 t. h. U zegt: Wij gaan niet verder, het land kan het niet dragen! U hebt volkomen gelijk. Maar dan antwoord ik u het volgende, Mijnheer de Minister: Gij hebt een vraag gericht om het referentiejaar te doen veranderen. Veronderstel dat de commissie der transactie u in het gelijk stelt, en men als referentiejaar 1952-1953 neemt, dan komen wij, in de landbouwsector, hoger dan wat vereist wordt.

Kunnen wij dan de gedane vrijgevingen in de sector vlees terugnemen?

In het tegenovergesteld geval: u wordt in het ongelijk gesteld door de commissie van transactie. Zijt ge dan gedwongen toch vrij te geven tot 75 t. h.? Zo ja, dan wordt het een catastroof voor de landbouw. Hoe zult gij u verantwoorden tegenover de aangegane verbintenissen?

Het gaat niet op verschillende referentiejaar te aanvaarden. Zo bij voorbeeld Oostenrijk nam het referentiejaar 1949; Benelux 1948; voor Duitsland is het referentiejaar 1951 of 1952. Het zou dus nodig zijn dat de kwestie van het referentiejaar eens volledig zou worden herzien en dat een eenvormig jaar zou genomen worden.

We zouden ervoor moeten zorgen dat de lijsten inzake liberalisatie even duidelijk en even volledig zouden zijn als die van België. Men heeft mij bevestigd dat de lijsten van de andere landen — en wel van landbouwlanden, — niet altijd met dezelfde duidelijkheid zijn opgemaakt. Het zou goed zijn dat bij het opmaken van de lijsten van vrijgeving dezelfde criteria zouden worden vastgesteld voor al de landen.

Ook het woord « vrijgeving » zou in alle landen hetzelfde moeten betekenen. Zo wordt beweerd dat in Zwitserland, wanneer een invoerder van fruit een kilogram fruit koopt op de binnenlandse markt, hij thans een vergunning krijgt om drie kilogram in te voeren en dat Parijs zou zeggen « dat aanvaarden wij als vrijgeving van de handel, dus als liberalisatie ».

Wij moeten ons kunnen verstaan over de betekenis van het woord « vrijgeving ». Daarbij komt dat Zwitserland een communiqué heeft uitgegeven, dat luidt als volgt: « Wij laten weten dat groenten en fruit wordt vrijgegeven, met de beperking dat deze vrijgeving geschorst wordt gedurende een tijdspanne van een jaar om eigen productie te kunnen verkopen. »

Maar, Mevrouwen, Mijne Heren, wanneer de vrijgeving niet koopt over heel het jaar, wanneer een land het recht voorbehoudt om gedurende zekere tijdstippen van het jaar de deuren te sluiten om eigen productie te beschermen, dan kan men het niet aanzien als vrijgeving, maar een vrije invoer beperkt door een tuinbouwkalender.

Mijnheer de Minister, gij hebt zeer terecht gewezen op het feit dat onze jonge lieden zeer moeilijk te bewegen zijn om naar andere landen uit te wijken. Het staat vast — en wij moeten het bekennen — dat de Belgen een « esprit de clocher » bezitten. Dan vraag ik mij af, Mijnheer de Minister, wat heeft ons land gedaan om de jeugd in die richting te sturen, ze te helpen, ze voor te lichten?

Ik wil eindigen, om het geduld van de achtbare heer Voorzitter niet langer op de proef te stellen. De heer Minister heeft aan de Kamer een suggestie gedaan, een beetje schuchter, — men beweert dat de Minister van Buitenlandse Handel een groot gentleman is, maar een weinig schuchter; in elk geval op die schuchterheid wil ik niet ingaan, maar dat hij een gentleman is, neem ik volgaarne aan, — hij heeft gezegd dat het jammer is, dat geen betere aanmoediging en inlichtingen kunnen worden gegeven omdat er geen fonds voor buitenlandse expansie bestaat.

Gij hebt overschot van gelijkt, ik weet niet of dit een noodkreet is geweest, maar het was in elk geval de uitdrukking van uw verlangen. Ik zie daarin een beroep op een vrijwilliger die bereid zou zijn een amendement in te dienen om daarvoor kredieten ter beschikking te stellen.

Ik wens, Mijnheer de Minister, dat uw schone redevoering zou kunnen bekroond worden met deze daad en dat u de nodige kredieten voor de oprichting van een fonds voor buitenlandse expansie zullen worden ter beschikking gesteld. (*Handgeklap op de banken van de christelijke volkspartij.*)

M. le Président. — Il y a encore trois inscrits: un de la gauche et deux de la droite.

M. Sercu m'a signalé qu'il n'en avait que pour trois minutes, et les autres pour vingt-cinq minutes. (*Exclamations.*) Je passe donc la parole à l'orateur qui a promis d'être le plus bref. (*Sourires.*)

Het woord is aan de heer Sercu.

De heer Sercu (op het spreekgestoelte). — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Mevrouwen, Mijne Heren, ik wil slechts gedurende enkele ogenblikken de aandacht van de Kamer vragen.

In zijn zeer interessante redevoering heeft de heer Minister bemoedigende cijfers naar voren gebracht, namelijk de verhoging met 5 miljoen ton in hoeveelheid en met 19 miljard in waarde, van de uitvoer voor de tien eerste maanden van 1955, vergeleken met dezelfde periode in 1954. In procenten uitgedrukt, het is een verhoging van 23 en 21 t. h. In tegenstelling met verschillende der voorgaande sprekers, ben ik er vast van overtuigd dat deze uitslag voor een groot deel te danken is aan het dynamisme en aan de werkkraft van onze Minister en van zijn departement. Zeker en vast zouden wij dergelijke uitslag niet hebben bereikt zonder die werkkraft en zonder dat dynamisme.

Ik houd er dan ook aan de heer Minister geluk te wensen met de bereikte resultaten.

Ik wil in het bijzonder van deze bespreking gebruik maken om te wijzen op sommige min goede uitslagen die bereikt werden, en dit voornamelijk voor wat de uitvoer van textielproducten betreft. Tegenover die 23 en 21 t. h. verhoging, boeken de textielproducten slechts een verhoging van 10 in hoeveelheid en 3.8 t. h. in waarde. Dit is ongeveer de enige nijverheid van afgewerkte producten, die meer dan de helft moet uitvoeren van haar voortbrengst en zij is dus veel meer gevoelig dan de andere nijverheden.

Hetgeen de uitvoer daarvan voornamelijk in de weg staat is de industrialisatie van landen die vroeger goede klanten waren, de concurrentie van Japan en Nederland en de beschermingsmaatregelen door Frankrijk genomen, zoals premies voor de uitvoer en teruggave van de sociale en fiscale lasten.

Het is bijzonder de sector van het vlas, die het meest te lijden heeft door die verschillende beschermende maatregelen.

Om u de toestand te schetsen, wil ik u enkele productiecijfers geven.

Voor het tweede trimester van 1952 hadden wij, vergeleken met 1937-1938, een productie-index van 81. Voor het vierde trimester van 1954 bedroeg deze productie-index 124, en voor het jaar 1954, 112.

Maar daartegenover staan wij met een vermindering van de groothandelsprijzen: van 444 in 1952 zijn deze gevallen tot 404 in 1954.

Wat de index betreft van de uitvoerprijzen voor de textielwaren, is deze gedaald van 487 op 352, wat een vermindering betekent van 28 t. h. voor de periode van 1952 tot 1954.

Vergeleken met de andere nijverheden, is de toestand van de textielnijverheid voorzeker bedenkelijk, dus minder goed.

Wat de vlassector betreft, daar is de toestand het ergst. Het is bijzonderlijk Vlaanderen dat hierdoor te lijden heeft. Er wordt slechts voor 40 t. h. van zijn capaciteit gewerkt. Terwijl voor de textielnijverheid in het algemeen, de productie vergeleken met 1937-1938, 112 bedraagt, is de productie van de vlassnijverheid nog 22 t. h. lager dan deze van 1937-1938.

In Vlaanderen verdwijnen regelmatig vlasspinnerijen en vlasweverijen. Wij hebben gisteren een noodkreet gehoord van onze vriend Toubeau, omdat de « Laminiers de Nimy » zouden gesloten worden. Bij ons verdwijnen regelmatig vlasspinnerijen en -weverijen. De drie vlasspinnerijen, die vroeger in mijn stad bestonden, zijn in de laatste jaren verdwenen en twee vlasweverijen zijn ook gesloten geworden. Het is bijzonderlijk te wijten aan de Franse dumping dat deze toestand veroorzaakt wordt.

In zijn inleidingsrede heeft de heer Minister van Buitenlandse Handel op verschillende van deze oorzaken gewezen. Maar wij hebben toch met voldoening kunnen vaststellen dat het aantal werkloze textielarbeiders gedaald is van 42,000 op 30,000. Inderdaad, het aantal volledig werklozen in de textielnijverheid bedraagt nog 23,628, en met het aantal gedeeltelijk werklozen blijft dit rond de 30,000.

De toestand is dus nog het slechtste in deze bedrijven.

Op bladzijde 29 van het interessant verslag van de heer Bertelsoen wordt gezegd : « Een onzer belangrijke nijverheidstakken, te weten het textielbedrijf, neemt in het algemeen geen deel aan de expansie van onze buitenlandse handel ».

Hij kondigt maatregelen aan, die door een werkgroep zullen voorgesteld worden aan het ministerieel comité voor economische coördinatie.

Maatregelen zijn beloofd en wij zullen die loven de dag dat zij zullen genomen zijn.

Wij zijn reeds verschillende malen bij de heer Minister van Buitenlandse Handel en ook bij andere ministers geweest, om de toestand van de textielnijverheid te bepleiten. Maatregelen zullen in de eerste dagen in toepassing gebracht worden, bijzonderlijk wanneer Frankrijk zijn politiek op dit gebied niet verandert.

Wij zijn gelukkig te kunnen zeggen dat wij, in tegenstelling met vroeger, in onze huidige Minister van Buitenlandse Handel iemand vinden, die meer aandacht aan de textiel besteedt, hetgeen voorheen niet het geval was, omdat de belangstelling voor de zware nijverheid domineerde.

Wij vragen de heer Minister verder al te doen wat mogelijk is om de textielnijverheid te helpen en terug op te richten. Maar wat wij ook moeten verklaren en vragen is : dat de werkgevers eveneens hiervoor maatregelen zullen moeten nemen. De tijd is voorbij dat twintig verschillende fabrieken twintig verschillende artikelen konden voortbrengen. Zij zullen zich moeten concentreren, zij zullen moeten standardiseren, zij zullen moeten samenwerken om de exportmarkten te veroveren.

Wanneer zij dit doen, met de hulp van de Minister van Buitenlandse Handel, zijn wij verzekerd dat ook de textielnijverheid een nieuwe bloei zal tegemoet gaan. (*Toejuichingen op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est à M. Schot.

M. Schot (à la tribune). — Mesdames, Messieurs, j'ai entendu à cette tribune beaucoup de choses vraies, beaucoup de choses partiellement vraies et beaucoup de choses inexactes.

Si l'on voulait tout remettre au point, il faudrait longtemps. Mais ce débat a au moins montré l'utilité de l'existence du Ministère du Commerce extérieur, puisqu'il y a tant de différences d'appréciation et de méconnaissance des faits réels.

On croit souvent que le Ministère du Commerce extérieur est un département mineur du fait qu'il habite les locaux d'un autre ministère. Je crois que l'importance d'un département ne doit pas être appréciée d'après les locaux qu'il occupe, ni d'après le nombre de ses fonctionnaires, ni surtout suivant l'importance de son budget, mais bien d'après le rôle qu'il peut jouer et l'influence qu'il peut avoir.

Je pense que nous devons de temps en temps nous mettre en présence des faits. La première constatation que j'épinglé, et je ne fais que reprendre quelques données de l'excellente étude publiée dans le *Bulletin de la Banque Nationale*. J'en profite du reste pour féliciter une fois de plus les excellents services de documentation et d'études de la Banque Nationale, avec laquelle votre département est certainement en relation et avec laquelle il doit intensifier ses relations.

J'estime, soit dit en passant, qu'il faudrait établir plus d'unité dans toutes les études de nature commerciale et économique. Il existe un service d'études et de documentation à la Banque Nationale, à la Société nationale de Crédit à l'Industrie, au Conseil central de l'Économie, etc. Je pense qu'on pourrait centraliser tout cela et qu'on pourrait arriver à de meilleurs résultats avec des efforts beaucoup moindres.

M. Gelders. — Il y a aussi l'Institut national de Statistique.

M. Schot. — C'est trop mécanique.

Revenons à notre sujet : D'après l'auteur — que je ne connais pas — de l'excellente étude qui a paru dans le *Bulletin de la Banque Nationale*, toute la structure de l'appareil productif en Belgique s'est aménagée sous la pression de cette nécessité : payer tous les achats à l'étranger par des exportations.

Voilà une constatation. Toute notre structure économique s'est aménagée sous l'empire de cette nécessité. Nous étions obligés de tout faire pour exporter, parce que nos exportations sont la condition de nos achats à l'étranger.

Nous voyons que de notre production industrielle, bon an mal an, nous arrivons à exporter 40 %. M. Lalmand semble se plaindre de ce fait et le chiffre est, en effet, très élevé.

Il prouve toutefois que malgré toutes les critiques entendues contre l'organisation de l'économie et les marchés extérieurs, notamment en commission, nous n'avons pas si mal réussi, puisque nous sommes le seul pays au monde à exporter 40 % de notre production industrielle.

Il n'y a aucun pays qui atteigne ce quantum et il en a très peu qui en approchent. C'est que notre secteur privé, qui a dû faire cet effort, n'est pas si mal organisé!

C'est l'industrie surtout qui doit participer aux exportations. Bien sûr, cela nous rend vulnérables, parce que lorsque la conjoncture internationale est en régression, notre industrie en souffre; lorsqu'elle est en pleine expansion comme maintenant, notre industrie doit faire un effort énorme pour répondre aux besoins de l'étranger.

Mais si nous avons axé ainsi tout notre appareil économique pour payer nos achats à l'étranger, c'est parce que nous y étions contraints par la nécessité. Notre pays ne produit pas tout ce dont nous avons besoin et quand M. Lalmand nous dit : « Nous devons moins exporter, mais consommer plus à l'intérieur du pays », il ressemble à peu près à ce boulanger qui ne veut pas acheter de farine et qui veut cependant servir ses clients.

Ce serait absurde. Pour manger, nous devons acheter à l'étranger; pour travailler, nous devons aussi acheter nos matières premières à l'étranger; et pour acheter nos vivres et nos matières premières à l'étranger, il faut que nous vendions et que nous exportions. C'est pourquoi nous sommes dans cette nécessité inéluctable de devoir toujours orienter notre économie vers l'exportation. C'est la raison pour laquelle je disais que le Ministère du Commerce extérieur a une importance capitale en Belgique.

Cela établi et reconnu, il importe de ne pas avoir de politique contraire à nos besoins.

Quelles sont les industries qui nous permettent de vivre d'abord et d'être prospères ensuite?

Nous savons que 70 % de notre recette venant de l'exportation viennent de trois secteurs : la sidérurgie, les industries de fabrication métallique et puis l'industrie textile. Voilà ce qui nous permet d'exister et d'être prospères comme nous le sommes, à concurrence de 70 %, et le reste, c'est de l'accessoire.

Cela ne veut pas dire que nous ne devions pas diversifier les exportations et que nous ne devions pas lutter constamment pour étendre l'aire de notre marché et de nos produits. Mais cela veut dire tout de même que nous ne pouvons pas lâcher ces secteurs, puisque ce sont ceux qui nous ont permis d'être ce que nous sommes.

La leçon est très claire.

Une deuxième conclusion que je voudrais voir tirer ici, c'est que ce secteur industriel — qui est conditionné dans son ensemble par 40 % à l'exportation, c'est-à-dire la condition même de son existence et, dans certaines de nos industries, jusqu'à 80 ou 88 %, — dépend beaucoup de l'étranger et de la conjoncture internationale, tandis que le reste est assez stable. Ce qui constitue la consommation intérieure et la production pour l'intérieur ne se modifie pas beaucoup suivant la conjoncture économique, mais, il faut le reconnaître, ce domaine stable, c'est la médiocrité. Il faut néanmoins n'y porter atteinte à aucun prix. Je veux dire par là que, par exemple en matière agricole, lorsque vous avez consenti qu'en sept années nous devrions aligner notre politique agricole sur les marchés étrangers, vous avez commis une erreur; vous avez libéré un secteur que nous ne devions pas libérer et qui ne nous aidera pas à libérer d'autres produits. Tout ce que votre politique peut avoir comme résultat, c'est d'apporter un nouveau facteur d'instabilité dans notre économie et des risques de crise grave en cas de dépression internationale.

Voilà, je pense, une deuxième constatation.

Pour les conclusions générales, je me permets de vous renvoyer à la judicieuse étude que je vous ai signalée tantôt. Je rappelle cependant que dans une année moyenne, 400,000 personnes, 400,000 ouvriers, en Belgique, sont occupés uniquement pour les besoins de l'exportation et que, par conséquent, tout ce qui nuit à notre commerce extérieur, nuit aussi au standing de vie de notre population, et avant tout au standing de vie de notre population ouvrière.

Je rappelle encore que lorsqu'on dit que nous devrions vendre plus de produits finis, de produits de luxe, de biens de consommation et moins d'autres produits bruts ou de produits semi-bruts, on confond souvent autour et alentour. Nous devons produire et vendre ce que l'étranger veut bien nous acheter et nous payer. Une remarque en passant, ce qui nous laisse le plus grand profit net, c'est la vente des produits de l'acier et du fer.

Je ne veux ni exagérer ni minimiser le rôle du gouvernement dans le commerce extérieur. Je voudrais surtout qu'il ne mette pas trop d'entraves aux possibilités de notre développement industriel, puisque c'est là la clé de notre exportation. Quand je vois par exemple que dans l'ensemble de notre budget, nous n'avons que 150 millions pour la recherche technique, pour la recherche scientifique, en tout et pour tout, alors que nous devrions y consacrer des milliards, je suis peiné et je pense que le gouvernement, pas plus que ses prédécesseurs, du reste, dans ce domaine, ne fait ce qu'il devrait faire.

On parle souvent de produits nouveaux! C'est assez facile à dire, mais vous imaginez-vous quelle est l'aventure que constitue en Belgique la mise en fabrication de produits nouveaux? Ce n'est pas une simple hypothèse, c'est un exemple que je prends : je suppose que quelqu'un veuille produire quelque chose qui n'est pas encore produit en Belgique. Quand il aura décidé de courir son aventure, il se trouvera en butte aux difficultés créées par nombre d'autorités administratives : autorisation de bâtir, autorisation d'exploiter, etc. Chacun s'ingéniera à trouver des obstacles : les autorités communales, les autorités provinciales, l'Urbanisme, le Ministère des Travaux publics, le Ministère des Affaires intérieures, etc. Et s'il a beaucoup de chance, quand il aura construit son usine depuis quatre ou cinq ans, il court encore le risque de voir le Conseil d'Etat annuler toutes les autorisations accordées!

Si malgré tout, il produit, il verra immédiatement l'un ou l'autre département ministériel faire appel à l'étranger pour que ce produit devienne l'objet de concurrence en Belgique. Si dans tous les pays du monde ce produit est protégé, en Belgique, on favorisera la concurrence et même le dumping.

Et lorsque, timidement, respectueusement, le chapeau à la main, l'industriel se présentera à votre département pour vous dire : « Mais veuillez au moins que les traités internationaux existants soient respectés », vous répondrez, comme vos prédécesseurs l'ont fait durant des années : « Mais on négocie! Seulement, des circonstances de fait empêchent ces négociations d'aboutir. » Cela veut dire que vous n'avez ni les moyens ni la volonté ni même le désir de faire respecter les traités internationaux lorsqu'il s'agit de permettre à une industrie belge de naître et de vivre. Voilà un exemple vécu dont je vous ai maintes fois entretenu.

Il y en a d'autres!

On constate que chaque fois qu'en Belgique, on a établi une industrie, immédiatement on voit un département ou l'autre provoquer des actes de concurrence, ou en laisser commettre, de telle sorte que les efforts fournis sont ruinés.

Vous avez pris aussi, au gouvernement, des mesures permettant le financement des industries nouvelles, mais il faut regretter le manque de coordination des services gouvernementaux, qui entraînent des situations extraordinaires!

Encore une fois, je ne voudrais pas citer de nom parce que vous diriez qu'il s'agit de cas particuliers. Cependant, ceux-ci se multiplient.

Que voit-on, en effet? Quand une industrie est établie en Belgique pour mettre sur le marché des produits déterminés, que les Belges font des efforts dans le sens d'une production nouvelle, et au moment où elle commence à réussir, on voit venir un grand consortium international, qui investit très peu de capitaux propres, mais auquel vous procurez les moyens d'écraser tous les autres! A ce train, la Belgique sera un jour vidée de sa substance!

Ce n'est pas comme cela que l'on peut promouvoir l'économie et, par voie de conséquence, les exportations.

Je vous ai maintes fois parlé, et j'y reviens encore, du grave problème des brevets. Vous devez le mettre à l'étude. Vous avez dit un jour, à juste titre : « Nous devons importer en Belgique les inventions et procédés de l'étranger. » Mais le marché intérieur est tellement exigu que l'exploitation de brevets étrangers devient impossible si elle entraîne l'interdiction d'exporter les produits fabriqués.

Vous devez faire revoir et modifier notre législation sur les brevets et sur les traités internationaux en matière de brevets. Les autres pays ont trouvé le moyen de se protéger. Si vous ne faites pas cela, tous les beaux discours resteront des discours. Si votre administration est impuissante, laissez l'industriel à ses misères; mais, en ce cas, qu'on ne lui fasse plus de reproches et qu'on ne vienne pas dire à tort que l'esprit d'entreprise est mort chez nous et que le capital ne fait pas son devoir.

Il m'est désagréable, Monsieur le Ministre, de devoir vous dire cela parce que je sais très bien que ce n'est pas à vous personnellement que ce reproche s'adresse; c'est à un ensemble d'organisations. Mais vous savez comme moi combien tous les départements et les services ne sont que sables mouvants dans lesquels on s'enlise dès qu'on veut faire un pas. Lorsqu'on veut obtenir un renseignement, une étude, une autorisation, c'est la mer à boire! Quand on s'est adressé à vous et qu'on a obtenu satisfaction, on est renvoyé aux Affaires économiques, au département de ceci ou de cela, et éventuellement à trente-six services! Finalement, et c'est décourageant, on n'obtient rien!

N'y a-t-il vraiment pas moyen, au sein d'un gouvernement, d'établir des autorités responsables qui non seulement coordonnent, mais prennent les responsabilités d'agir vite, ce qui est souvent mieux que d'agir mieux quand il est trop tard!

Ces quelques exemples que je vous ai donnés ne sont pas dus, je pense, à la mauvaise volonté, à la mauvaise foi d'un département ou d'un service quelconque. C'est parce que justement on se trouve, je ne dirai pas dans chaque département ministériel, mais dans chaque secteur d'un département ministériel, devant des conceptions différentes, devant des politiques différentes, et dans ces conditions-là, il n'y a jamais moyen d'avancer.

Vous attirez souvent l'attention sur le défaut de notre représentation à l'étranger. Je vous ai parfois dit qu'en cela, vous exagériez, parce qu'après tout, le secteur privé avait prouvé qu'il pouvait se défendre et que les résultats — 40 p. c. d'exportation — en étaient une preuve. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas intensifier nos relations commerciales et notre représentation commerciale; mais il est une chose sur laquelle je voudrais attirer tout particulièrement votre attention, c'est qu'à l'étranger nous devons être servis par de la publicité, de la propagande. A cet égard, nos départements ont des vues trop étroites et là on fait de fausses économies de bouts de chandelle.

Je vous ai dit un jour que j'ai lu dans une revue importante cette chose ahurissante que si l'on avait libéré le mouvement des capitaux entre la Belgique et la Hollande, c'était pour permettre aux Hollandais de favoriser l'industrialisation de la Belgique!

Pour qui connaît la situation ici, cela paraît assez effarant. Nous sommes des exportateurs de capitaux et ce n'est pas certainement le capital hollandais qui doit venir industrialiser la Belgique. Je ne dis pas que certains industriels hollandais ne viennent pas établir ici des industries qui seront fructueuses, et pour eux et pour nous, comme nous irons établir des industries chez eux; ce sont des échanges tout à fait naturels, mais de là à nous laisser donner la réputation dans le monde financier international qu'il faut que nous attendions, pour notre industrie arriérée, l'apport de quelques capitaux étrangers pour nous sortir d'affaire, il faut reconnaître que vraiment notre propagande publique n'est pas bien faite!

Dans d'autres pays, Monsieur le Ministre, il existe des services de documentation en rapport avec la presse étrangère, des maisons d'avocats, comme il en existe à New-York. Cela est reconnu, admis, et c'est une excellente façon de défendre les intérêts généraux de la Belgique et du commerce belge. Faites la même chose, n'ayez aucun scrupule, tout le monde vous en sera reconnaissant. (Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.)

M. le Président. — La parole est à M. Scheyven.

M. Scheyven (à la tribune). — Monsieur le Président, je voudrais occuper très brièvement cette tribune pour parler de deux points précis.

Monsieur le Ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours que vous avez prononcé, et cependant, il y a un passage qui m'a étonné. Vous disiez, en effet : « S'il existait un Fonds national de l'expansion belge, administré paritairement par les secteurs public et privé, comme le modeste fonds actuel, mais disposant de plus amples moyens financiers, nous pourrions avoir une véritable politique commerciale, une vraie politique étrangère de notre commerce. »

Je passe les deux paragraphes suivants, où vous donniez les différents objets de ce Fonds d'expansion, et vous disiez ensuite :

« Puisqu'il ne nous est pas possible, même en période de haute conjoncture, de créer les réserves qui permettraient à l'Etat de remplir tout son rôle quand les affaires se ralentiraient, nous devons nous contenter de ce qui existe et tâcher d'en tirer le meilleur parti possible. »

Votre déclaration m'a étonné. Vous êtes à la tête du département du Commerce extérieur. Vous estimez qu'il faut faire quelque chose de plus que ce que vous faites. Vous estimez qu'il faudrait pouvoir disposer de moyens plus importants, mais vous ajoutez qu'en période de haute conjoncture, ce n'est pas chose possible. Or, Monsieur le Ministre, nous sommes en période de haute conjoncture. Nous avons rarement connu, dans notre pays, une situation aussi prospère qu'aujourd'hui. Que faut-il encore attendre pour avoir ce fonds d'exportation et pour prévoir l'avenir? Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit hier, mais à propos de l'aspect économique de la question dont je parlais, il y a, à côté de l'impératif moral et politique, l'intérêt que comporte pour nous la création de nouveaux marchés. Je n'ai pas voulu m'étendre longuement à ce sujet. Je vous ai indiqué un chiffre. Vous n'avez pas l'air de le discuter. Notre participation dans le capital de la Banque Internationale est de l'ordre de 4.5 millions de dollars, capital qui a drainé vers notre pays un volume d'affaires représentant 100 millions de dollars. Je pourrais vous citer un autre chiffre que votre département ne contesterait certainement pas : nous avons accordé pour le relèvement de la Corée du Sud, en 1953, 10 millions de francs belges, et en 1954, 10 millions également. Or, cette contribution a permis de drainer sur notre marché un volume d'affaires de 195 millions de francs belges.

C'est ainsi que, sans parler à nouveau de la question que je soulevais hier, ce que je vous proposais, en somme, c'était la constitution d'un fonds d'expansion qui réclamerait de la Belgique une contribution de 300 à 350 millions. Nous y aurions un intérêt extrêmement important, parce que cette cotisation étant libellée en francs belges, reviendrait travailler sur notre marché; à long terme, elle créerait des marchés d'exportation nouveaux, et enfin, en collaborant avec les Etats-Unis dans un programme de large envergure, il est probable que des dollars repasseraient sur notre marché avant de rentrer dans leur pays d'origine.

J'insiste, Monsieur le Ministre, sur la nécessité de prévoir et de préparer l'avenir. C'est une thèse que j'ai défendue à diverses tribunes et que je crois vraie. L'erreur que l'on commet est de penser que si demain nous nous trouvions placés devant le désarmement mondial, nous pourrions immédiatement employer les économies qui en résulteraient et qu'il ne se produirait, dès lors, pas de crise économique grave.

J'ai reçu dans mon courrier ce matin une lettre venant de Lybie où je lis :

« C'est avec juste raison que vous avez défendu certaines propositions qui permettraient de résoudre le problème et de prendre des mesures indispensables, telles que l'organisation des services, l'engagement d'experts et l'élaboration des plans. Nous nous heurtons à des difficultés considérables en ce qui concerne la mise sur pied des plans, le recrutement des experts nécessaires pour la réalisation des plans, étant donné les ressources insuffisantes dont nous disposons. »

En somme, c'est ce que vous avez dit dans votre discours de la semaine passée : Nous disposons de recettes modestes, et pourtant, il est indispensable de prévoir l'avenir.

J'ai une seconde question à poser et j'en aurai ainsi terminé. Je vous ai dit un mot hier en ce qui concerne notre collaboration à l'Assistance technique. J'ai dit que la contribution de la Belgique était inférieure à celle des autres pays. De ce fait, nous arrivons au résultat suivant : c'est que le nombre de nos experts qui sont envoyés à l'étranger est moindre que celui des autres pays, et notamment des Pays-Bas. Je crois que c'est là un mauvais service que l'on rend à notre pays. Les experts qui sont envoyés sont appelés à donner des conseils aux gouvernements auprès desquels ils sont délégués, mais il me semble certain que si ce gouvernement demande à un expert néerlandais quel est le pays qu'il conseille pour y passer une commande, cet expert sera tout naturellement enclin à répondre qu'il faut s'adresser à son pays plutôt qu'à la Belgique.

Mais si, demain, on faisait appel à de nombreux experts belges, peut-être me direz-vous qu'on ne les trouverait pas si facilement, et je crois que vous auriez raison; il faut que ces experts, lorsqu'ils rentreront en Belgique, soient assurés d'y retrouver leur emploi antérieur avec les mêmes possibilités d'avancement que précédemment. C'est là une chose qui n'est pas au point dans notre pays. Lorsque je compare notre organisation avec celle des pays voisins, la Hollande, par exemple, je constate que des fonctionnaires partent souvent en mission dans un certain nombre de pays, comme M. Van Houfte est parti pour la Colombie. Lorsqu'ils reviennent, ils ont la certitude de retrouver leur situation avec leurs possibilités d'avancement et la même chose devrait exister chez nous dans le secteur privé.

Je me souviens, au cours d'un débat au sujet du budget des Affaires économiques, avoir entendu l'honorable M. Rey qui défendait la thèse suivante — et je n'avais pas manqué de monter à la tribune pour me déclarer d'accord avec lui — que nous faisons une politique trop financière et que nous devrions faire une politique plus économique. Je crois que c'est très vrai et c'est pourquoi je vous dis, en terminant : dans le premier paragraphe du discours que j'ai lu, vous proposez une politique économique. Vous dites : « Il faut un Fonds d'expansion et il faut préparer des marchés nouveaux. » Je vous réponds : « Bravo! » Mais quand vous déclarez dans le dernier paragraphe : « Bien que nous soyons en haute conjoncture, nous n'avons pas de ressources suffisantes. » Là, je dois bien constater que vous faites une politique qui n'est pas économique, une politique qui est trop strictement d'équilibre budgétaire. Et je dois bien le regretter. (Applaudissements sur les bancs du parti social-chrétien.)

DEPÔT D'UN PROJET DE LOI. — INDIENING VAN EEN WETSONTWERP.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom du Ministre des Affaires étrangères, un projet de loi portant approbation du traité entre le royaume de Belgique, le grand-duché de Luxembourg et le royaume des Pays-Bas, relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automobiles, signé à Bruxelles le 7 janvier 1955.

Traduction :

De heer Larock, Minister van Buitenlandse Handel, legt ter tafel een wetsontwerp houdende goedkeuring van het verdrag tussen het koninkrijk België, het groothertogdom Luxemburg en het koninkrijk der Nederlanden, betreffende de verplichte aansprakelijkheidsverzekering in zake motorrijtuigen, ondertekend op 7 Januari 1955 te Brussel.

— Il est donné acte à M. le Ministre du Commerce extérieur du dépôt de ce projet de loi, qui sera imprimé, distribué et renvoyé à la Commission des Affaires étrangères.

Er wordt de heer Minister van Buitenlandse Handel akte verleend van de indiening van dit wetsontwerp, dat gedrukt zal worden, rondgedeeld en verzonden naar de Commissie voor de Buitenlandse Zaken.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1956.

Reprise de la discussion générale.

WETSONTWERP HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN EN BUITENLANDSE HANDEL VOOR HET DIENSTJAAR 1956.

Hervatting van de algemene bespreking.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous reprenons la discussion générale du projet de loi contenant le budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'exercice 1956.

Wij hervatten de algemene bespreking van het wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel voor het dienstjaar 1956.

La parole est à M. le Ministre du Commerce extérieur.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur (à la tribune). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai écouté avec grand intérêt les avis de mes collègues de la Chambre. Le débat avait été clarifié d'avance par l'excellent rapport de M. Bertelson.

Je remercie les orateurs qui m'ont fait part de leurs suggestions, de leurs critiques, de leurs compliments, encore que ceux-ci m'étonnent. Ils m'étonnent, car n'est-il pas entendu — M. Van Hamme l'affirmait encore tout à l'heure — que quand les affaires marchent bien, c'est grâce aux industriels? Quand elles vont mal, c'est la faute du Ministre! (Sourires.) En ce moment, elles vont assez bien. Ce traitement de faveur me surprend. J'espère du moins que ceux des députés qui se taisent ne se réservent pas pour les périodes creuses!

Les interventions que nous venons d'entendre portaient sur des questions de caractère particulier, quelques-unes très spécifiques, ou sur d'autres plus générales. Je m'efforcerai d'aller du particulier au général, sans me flatter d'avoir réponse à tout.

M. Scheyven me demande comment il se peut qu'en période de haute conjoncture l'Etat ne puisse pas créer les réserves qui lui permettraient de remplir tout son rôle à l'égard des activités exportatrices quand les affaires se ralentissent. Il est paradoxal, en effet, mais malheureusement trop certain, que les finances publiques restent très serrées, alors que nous sommes, dans le secteur privé, en pleine phase ascensionnelle.

Pour le reste, je partage l'avis de M. Scheyven quant aux positions que nous devrions être en mesure de prendre envers les peuples insuffisamment développés. Je crains cependant que nous n'ayons tort de parler en bloc, et sommairement, des peuples sous-développés, de les considérer comme un ensemble plus ou moins homogène. Nous créons ainsi une sorte de mythe politico-sentimental, qui ne répond pas à une réalité fort complexe et dans laquelle des différences très nettes doivent être faites, d'un continent à l'autre et d'un peuple à l'autre. Il existe, entre les peuples qui ont droit à notre assistance, des disparités qui devraient nous dissuader de les confondre sous la même dénomination; car il s'ensuit des erreurs de méthode et des pertes de temps et d'argent.

Passons à d'autres questions particulières. Elles ne présentent guère de liaison entre elles et mes réponses ne seront pas, à cause de cela, aussi cohérentes que je le voudrais.

Est-il indispensable, me demande M. Lalmand, que nos exportations atteignent 40 p. c. de notre production? Ce ne serait pas indispensable si notre propre marché absorbait une part encore plus grande de notre production. Mais cette condition va de soi, sinon la production tombe et le chômage augmente.

Je crois bien avoir entendu M. Lalmand parler à ce propos de politique d'austérité, pour nous en faire reproche. L'étranger qui parcourt nos villes et nos campagnes n'a pas l'impression d'une austérité très rigoureuse. Ce qui est vrai, c'est que tout pays qui tient à exporter beaucoup doit surveiller son train de vie. Toute politique d'expansion organisée implique une économie aussi stricte que possible; c'est d'élémentaire bon sens.

M. Schot. — C'est une erreur, Monsieur le Ministre. Je crois que notre position est tout à fait différente. Nous devons exporter pour pouvoir importer, c'est-à-dire pour pouvoir vivre plus richement. C'est donc tout à fait le contraire!

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — MM. Brasseur et Van Hamme ont souligné l'importance des prix de revient.

Nous avons enregistré un retard par rapport à nos voisins au moment de la reprise des affaires dans le monde.

Pourquoi? Parce que nos prix étaient plus élevés que les leurs. Dans la suite, nous avons pu contenir nos prix, alors que les prix étrangers montaient. Néanmoins, pour certains secteurs et pour certains pays, nos prix sont encore trop élevés. Nous l'avons constaté en Irak, en Egypte, au Venezuela. Nous sommes encore handicapés sur certains marchés et dans certains secteurs.

Vous avez dit, Monsieur Brasseur, que je prenais la tangente. J'ai déclaré que les éléments qui composent les prix sont complexes.

Ce qui me concerne, ce sont les intérêts bancaires, le loyer de l'argent et le taux des primes d'assurance du ducroire. En variant de 0,8 à 1,5 p. c., les primes du ducroire ne sont certainement pas plus élevées qu'à l'étranger.

Nos prix doivent baisser non pas grâce à une diminution des salaires, mais en réduisant le coût du combustible et en accroissant la productivité.

D'autre part, vous me demandez ce que je pense de la semaine des cinq jours.

M. Brasseur. — J'ai demandé que des mesures parallèles soient prises pour empêcher que l'application de la semaine de cinq jours ne soit une cause nouvelle d'un accroissement de nos prix. Il n'est pas question de revenir en arrière en ce qui concerne les salaires et les charges sociales. Mais je me demande quelles sont les mesures que vous allez prendre pour parer aux difficultés pouvant résulter des décisions prises récemment.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — N'anticipez pas! Des experts sont chargés de remettre prochainement des conclusions. Ce que je puis vous dire, c'est que le progrès technique doit alléger et abrégé le labeur des hommes. Le progrès technique et le progrès social doivent aller de pair. Le premier doit hâter le second.

M. Brasseur. — D'accord!

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Il faut que le niveau de vie soit amélioré par une productivité accrue. Les travailleurs scieraient la branche qu'ils ont atteinte s'ils souhaitaient que la production diminue en même temps que la durée de leur travail : ils ne le souhaitent pas.

D'ailleurs, les critères acceptés par les patrons et les ouvriers, à savoir que l'application de la mesure ne peut provoquer le déséquilibre de l'économie nationale ni mettre en cause la vie des entreprises, ces critères sont l'évidence même.

Tout à l'heure, Monsieur Brasseur, au début de votre discours, vous me félicitez ironiquement d'être libre-échangiste, bien qu'appartenant à l'opinion socialiste. La contradiction n'existe que dans votre esprit.

Le socialisme, c'est la volonté d'organiser, de développer l'abondance en la répartissant selon la justice entre tous ceux qui contribuent à la créer.

Lorsque je désire développer le commerce extérieur, grâce aux évolutions économiques et sociales que j'ai évoquées, je reste donc fidèle à mes opinions.

Mais ne nous égarons pas dans la théorie.

M. Brasseur a parlé du financement de nos exportations. La question est importante en ce qui concerne le crédit à moyen et à long terme. La machine est assez complexe : les banques privées, les parastataux et la Banque Nationale interviennent dans ce financement. P'en que les choses aient été facilitées par la création de Cofimex, nous restons, il est vrai, en état d'infériorité dans le domaine du financement par rapport à nos voisins, à l'Allemagne notamment.

Quoi qu'il en soit, la S.N.C.I. a mis à la disposition des exportateurs belges une somme de 2 milliards et demi, qui peuvent être utilisés pour financer les exportations vers les pays ne faisant pas partie de l'U.E.P., l'Argentine, par exemple.

D'autre part, je crois que le public a suffisamment connaissance des rapports de nos agents diplomatiques par le truchement des bulletins de l'O.C.E.

Je retiens la suggestion de M. Brasseur en ce qui concerne la communication de certains extraits de ces rapports aux membres des commissions de la Chambre et du Sénat.

M. Brasseur. — Je suis d'accord, Monsieur le Ministre, mais je voudrais que les programmes établis pas nos diplomates soient plus pratiques et soient vraiment des programmes de pénétration.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Nous viendrons tout à l'heure à votre idée d'un « programme »; c'est par là que je terminerai.

Je réponds maintenant à M. Demuyter.

Ce n'est pas la première fois — ni sans doute la dernière — que M. Demuyter rompt une lance à cette tribune en faveur de notre flotte marchande. Je suis bien tenté de lui donner raison, encore que cela concerne mon collègue des Communications plus que moi.

Je souhaite, en tout cas, que dans nos investissements publics et privés, l'équipement maritime ne soit jamais négligé. Il se compose actuellement — non compris les paquebots de l'Etat belge — de 82 navires jaugeant moins de 500,000 tonnes de jauge brute. Si l'on pense aux millions de tonnes de marchandises que nous échangeons avec les pays d'outre-mer, ou si l'on compare nos moyens avec ceux des Pays-Bas (3,5 millions de tonnes), ou de la Norvège (7 millions de tonnes), ou de la Grèce (plus d'un million de tonnes), on peut regretter la faiblesse de notre tonnage.

Nous devons songer constamment à notre liaison commerciale avec le Congo, en pleine expansion.

Je signale qu'un certain nombre de bâtiments, jaugeant ensemble 90,000 tonnes, sont actuellement en commande : 5 cargos à moteurs, 1 navire-citerne et 2 paquebots.

M. Van den Eynde s'est intéressé à l'agriculture, en citant plusieurs cas d'espèce. Je lui ferai parvenir une réponse détaillée. Mais je tiens à lui dire que, pour le moment, il n'y a pas de nouvelle libération agricole à l'O.E.C.E. Nous avons atteint le coefficient de 69 p. c. sans nouvelle libération de notre part.

Nous devons aller jusqu'à 75 p. c. Mais il existe des clauses de sauvegarde que nous pouvons et devons invoquer. Nous avons des raisons d'équité et d'intérêt à faire valoir, ne fût-ce que l'année de référence 1948, qui ne nous convient pas.

Nous avons déposé une demande de dérogation. L'agriculture belge n'a rien à craindre.

Quant à nos exportations de produits agricoles, je me fais scrupule de citer beaucoup de chiffres; mais il faut bien que j'en indique quelques-uns. Ce sont des changements, en plus ou en moins, de nos exportations au cours des sept premiers mois de cette année. Ces chiffres sont ceux de l'Institut national de Statistique.

Par rapport à la période correspondante de 1954, nos exportations ont diminué, en valeur, pour les produits de laiterie, de 44 p. c.; pour les céréales, de 28 p. c.; pour les viandes, de 54 p. c.; pour les poires et les pommes, de 49 p. c.

La principale cause de ces diminutions tient à l'accroissement de la consommation nationale.

Dans l'ensemble, cependant, les produits agricoles ont marqué une augmentation à l'exportation : 67 p. c. en tonnage et 18 p. c. en valeur.

La progression se situe notamment dans les produits suivants : pommes de terre : 1,035 p. c. d'augmentation en valeur (nos exportations sont passées de 20 millions en 1954 à 228 millions en 1955); fruits à noyau : 111 p. c.; graines et fruits oléagineux : 28 p. c.; sucre et sucreries : 15 p. c.; conserves de légumes et de fruits : 30 p. c.

Je crois que nous pourrions encore faire de grands progrès dans l'exportation des préparations alimentaires.

D'autres orateurs m'ont questionné au sujet de l'industrie textile, en particulier Mme Copée, MM. Serco et Van der Schueren.

Les difficultés du textile ne datent pas d'hier, mais elles sont d'autant plus sensibles que la plupart de nos autres industries sont en expansion.

Mme Copée nous a fait part des inquiétudes de la population verviétoise.

D'autres régions sont atteintes et d'autres secteurs que celui de la laine, notamment le lin, le coton, la rayonne.

J'ai indiqué les causes d'une dépression qui est générale en Europe. Elle sévit en France autant qu'ailleurs, malgré toutes les mesures de protection. Dans la seule industrie cotonnière, au cours des vingt derniers mois, 25 filatures françaises et 125 entreprises de tissage ont dû fermer leurs portes. La situation n'est pas meilleure en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne notre pays, et pour m'en tenir à mon domaine : celui de l'exportation, les statistiques marquent une amélioration par rapport à 1953, mais les derniers mois accusent un fléchissement.

Par rapport à 1953, la moyenne mensuelle des exportations a augmenté, en 1955, pour la laine, en tonnage de 14 p. c.; mais en valeur elle est restée stationnaire. Pour le lin, nous enregistrons une augmentation de 16 p. c. en tonnage et de 11 p. c. en valeur. Pour le coton, une augmentation de 13 p. c. en tonnage et de 9 p. c. en valeur. Pour la confection, de 40 p. c. en tonnage et de 25 p. c. en valeur.

Ce sont là des chiffres globaux. Il faudrait préciser branche par branche, car la situation peut évoluer différemment dans la laine lavée et le cardé ou le peigné, dans le lin teillé et les tissus de lin.

J'ai dit, je répète que dans nos négociations d'accords avec l'étranger, un effort spécial est fait pour inscrire dans les accords le plus possible de produits textiles. A peu près tous les accords conclus cette année marquent une augmentation des contingents. C'est le cas pour l'Allemagne occidentale, la Norvège, la France, le Portugal, l'Autriche, la Finlande, la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

En outre, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour stimuler les ententes et les fusions entre les producteurs. C'est plus difficile dans le domaine du textile que dans aucun autre. Je me borne à citer ce témoignage du directeur de la Fédération nationale du Textile : « Nous connaissons tous des chefs d'entreprise qui préfèrent mourir en beauté comme industriels, plutôt que de vivre comme directeurs d'une société où ils ne détiendraient plus une participation majoritaire. » (L. Meerseman, *Moniteur textile*, février 1955.)

Je voudrais signaler, pour mettre en évidence l'avantage de la concentration, qu'aux Pays-Bas, cent tissages de coton fabriquent la même quantité de tissus, avec des frais généraux beaucoup moindres, que les sept cents tissages qui existent en Belgique.

Le gouvernement étudie, en ce moment même, de nouvelles mesures en faveur de l'industrie textile. M. Liebaert y a fait allusion dans sa première intervention sur le budget des voies et moyens. Elles seront rendues publiques le mois prochain. Il y aurait inconvénient à les indiquer dès maintenant en termes imprécis. Le marché du textile est très sensible et la simple annonce de mesures prochaines a déjà provoqué de hasardeuses spéculations.

Nos difficultés, notamment en ce qui concerne la laine et le lin, compliquent nos relations économiques avec la France.

Toute l'industrie française de la laine bénéficie de subventions sous forme de remboursements de charges sociales et fiscales. Les taux de ces subventions déguisées vont de 4 1/2 à 7 1/2 p. c.

C'est un lourd handicap pour nos producteurs de laine lavée, de laine carbonisée, de rubans de laine peignée ou cardée, à la fois sur notre marché intérieur et sur les marchés étrangers.

Pour le marché intérieur, nous avons établi un droit d'entrée de 2 p. c. sur les rubans de peigné, avec exonération pour nos lainiers qui travaillent la matière importée et la réexportent.

D'autre part, le gouvernement français a décidé, le 29 août, d'abaisser les taux de remboursement, d'environ de moitié, pour le 1^{er} décembre. Cela rendrait la concurrence moins difficile pour nous sur les marchés tiers.

Nous n'allons pas tarder à savoir si les mesures françaises seront effectivement appliquées.

Je voudrais encore signaler que malgré tout, le chômage dans le textile a diminué depuis deux ans. Voici les chiffres des moyennes journalières, chômage complet et partiel, hommes et femmes, pour les mois de janvier à septembre, en 1953 : 42,546; en 1954 : 37,750; en 1955 : 28,640.

Je me suis informé de l'état actuel des demandes de licences d'exportation des fabricants de textile. Dans tous les secteurs indistinctement, le volume des demandes est en légère augmentation.

M. Van der Schueren. — Monsieur le Ministre, quand est-ce que les mesures gouvernementales seront communiquées?

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Elles le seront incessamment.

Le lin.

Le secteur du lin nous met en difficulté avec la France au moins autant que celui de la laine.

Il faut considérer plusieurs zones de frictions : nos approvisionnements de paille de lin; nos importations et exportations de lin teillé et d'étoüpes; de filés de lin et de tissus de lin.

D'abord, nos approvisionnements de lin en paille. Avant la guerre, le lin en paille travaillé en Belgique provenait soit de nos cultures, pour 10 p. c., soit des Pays-Bas : 30 p. c., soit de France : 60 p. c.

Actuellement, 10 p. c. seulement sont importés de France. Le lin cultivé dans la Seine-Inférieure est celui qui intéresse le plus nos teillages. Le partage de la récolte est réglé par les autorités françaises. Malgré une légère augmentation obtenue l'an dernier, le contingent qui nous est accordé est insuffisant.

Quant au lin teillé, les exportations françaises bénéficient, pendant six mois de l'année, d'une prime de 10 p. c. de la valeur déclarée. Les exportations belges de lin teillé en France subissaient jusqu'au mois d'août de cette année le préjudice d'une taxe compensatoire de 15 p. c. Le 3 août, cette taxe, heureusement, a été supprimée.

Restent les filés de lin et les tissus de lin.

Nos exportations de certains filés de lin en France sont frappées d'une taxe compensatoire qui va jusqu'à 11 p. c., tandis que les exportations françaises de filés de lin bénéficient de ristournes de charges sociales et fiscales qui favorisent la concurrence française sur les marchés tiers et sur notre propre marché.

Enfin, nos tissus de lin sont contingentés à l'entrée en France au niveau maximum de 3 millions de francs belges. Nos producteurs estiment que ce contingent est trop peu élevé.

Ce sont là autant de sujets de litiges fréquents et même permanents entre nos amis français et nous. Nous avons obtenu certaines satisfactions. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous, avec le concours des professionnels, pour aplanir les difficultés qui subsistent et qui pèsent lourdement sur une industrie particulièrement importante dans toute une région de la Flandre.

C'était en deux points : 1^o sujets de plainte; 2^o sujets d'espérer.

Dans la série des plaintes, je faisais valoir que le marché français est trop protégé, trop gardé, qu'il bénéficie de faveurs n'ayant pas d'équivalent chez nous. Les Français ont des secteurs sensibles, mais nous en avons aussi. Cependant, à la différence de ce qui se fait chez nous, — nous importons parfois deux tiers et même trois quarts de notre consommation, — les Français n'importent que 5 p. c. — chiffre officiel — de leur consommation dans ces secteurs sensibles. Et pourtant la Franc. progresse. Elle a opéré un remarquable redressement depuis un an et demi. Ce redressement s'inscrit dans l'indice de production, augmenté de près de 12 p. c. cette année; dans sa balance commerciale redressée au niveau le plus élevé; dans le boni français à l'Union européenne des Paiements, constant depuis dix-huit mois, et enfin, dans le fait que les réserves d'or et de devises françaises ont doublé depuis un an. Raisonnablement, me semble-t-il, nous avons des droits d'espérer que le protectionnisme français se détendra enfin.

M. Bresseur a parlé encore de nos exportations de textiles et de produits finis. Plusieurs orateurs se sont occupés de la même question. Il est évident que ces produits incorporent beaucoup de main-d'œuvre et qu'ils permettent des bénéfices supérieurs à ceux donnés par les biens d'investissements, que nous n'exportons pas assez de produits finis et que nous devrions en exporter davantage. Je ne vais pas accabler le secteur privé de griefs. Mais pourtant il y a des constatations décevantes à faire. Le secteur privé ne s'informe pas assez. Il ignore l'existence de ce bulletin d'informations commerciales, qui pratiquement contient tout ce qui nous vient de l'étranger. Il y a des cas lamentables où l'on voit refuser l'abonnement au Bulletin d'Informations de l'O.C.E. par de puissantes firmes exportatrices, sous prétexte que les 250 francs du Bulletin mensuel pèsent d'un poids trop lourd dans le bilan de cette société. Bref, une méconnaissance de leurs propres intérêts par manque volontaire d'information.

Plusieurs orateurs ont parlé des produits finis. Nous n'en exportons pas assez. Le secteur privé ne s'informe pas suffisamment. Il ne consulte pas le Bulletin de l'O.B.E., qui fournit de précieux renseignements.

En outre, nous transportons sur le plan international un système de distribution intérieur qui n'est pas parfait.

Les marchés sont souvent bradés par des exportateurs d'occasion.

M. Van den Eynde. — Il faut établir un contrôle sévère à l'exportation.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Sur les 400 firmes de produits alimentaires existant en Belgique, il n'y en a qu'une centaine qui soient capables de supporter le contrôle. C'est insuffisant.

Nous cherchons à créer un marché européen intégré. Nous devons en vouloir les conséquences, c'est-à-dire une large concentration.

Plusieurs orateurs ont parlé de l'insuffisance de notre représentation sur les marchés d'outre-mer et ont regretté, avec moi, l'absence du secteur privé sur ces mêmes marchés.

J'ai signalé les doléances de nos chefs de mission. Voici des extraits, pris au hasard, de leurs rapports sur quelques pays de l'Asie :

L'Inde : « Nos exportateurs veulent gagner le marché des Indes de leur bureau de Bruxelles. »

Le Pakistan : « De plus fortes commandes auraient été passées par le Pakistan à la Belgique si les produits textiles belges étaient mieux connus sur place. »

Ceylan : « Le chargé d'affaires de Belgique à Colombo s'étonne du manque d'empressement de diverses firmes belges à répondre à des propositions d'affaires importantes et urgentes. »

L'Iran : « Alors que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France se disputent les bonnes grâces des autorités iraniennes en leur faisant des offres de fournitures de plus en plus alléchantes, le marché iranien n'a pas été prospecté, les grandes affaires n'ont pas été suivies, les voyages qui s'imposaient n'ont pas été effectués par nos industriels et nos commerçants. »

La Syrie : « A de rares exceptions près, les firmes ou groupes belges se montrent beaucoup moins actifs en Syrie que les concurrents allemands, français ou italiens, pour ne citer que ceux-là. »

Même note en ce qui concerne d'autres pays du Proche- et du Moyen-Orient que les rapports de nos postes nous décrivent « en pleine expansion économique et disposant, grâce au pétrole, d'énormes moyens d'achat. »

Les plaintes sont les mêmes pour l'Afrique — sauf le Congo — et les deux Amériques.

Que faisons-nous pour remédier à cette situation?

D'abord, nous avons renforcé, dans la mesure de nos moyens, notre représentation diplomatique et commerciale dans un certain nombre de pays.

Depuis novembre 1954, 12 ambassades ou légations ont été renforcées par l'adjonction d'un nouveau poste. En voici la liste : Guatemala, Quito, San-Francisco, New-York (2 nouveaux vice-consuls), Alger, Dakar, Wellington, Hong-Kong, Budapest, Copenhague, Lille et Paris.

Huit postes ont été créés dans des villes étrangères où nous n'avions pas jusqu'ici de représentation officielle : à Amman, à Khartoum, à Colombo, à Toronto, à Djeddah en Arabie Séoudite, à Los-Angeles, à Lourenço-Marques dans le Mozambique et à Singapour.

J'ai indiqué, d'autre part, dans mon discours introductif, quelques-uns des pays dans lesquels le Fonds du Commerce extérieur a entrepris de soutenir des initiatives privées et des actions de pénétration. J'ai cité : l'Inde, le Pakistan, le Soudan, l'Argentine, le Mexique, les Etats-Unis, le Canada.

Je voudrais ajouter quelques précisions au sujet des foires et des expositions patronnées et subsidiées par les pouvoirs publics. Leur organisation relève à la fois des départements des Affaires économiques et du Commerce extérieur. Les crédits sont inscrits au budget des Affaires économiques. L'Office belge du Commerce extérieur coopère à la mise en pratique des décisions. Un organisme privé, « Cobelexo, A. S. B. L. », est associé à la préparation et à l'exécution.

En 1955, les crédits destinés aux foires, expositions et missions économiques défrayées par les Affaires économiques se sont élevés à 31 millions.

Les crédits prévus pour 1956 sont de 33,750,000 francs.

J'en viens à notre commerce avec les pays communistes.

Plusieurs orateurs en ont parlé, à propos des affaires étrangères aussi bien que du commerce extérieur.

La politique n'est pas de mon domaine. Je dois cependant admirer avec quel empressement et quelle chaleur, depuis que le rideau de fer s'est changé en rideau de sourires, un certain nombre de nos collègues de toute appartenance s'intéressent à nos relations avec les pays communistes. Les plus chaleureux sont ceux qui, jusqu'ici, s'étaient montrés les plus froids. Tant il est vrai, comme disait Spinoza, que l'amitié qui suit la détestation est particulièrement vive.

Hier encore, à la commission du Sénat, un ancien Premier Ministre P.S.C. dénonçait vigoureusement les interdictions stratégiques, qu'il appelait des discriminations, et j'ai eu l'agréable surprise, moi, socialiste, de lui entendre proposer, lui, champion de la libre entreprise, que l'Etat installe lui-même des réservoirs de pétrole à proximité de nos ports spécialement pour recevoir le gas-oil russe.

J'espère que M. Duveusart ne m'en voudra pas de trahir les secrets de la commission qu'il préside.

M. Schot. — Monsieur le Ministre, ne trouvez-vous pas que si nous prenions tout cela pour payer tout ce qu'ils ont pris autrefois, nous ferions une bonne affaire?

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Toutes ces opinions marquent un progrès de l'esprit de détente, qui nous est extrêmement sympathique, mais je crains que parfois on ne manque un peu de mesure. En tout cas, un fait est certain, c'est que la méthode de persuasion de MM. Boulganine et Krouchtchev se révèle infiniment plus efficace que la rude méthode de Staline.

M. Schot. — Voilà la raison pour laquelle cette nouvelle méthode est beaucoup plus dangereuse.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Il faut distinguer, en ce qui concerne le commerce, la question de la Chine de celle des pays communistes de l'Europe.

Notre commerce avec les pays communistes, et particulièrement avec l'U.R.S.S., est insuffisant. Nous pourrions l'élargir. Des traités sont reconduits chaque année, mais on n'atteint pas les plafonds qui y figurent.

En 1954, nous devons exporter vers l'U.R.S.S. pour 4 milliards et demi et importer de ce pays pour 3 milliards et demi.

Or, après dix-sept mois, on n'en était encore qu'à un milliard et demi dans chaque sens.

Nous voulons augmenter ces échanges. Mais je me demande si les autorités communistes ont le même désir.

Je m'explique.

Le « Battle Act » a établi des interdictions stratégiques. Nous ne voulons pas les abolir, mais nous avons demandé la réduction de ces listes. Je crois que si la détente persiste, on pourra les réduire encore. Mais je regrette que les autorités soviétiques restreignent les échanges non stratégiques afin de faire pression sur nous et de détruire l'alliance atlantique.

Vous haussez les épaules, Monsieur Lalmand?

Mais les autorités soviétiques déclarent elles-mêmes qu'elles ne nous vendront que fort peu de chose tant que nous n'aurons pas fait éclater l'interdiction stratégique.

Le principal obstacle à nos relations commerciales avec l'U.R.S.S. est cependant d'une autre nature.

Que peuvent nous fournir les Russes? De l'antracite, du gas-oil, du bois ou de la cellulose, du minerai de manganèse, des céréales, lorsque leur récolte est bonne.

Ces produits doivent cependant répondre à des conditions qui les rendent achetables par les importateurs belges.

Nous ne pouvons pas obliger les acheteurs belges à s'approvisionner sur le marché russe uniquement par sympathie. Le blé russe, par exemple, doit être livrable en tenant compte des conditions de concurrence des autres fournisseurs.

Les blés canadiens, américains, argentins, sont moins chers, rendus en Belgique, que le blé russe.

Un traité a été annoncé entre le Canada et l'U.R.S.S. pour la fourniture de blé canadien, moins cher, rendu en Russie d'Asie, que le blé d'Ukraine.

De même, quand les exportateurs nous disent que les bois de Finlande sont meilleurs que les bois soviétiques. De même pour le gas-oil, quand les compagnies américaines font une concurrence irréductible aux produits venant de l'Est.

Nous ne pouvons forcer nos importateurs.

Ce qui est vrai, c'est que nos exportateurs ne vont pas assez souvent en Russie. Encore faut-il tenir compte des changements parfois brusques qui surviennent en Russie et qui peuvent dérouter le commerce : on préfère soudain les biens de consommation, par exemple, aux biens d'équipement, ou l'inverse. Cette absence de stabilité inquiète les exportateurs.

Ce qui est une erreur, c'est de considérer les marchés de l'Est comme des marchés d'appoint. Ainsi, les torts sont partagés. Le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour augmenter notre commerce avec l'U.R.S.S. Nous avons demandé aux Soviets un nouvel accord commercial.

Quant à la Chine, le problème se pose de façon différente. L'embargo est plus sévère sur les produits à destination de ce pays depuis la guerre de Corée. Nous n'avons pas reconnu le gouvernement de Mao-Tsé-Tung. Mais les pays qui l'ont reconnu doivent, comme les autres, respecter les interdictions, et je crois pouvoir affirmer qu'ils les respectent.

Le gouvernement belge est très attentif à toute possibilité de reprise de commerce avec la Chine. Nous n'agirons ni à l'insu ni contre la volonté de nos partenaires occidentaux et nous ne transgresserons pas les règles qu'eux-mêmes respectent. Mais nous souhaitons que les règles qui ont prévalu jusqu'ici soient reconsidérées et nous nous emploierons à obtenir qu'il en soit ainsi.

J'en viens, pour finir, à la question, fortement soulignée par M. Brasseur, de la conception générale de notre politique commerciale et de la nécessité d'un « programme » d'ensemble.

Si vous n'avez pas de programme, me dit notre collègue de Charleroi, c'est un grave défaut. Si vous en avez un, pourquoi ne l'annoncez-vous pas?

Je suis frappé du zèle planificateur de M. Brasseur. A certains moments, en l'écoutant, j'ai cru voir se dresser devant moi le spectre du dirigisme.

M. Schot. — Et vous avez eu peur!

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — J'ai dit, dans mon exposé préliminaire, comment je conçois le rôle des pouvoirs publics dans le domaine du commerce extérieur. Ce rôle consiste à défendre nos intérêts légitimes sur les marchés étrangers, à aider nos exportateurs, à les orienter. Je ne crois pas qu'il consiste à les diriger.

M. Brasseur. — Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Larock, Ministre du Commerce extérieur. — Je ne crois pas le dirigisme possible, en ce domaine, pour une raison bien simple : pratiquement, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible, dans le pays et dans le régime où nous sommes, d'abord parce que les fluctuations de notre commerce dépendent de l'étranger au moins autant que de nous-mêmes; ensuite, parce que même si l'Etat voulait diriger le commerce, il n'en aurait pas les moyens; et enfin, parce qu'une planification du commerce devrait s'étendre à l'ensemble des affaires économiques, des finances et du marché du travail. Comme dit le fabuliste, « ne forçons pas notre talent, nous y perdrons notre grâce ». Pas seulement notre grâce, mais nos forces et notre temps.

Cela ne signifie nullement que toute prévision à longue échéance, tout effort organisé soient exclus. Cela signifie que les pouvoirs publics et le secteur privé — patrons et travailleurs — doivent constamment associer leurs moyens pour tirer le meilleur parti des possibilités qui existent dans le présent et qui se dessinent dans l'avenir.

La politique commerciale, telle que je la conçois, est une politique solidaire des secteurs public et privé, visant à la pleine production et au plein emploi, et commandée par l'intérêt général.

Cette politique n'est pas une politique doctrinaire : elle n'est orientée ni vers le commerce d'Etat ni vers l'autonomie sans frein des intérêts privés. C'est une politique réaliste, dont l'objectif est de porter nos exportations au maximum et qui s'efforce d'utiliser à cette fin tous les moyens dont nous disposons.

C'est une politique de bons sens : à quoi servent les plus beaux programmes si l'Etat n'a pas les moyens, à l'extérieur et à l'intérieur, de les réaliser?

Ce n'est pas une politique facile : le commerce extérieur est comme un champ clos où s'affrontent toutes sortes d'intérêts différents : intérêts de classe, intérêts régionaux, intérêts agricoles et industriels. Il s'agit de les accorder et de les soumettre tous constamment à la règle de l'intérêt belge. En fait de programmes, je crois que c'en est un qui mérite de recueillir l'approbation de la Chambre. On peut en imaginer de plus ambitieux; mais je m'estimerais déjà heureux si je parvenais à faire constamment prévaloir celui-là.

Ce dont notre pays a besoin, plus que de plans théoriques et de programmes éclatants, c'est de rassembler toutes ses forces et d'exploiter à fond toutes ses chances, pour développer son expansion économique, pour la faire durer, pour associer dans les mêmes risques et les mêmes profits tous ceux qui participent à cette expansion, pour placer l'intérêt national au-dessus de tout ce qui nous divise et pour renforcer encore la volonté d'entreprise et la volonté de progrès auxquelles la Belgique doit sa place dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Il n'y a plus d'orateurs inscrits.

Je déclare la discussion générale close.

Nous passons à l'examen des articles.

La Chambre a tout d'abord à se prononcer sur un amendement présenté par M. Messinne à l'article 25 du tableau, amendement qui a d'ailleurs été accepté par le gouvernement et sur lequel tout le monde est d'accord. En voici le libellé :

Subventions exceptionnelles.

12. Contribution de la Belgique au Fonds international de Secours à l'Enfance.

Porter le crédit à : « 6,750,000 francs » (augmentation de 5,250,000 francs).

Uitzonderingstoelagen.

12. Bijdrage van België aan het Internationaal Fonds voor Hulp aan de Kindersheid.

Het krediet brengen op : « 6,750,000 frank » (vermeerdering met 5,250,000 frank).

Je mets cet amendement aux voix.

Ik leg dit amendement ters stemming.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Voici les articles du projet de la loi contenant le budget :

Article 1^{er}. Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1956 afférentes au budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et énumérées au tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 639,687,000 francs.

Artikel 1. Voor de aan het dienstjaar 1956 verbonden en in hierbijgaande tabel opgesomde uitgaven betreffende de begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken en Buitenlandse Handel, zijn kredieten geopend die de som van 639,687,000 frank belopen.

— L'article 1^{er} est adopté avec les articles du tableau. (*Voir annexe.*)

Artikel 1 is aangenomen met de artikelen van de tabel. (*Zie bijlage.*)

Art. 2. Bij afwijking van artikel 15 van de wet van 29 October 1846 op de inrichting van het Rekenhof, mogen geldvoorschotten tot een maximum bedrag van 1,000,000 frank verleend worden aan de buitengewone rekenplichtigen van het departement.

Art. 2. Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 1,000,000 de francs peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du département.

— Aangenomen.

Adopté.

Art. 3. Vu le caractère urgent des dépenses à prévoir et par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 organique de la Cour des Comptes, des avances de fonds successives d'un montant ne dépassant pas 100,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être consenties au comptable chargé de la liquidation des secours et des dépenses à caractère social.

Il en est de même pour les allocations en faveur des cercles culturels et sportifs créés parmi le personnel du département des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Art. 3. Gezien het dringend karakter der te voorzien uitgaven en in afwijking van het artikel 15 van de wet van 29 October 1846 op de inrichting van het Rekenhof, mogen achtereenvolgende geldvoorschotten worden toegestaan van hoogstens 100,000 frank, die later zullen verantwoord worden, aan de rekenplichtige van de sociale dienst, die belast is met de vereffening van de hulp gelden en uitgaven van sociale aard.

Hetzelfde geldt voor de toelagen ten bate van de culturele en sportkringen onder het personeel van het departement van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel opgericht.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Le vote nominatif sur l'ensemble de ce projet de loi aura lieu la semaine prochaine.

— La séance est levée à 19 h. 20 m.

De zitting wordt geheven te 19 u. 20 m.

Mardi prochain, séance publique à 14 heures.

Dinsdag aanstaande, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Berghmans, Busieau, Dejace, D'haeseleer, Kiebooms et Wirix.

Vragen worden ter tafel gelegd door de heren Berghmans, Busieau, Dejace, Dhaeseleer, Kiebooms en Wirix.

Annexe — Bijlaag

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE ÉTRANGÈRE POUR L'EXERCICE 1956.
BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN EN BUITENLANDSE HANDEL VOOR HET DIENSTJAAR 1956.

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1956. — DIENSTJAAR 1956.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par litéra (en milliers de F). — Bedrag der kredieten per litéra (in duizenden F).	Montant des crédits par art., par paragr. et par chapitre (en milliers de F). — Bedrag der kredieten par art., par paragr. en per hoofdstuk (in duizenden F).		
	CHAPITRE I ^{er} . — <i>Dépenses d'administration générale.</i>			HOOFDSTUK I. — <i>Uitgaven van algemeen bestuur.</i>	
	§ 1 ^{er} . — RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS.			§ 1. — BEZOLDIGINGEN EN VERGOEDINGEN.	
1	Traitements et frais de représentation :			Jaarwedde en representatiekosten van :	1
	1. du Ministre des Affaires étrangères	475		1. De Minister van Buitenlandse Zaken.	
	2. du Ministre du Commerce extérieur	425		2. De Minister van Buitenlandse Handel.	
			900		
2	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet :			Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van het kabinet van :	2
	1. du Ministre des Affaires étrangères	1,400		1. De Minister van Buitenlandse Zaken.	
	2. du Ministre du Commerce extérieur	910		2. De Minister van Buitenlandse Handel.	
			2,510		
5	Rémunération du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations réduites du personnel temporaire accidenté en service, les indemnités de poste, de gérance, d'installation, etc., du personnel des carrières du Service extérieur et de Chancellerie, les allocations à des agents consulaires non rétribués et les dépenses des exercices antérieurs) :			Bezoldigingen van het actief en ter beschikking gesteld personeel (met inbegrip van de verminderde bezoldigingen van het tijdelijk personeel in dienst door werkongeval getroffen, van postvergoedingen, vergoedingen voor ambtswaarneming, voor installatie, enz. van het personeel van de loopbanen van de Buitendienst en van de Kanselarij, van de toelagen aan onbezoldigde agenten en van de uitgaven van vroegere dienstjaren) :	5
	1. Administration centrale	45,422		1. Hoofdbestuur.	
	2. Carrières du Service extérieur et de Chancellerie	345,972		2. Loopbanen van de Buitendienst en van de Kanselarij.	
			587,594		
4 et 5	4 en 5
6	Honoraires des avocats et des médecins. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers :			Erelonen van advokaten en geneesheren. — Bezoldiging van niet tot de administratie behorende deskundigen en prestaties van derden :	6
	1. Administration centrale	220		1. Hoofdbestuur.	
	2. Postes à l'étranger	400		2. Posten in het buitenland.	
			620		
7	Allocations et indemnités généralement quelconques au personnel de l'État		1,000	Allerhande toelagen en vergoedingen aan het Staatspersoneel	7
8	Allocations et dépenses de service social		567	Toelagen en uitgaven voor maatschappelijk dienstbetoon	8
	(Le montant des remboursements effectués par les agents du Département pour les prêts consentis à charge de cet article, peut être porté au crédit d'un compte spécial ouvert au budget pour ordre, titre III, chapitre III, à gérer par le comptable du Service social, en vue d'être réutilisé sous forme de prêt.)			(Het bedrag van de terugbetalingen gedaan door de personeelsleden van het departement voor de leningen toegestaan ten laste van dit artikel mogen op het krediet van een bijzondere rekening, geopend op de begroting voor Orde, titel III, hoofdstuk III, gebracht worden, te beheren door de rekenplichtige van de Maatschappelijke Dienst, om opnieuw gebruikt te worden onder vorm van leningen.)	
	Total pour le § 1 . . .		392,791	Totaal voor § 1.	

SEANCE DU JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE 1955.
VERADERING VAN DONDERDAG 1 DECEMBER 1955.

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1956. DIENSTJAAR 1956.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par littera (en milliers de F.). — Bedrag der kredieten per littera (in duizenden F.).	Montant des crédits par art., par paragr. et par chapitre (en milliers de F.). — Bedrag der kredieten par art., par paragr. en per hoofdstuk (in duizenden F.).		
	§ 2. — DÉPENSES DE MATÉRIEL ET AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.			§ 2. — UITGAVEN VOOR MATERIËLE BEHOEFTE EN ANDERE WERKINGSUITGAVEN.	
9	Eau, vapeur, gaz et électricité. — Autres dépenses de consommation. — Affranchissement de correspondance. — Télégrammes. — Abonnements et communications téléphoniques. — Transport. — Loyer. — Impositions. — Redevances : 1. Hôtels ministériels (y compris les frais de chauffage) 2. Administration centrale 3. Postes à l'étranger (y compris les frais de chauffage)	450 5,460 37,000		Water, stoom, gas en electriciteit. — Andere verbruiksuitgaven. — Frankering van brieven. — Telegrammen. — Abonnements op de telefoon en telefoongesprekken. — Vervoer. — Huur. — Belastingen. — Retributies : 1. Ministeriële hotels (met inbegrip van de verwarmingskosten). 2. Hoofdbestuur. 3. Posten in het buitenland (met inbegrip van de verwarmingskosten).	9
10	Dépenses d'entretien de locaux, mobilier et matériel. — Acquisitions d'ouvrages et de publications. — Abonnements aux journaux et publications officielles. — Menues dépenses de matériel, de fournitures de bureau, d'impression, de reliures et de produits d'entretien : 1. Hôtels ministériels 2. Administration centrale 3. Postes à l'étranger (y compris l'achat de mobilier et de matériel, les fournitures de bureau, impressions, reliures et achat d'uniformes) 4. Information, documentation et expansion culturelle (y compris les frais d'impression et de reliures et fournitures)	459 4,090 15,000 2,100	42,550	Onderhoudsuitgaven van lokalen, meubilair en materieel. — Aanschaffen van werken en publicaties. — Abonnements op dagbladen en officiële publicaties. — Kleine uitgaven voor materieel, bureelbenodigdheden, drukwerken, inbindingen en onderhoudsproducten : 1. Ministeriële hotels. 2. Hoofdbestuur. 3. Posten in het buitenland (met inbegrip van de aankoop van meubilair en materieel, bureelbenodigdheden, drukwerken, inbindingen en aankoop van uniformen). 4. Voorlichting, documentatie en culturele uitbreiding (met inbegrip van kosten van drukwerken, inbindingen en benodigdheden).	10
11	Publications effectuées par le Département			Door het departement uitgevoerde publicaties	11
12	Fournitures effectuées à l'intervention de l'O.C.F. : 1. Combustibles solide et liquide (y compris les frais de chauffage de l'immeuble de l'Office international des Réfugiés) 2. Fournitures de bureau, papier, impressions, reliures 3. Machines de bureau : acquisitions, locations 4. Mobilier et matériel : acquisitions et locations 5. Habillement 6. Produits d'entretien	700 4,000 150 1,500 60 200	21,529	Benodigdheden geleverd door tussenkomst van het C. B. B. : 1. Vaste en vloeibare brandstoffen (met inbegrip van de onkosten voor verwarming van het gebouw van de Internationale Dienst voor Vluchtelingen). 2. Bureelbenodigdheden, papier, drukwerken, inbindingen. 3. Bureelmachines, aanschaffen, huren. 4. Meubilair en materieel : aanschaffen en huren. 5. Kleding. 6. Onderhoudsproducten.	12
			6,390		

13	Achat et utilisation de véhicules automoteurs, propriété de l'Etat, mis à la disposition :		
	1. des Ministres et des Cabinets (y compris les frais d'utilisation de la voiture personnelle des Ministres)	530	
	2. de l'Administration centrale	150	
	3. des postes à l'étranger	500	
			1,180
14	Dépenses afférentes aux déplacements :		
	1. Administration centrale	1,900	
	2. Carrières du Service extérieur et de Chancellerie (les frais de déplacement des agents de ces carrières sont déterminés, dans chaque cas, par un arrêté ministériel)	16,000	
	3. Organismes d'ordre international. — Conférences diverses (y compris les frais de fonctionnement de celles-ci)	7,000	
	4. Missions diverses	1,000	
			25,900
15	Dépenses de formation professionnelle		120
16	Contentieux résultant de l'activité administrative du Département.		200
17	Dépenses diverses d'administration :		
	1. Dépenses imprévues non libellées au budget	50	
	2. Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (y compris les dépenses de 1940 à 1955 des postes à l'étranger)	2,000	
			2,050
18	Achat en premier équipement de mobilier, matériel et de machines de bureau à l'intervention de l'O.C.F. — Travaux et autres fournitures de premier équipement		250
19	Autres dépenses exceptionnelles		»
	Total pour le § 2		99,969
	Total pour le chapitre I ^{er}		492,760
	CHAPITRE II. — Subventions.		
20	Subventions à caractère économique :		
	1. Participation dans les frais d'administration et de fonctionnement de l'Office belge du Commerce extérieur	59,425	
	Dépenses des bureaux commerciaux et d'expansion commerciale (pour mémoire)	»	
21 à			59,425
25			
24	Subventions diverses :		
	Contributions de la Belgique à des organismes internationaux :		
	1. Quote-part dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	40	
	2. Quote-part dans les frais du Bureau international institué par l'article 7 de la Convention de Saint-Germain-en-Laye, du 10 septembre 1919, sur le régime des spiritueux en Afrique	4	

15	Aankoop en gebruik van motorvoertuigen, eigendom van de Staat, ter beschikking gesteld :	15
	1. Van de Ministers en de kabinetten (met inbegrip van de gebruikskosten van het persoonlijk voertuig van de Ministers).	
	2. Van het Hoofdbestuur.	
	3. Van de posten in het buitenland.	
14	Uitgaven in verband met de verplaatsingen :	44
	1. Hoofdbestuur.	
	2. Loopbanen van de Buitendienst en van de Kanselarij (voor dit personeel worden de verplaatsingskosten, in elk geval, bij ministerieel besluit vastgesteld).	
	3. Internationale organismen. — Allerhande conferenties (met inbegrip van de werkingskosten van deze laatste).	
	4. Allerhande opdrachten.	
13	Uitgaven voor beroepsscholing	13
16	Geschillen voortvloeiend uit de administratieve bedrijvigheid van het departement.	16
17	Diverse bestuursuitgaven :	17
	1. Onvoorziene uitgaven niet op de begroting vermeld.	
	2. Achterstallige schuldvorderingen van vroegere dienstjaren waarvan de vereffening niet kon geschieden op de begroting van het dienstjaar waarop zij betrekking hebben (met inbegrip van de uitgaven voor de dienstjaren 1940 tot 1955 van de posten in het buitenland).	
18	Aankoop voor eerste uitrusting van meubilair, materieel en bureelmachines, door bemiddeling van het C.B.B. — Werken en andere leveringen voor eerste uitrusting.	18
19	Andere uitzonderingsuitgaven	19
	Totaal voor § 2.	
	Totaal voor hoofdstuk I.	
	HOOFDSTUK II. — Toelagen.	
	Toelagen van economische aard :	
	1. Deelneming in de kosten van beheer en werking van de Belgische Dienst van de Buitenlandse Handel.	20
	Uitgaven van de handelsburelen en handelsuitbreiding (pro memorie).	
21 tot		25
25		
	Diverse toelagen :	
	Bijdragen van België tot internationale organismen :	24
	1. Aandelen in de kosten van het Internationaal Bureau van het Permanente Hof van Arbitrage.	
	2. Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau, ingesteld door artikel 7 der Overeenkomst van Saint-Germain-en-Laye, van 10 september 1919, aangaande het regime van toepassing op de sterke dranken in Afrika.	

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1956. DIENSTJAAR 1956.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par lettre (en milliers de F). — Bedrag der kredieten per littera (in duizenden F).	Montant des crédits par art., par parag. et par chapitre (en milliers de F). — Bedrag der kredieten par art., par parag. en per hoofdstuk (in duizenden F).		
	3. Quote-part dans les frais de l'Union internationale pour la publication des Tarifs douaniers	500		3. Aandeel in de kosten van de Internationale Unie voor de publicatie der Toltarieven.	
	4. Participation dans les frais des commissions fluviales internationales	670		4. Aandeel in de kosten der Internationale Commissiën voor Binnenvaart.	
	5. Quote-part dans les frais de l'Organisation des Nations Unies.	26,300		5. Aandeel in de kosten van de Organisatie der Verenigde Naties.	
	6. Quote-part dans les frais de fonctionnement du secrétariat général de la Convention douanière entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas (Benelux)	6,680		6. Aandeel in de werkingskosten van het Algemeen Secretariaat van de douaneovereenkomst tussen België, Luxemburg en Nederland (Benelux).	
	7. Contribution au budget des parties contractantes de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce	612		7. Bijdrage in de begroting van de contracterende partijen van de Algemene Overeenkomst voor toltarieven en Handel.	
	8. Quote-part dans les dépenses communes du Conseil de l'Europe	5,740		8. Aandeel in de gemeenschappelijke kosten van de Raad van Europa.	
	9. Quote-part au budget de l'Union de l'Europe occidentale	4,500		9. Aandeel in de begroting van de West-Europese Unie.	
	10. Quote-part dans le budget international des Organismes civils du Traité de l'Atlantique Nord	7,000		10. Aandeel in de internationale begroting der Burgerlijke organismen van het Noordatlantisch Verdrag.	
	11. Quote-part aux budgets administratif et opérationnel du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe	6,665		11. Aandeel in de administratieve en werkingsbegroting van het Voorlopig Intergouvernementeel Comité ten voordele van de Europese Landverhuizing.	
	12. Quote-part dans les frais du Conseil de Coopération douanière.	525		12. Aandeel in de kosten van de Raad van Douanesamenwerking.	
	13. Quote-part auprès de l'Organisation européenne de Coopération économique	7,500		13. Aandeel van België bij de Europese Organisatie voor Economische Samenwerking.	
	14. Quote-part à l'« International Wheat Council »	175		14. Aandeel van België bij de « International Wheat Council ».	
	15. Fonds d'assistance technique à l'O.E.C.E. — Envoi d'experts américains en Europe	200		15. E.O.E.S.-Fonds voor technische bijstand. — Zending van Amerikaanse deskundigen naar Europa.	
	16. Contribution à la Conférence des Ministres des Transports	150		16. Bijdrage aan de Conferentie der Ministers en Verkeerswezen.	
	Contribution dans les frais de la C.E.C.A. (pour mémoire)	"		Bijdrage in de kosten van de E.G.K.S. (pro memorie).	
	Quote-part au budget résultant de la mise en œuvre du Traité de Bruxelles (Pacte à Cinq) (pour mémoire)	"		Aandeel in de begroting in verband met het inwerkingstellen van het Verdrag van Brussel (Overeenkomst van de Vijf) (pro memorie).	
25	Subventions exceptionnelles :		62,261	Uitzonderingstoelagen :	25
	1. Subsidés à des établissements hospitaliers et aux sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale belges fondés en pays étrangers	575		1. Toelagen aan Belgische liefdadigheidsgestichten, verenigingen van weldadigheid of van sociale bijstand in het buitenland opgericht.	
	2. Subventions relatives à l'information, à la documentation et à l'expansion culturelle :			2. Tegemoetkomingen in verband met de voorlichting, de documentatie en de culturele uitbreiding :	
	1° Subsidés à des professeurs, des artistes, conférenciers, troupes théâtrales, etc. belges se rendant ou étant à l'étranger	90		1° Tegemoetkomingen aan Belgische professoren, kunstenaars, voordrachtgevers, toneelgroepen, enz., welke zich naar het buitenland begeven of er verblijven.	
	2° Subventions à des publications d'intérêt général	200		2° Tegemoetkomingen aan publicaties van algemeen belang.	
	3° Subventions diverses à accorder éventuellement	50		3° Eventueel te verlenen diverse tegemoetkomingen.	
	3. Subsidés à des organismes ou associations internationales	595		3. Toelagen aan internationale organismen of verenigingen.	
	4. Subsidés aux organismes qui s'intéressent à l'activité de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences spécialisées ou désireux de favoriser cette activité	155		4. Toelagen aan organismen die belang stellen in de bedrijvigheid van de Organisatie der Verenigde Naties, of aan haar gespecialiseerde Agentschappen of die deze bedrijvigheid wensen te bevorderen.	

	5. Subside au Conseil belge du Mouvement européen	400	
	6. Subside au Comité de Rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois	90	
	7. Subsidés à des manifestations en Belgique avec participation étrangère et relevant du domaine de l'information	400	
	8. Participation dans les frais d'administration de la Croix-Rouge internationale de Genève	116	
	9. Contribution au financement du programme élargi d'assistance technique des Nations-Unies aux pays insuffisamment développés	22,550	
	10. Participation à l'action des Nations-Unies en faveur des réfugiés arabes de Palestine	4,500	
	11. Subside au Comité belge pour la Communauté atlantique	110	
	12. Contribution de la Belgique au Fonds international de Secours à l'Enfance	6,750	
	13. Subventions destinées aux institutions ayant pour objet la protection des réfugiés	8,000	
	Don de la Belgique en faveur de la population coréenne (pour mémoire)	»	
			41,061
	Total pour le chapitre II ..	• • • •	142,747
	CHAPITRE III. — Travaux.		
26	Travaux courants :		
	1. Fournitures et travaux relatifs au placement et à l'entretien des bornes frontières du royaume	10	
27		10
	Total pour le chapitre III ..	• • • •	10
	CHAPITRE IV. — Autres dépenses.		
28	Dépenses courantes :		
	1. Secours provisoires à des Belges se trouvant à l'étranger; frais éventuels de rapatriement	500	
	2. Fonds secrets	500	
	3. Achat de bijoux d'ordres de chevalerie	275	
	4. Frais occasionnés par les réceptions officielles en Belgique et à l'étranger. — Frais de fonctionnement des conférences internationales, à Bruxelles	2,000	
	5. Frais des examens médicaux résultant de l'application des articles 47 et 48 de la loi du 15 juin 1951 sur la milice, le recrutement et les obligations de service	45	
29	Dépenses exceptionnelles :		2,920
	1. Remise en état des bureaux de l'Administration centrale : ameublement, décoration, matériel, etc.	1,250	
			1,250
	Total pour le chapitre IV ..	• • • •	4,170
	Total pour le budget du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur	• • • •	659,687

	5. Toelage aan de Belgische Raad van de Europese Beweging.	
	6. Toelage aan het Belgisch-Nederlands-Luxemburgs Toenaderingscomité.	
	7. Toelagen aan betogingen in België met buitenlandse medewerking en behorende tot het domein der voorlichting.	
	8. Tussenkomst in de beheersuitgaven van het Internationaal Roodkruis te Genève.	
	9. Bijdrage in het financieren van het uitgebreid programma van technische hulp der Verenigde-Naties aan onvoldoend ontwikkelde landen.	
	10. Aandeel in de werking der Verenigde-Naties ten voordele van de Arabische vluchtelingen van Palestina.	
	11. Toelage aan het Belgisch Comité voor de Atlantische Gemeenschap.	
	12. Bijdrage van België aan het Internationaal Fonds voor Hulp aan de Kindsheid.	
	13. Toelagen bestemd voor instellingen welke de bescherming der vluchtelingen tot doel hebben. Gifft van België ten gunste van de Koreaanse bevolking (pro memorie).	
	Totaal voor hoofdstuk II.	
	HOOFDSTUK III. — Werken.	
	Lopende werken :	
	1. Leveringen en werken betrekking hebbend op het plaatsen en het onderhoud der Rijksgrenspalen.	
26	27
	Totaal voor hoofdstuk III.	
	HOOFDSTUK IV. — Andere uitgaven.	
	Lopende uitgaven :	
	1. Voorlopige hulp gelden aan Belgen die zich in het buitenland bevinden; eventuele kosten van repatriëring.	
	2. Geheime fondsen.	
	3. Aankoop van eretekens voor ridderorden.	
	4. Kosten veroorzaakt door de officiële ontvangsten in België en in het buitenland. — Werkingskosten van de Internationale Conferenties te Brussel.	
	5. Medische kosten veroorzaakt door de toepassing der artikelen 47 en 48 van de wet van 15 Juni 1951 betrekking hebbende op de militie, de aanwerving en de dienstplicht.	
28	Uitzonderingsuitgaven :	29
	1. In orde brengen van de lokalen van het Hoofdbestuur : meublering, versiering, materieel, enz.	
	Totaal voor hoofdstuk IV.	
	Totaal voor de begroting van het Ministerie van Buitenlandse Zaken en Buitenlandse Handel.	